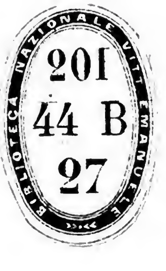



BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
201
44 B
27



J.-B. BLAES

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

LE XVI[e] SIÈCLE

BRUXELLES

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

1863

ÉTUDES HISTORIQUES

CHARLES-QUINT — LES ARCHIDUCS

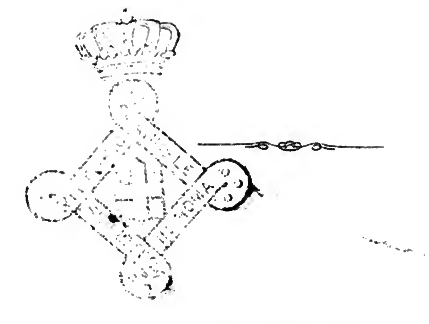
MÉMOIRES ANONYMES — EMMANUEL DE LALAING

J.-B. BLAES

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

LE XVI[e] SIÈCLE



BRUXELLES

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

1863

BRUXELLES
TYPOGRAPHIE DE M. WEISSENBRUCH
Rue du Musée, 7

ÉTUDES HISTORIQUES

DE L'INFLUENCE EXERCÉE

PAR

CHARLES-QUINT

SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CIVILISATION

Parler de Charles-Quint est devenu une mode, une espèce d'engouement littéraire, qui pourrait bien avoir pour résultat de faire réserver peu de faveur à ceux qui choisissent encore un semblable sujet. Que dire en effet du grand empereur, qui n'ait été dit et redit à satiété? Quel recoin de son esprit et de son caractère n'a pas été exploré? quels actes de sa vie si longue et si remplie, n'ont pas été analysés, discutés et commentés? Il a fait le sujet de maint ouvrage; depuis dix

ans il occupe l'Europe comme aux jours de sa gloire, et règne du fond de son tombeau, comme s'il tenait encore dans sa main la boule d'or de l'Empire. Après les remarquables travaux de MM. Pichot, Mignet et Michelet en France, le livre de l'anglais Prescott et les publications de M. Gachard, c'est montrer une confiance aveugle, ou tout au moins faire preuve de témérité, que de choisir un semblable terrain.

Et cependant nous croyons qu'un point est resté inaperçu. La plupart des historiens que nous venons de citer, ont représenté Charles-Quint en présence d'intérêts locaux, ou se sont bornés à quelques événements, à quelques particularités de sa vie. M. Gachard, par exemple, nous l'a montré gourmand et sachant parfaitement, après avoir géré le monde, s'occuper, au couvent de Yuste, des soins de sa cuisine. D'autres l'ont doué de vertus ou de vices qu'il n'eut jamais, et l'ont affublé d'une grandeur factice, moins imposante, à coup sûr, que celle qu'il tenait de la nature. Mais nul ne l'a fait en-

trevoir planant sur l'Europe, rognant les ailes à la civilisation et réussissant assez bien pour que le progrès social fût retardé de deux siècles. Tous ont peu ou point compris que le règne de cet être hybride, vaste résumé d'un âge qui finit et d'un autre qui commence, sert de transition entre deux époques parfaitement distinctes; que, fermant la porte au moyen âge, et confisquant à son profit les libertés et les progrès que les peuples avaient conquis, il a soumis ces peuples à un régime nouveau, qui puisa sa force dans l'union intime du despotisme civil et de la théocratie.

C'est à ce point de vue que j'ai été tenté d'examiner le règne de Charles-Quint.

Après avoir décrit ce que l'on entend par civilisation, quels sont les principes constitutifs et les caractères qui la distinguent de tout autre état social, je voudrais montrer que l'organisation du moyen âge, basée sur des données certaines, renfermait tout l'avenir des peuples et que ce fut d'elle que jaillit le grand mouvement de la réforme reli-

gieuse. Je dirai ensuite avec quelle admirable constance, quelle patience de diplomate, Charles-Quint a suivi la marche des événements, sachant dissimuler, sous une parfaite candeur, ses plans d'asservissement, lorsque les circonstances ne favorisaient pas ses desseins; comment il s'y est pris enfin pour modifier l'esprit du moyen âge et substituer le silence et l'immobilité à l'élan de la civilisation.

L'histoire de l'humanité nous apprend que l'homme est devenu le but de la société après en avoir été la cause, et la raison ajoute à cet enseignement de l'histoire, que le développement de l'activité humaine, dans toutes les sphères où elle peut s'exercer, n'est pas seulement une des missions de la société, mais le labeur éternel à l'accomplissement duquel doivent tendre ses efforts.

La société, qui a son origine dans la réunion des hommes, ne peut donc subsister qu'autant que sa formation, son organisme, c'est-à-dire les lois qui règlent sa marche et

la guident à travers les siècles, répondent aux besoins et aux exigences des membres qui la composent.

Ceci posé, nous possédons une formule qui nous donnera le degré d'excellence des gouvernements et nous permettra de les apprécier mieux que ne le ferait l'impartialité, cette vertu invisible, insaisissable comme une puissance occulte, et dont le nom ne semble offrir aucune signification précise.

Et, en effet, si l'on y songe, quelques efforts que nous fassions pour parvenir à l'exactitude historique, quelques soins que nous mettions à raconter les faits dans leur intégrité, tels qu'ils sont, tels qu'ils se présentent, cette exactitude sera toujours relative; les événements dont nous exposerons la chaîne, n'apparaîtront jamais que sous les couleurs que nous leur aurons données, et réfléchiront éternellement les intérêts, les situations et jusqu'aux caractères qui nous sont propres; car l'originalité, qui fait la différence entre les hommes, et dont nous ne pouvons nous dépouiller sans abandonner

ce qui constitue notre *moi*, est le trait distinctif des êtres que la nature a produits.

Mais, si la manière dont nous présentons les faits, offre en elle la trace indélébile de nos idées et de nos sentiments, il nous reste à apprécier ces faits sans préjugés et sans idées fausses, selon les vrais principes du droit et de la morale. Ainsi, l'homme étant tout à la fois la cause et le but de la société, il nous est permis de dire que les institutions sociales sont bonnes ou mauvaises selon qu'elles se rapprochent ou s'éloignent de l'individu, et surtout selon qu'elles facilitent ou entravent son développement. Ce développement ne peut avoir lieu sans liberté; c'est dire assez que les institutions doivent être libres, qu'elles doivent abandonner aux individus le droit de penser et d'agir par eux-mêmes, sans l'intervention d'agents mécaniques, qui réduisent l'homme à n'être qu'une machine soumise à une impulsion étrangère, et atrophient l'individu, au point qu'il ne conserve pas même l'instinct du danger qui le menace.

La liberté, force d'action, devient la loi du progrès, et dès lors nous pouvons établir cette autre proposition, que les institutions répondent au but que la morale leur assigne en raison du degré de liberté qu'elles accordent, selon qu'elles permettent aux hommes l'exercice de leurs droits et qu'elles les laissent régler eux-mêmes leur sort et leur destinée. A ces conditions les institutions sont légitimes. Le progrès n'est acquis qu'aux sociétés que l'individualisme nourrit de sa séve ; à elles seules, il appartient de jouer un rôle glorieux sur la scène du monde et de guider tous les peuples aux brillantes et pacifiques conquêtes de la civilisation.

Le moyen âge nous en fournit un exemple. Nulle époque n'a fait de plus grandes découvertes, et n'a vu l'individualisme briller d'un plus vif éclat.

Cette période du moyen âge a été, entre toutes, la plus violemment attaquée ; aucune accusation ne lui a été épargnée, et les détracteurs ne lui ont jamais fait défaut. Nous ne nierons pas qu'elle ait eu ses erreurs, ses

abus, ses misères, mais n'eut-elle produit que l'imprimerie, cette sublime invention qui a pour résultat d'émanciper la pensée et de créer dans le monde intellectuel une force invincible, l'opinion publique, cela seul suffirait pour lui assurer une gloire éternelle. Nous voudrions ne point répondre aux reproches qu'ont soulevés ces temps toujours travestis et toujours mutilés; toutefois, comme il semblerait, à entendre ces reproches, que le passé ne mérite que mépris ou dédain, il convient d'entrer dans quelques explications qui trouveront ici une place naturelle.

Il y a des faits dont l'appréciation varie suivant le point de vue d'où on les considère et qui se prêtent d'assez bonne grâce aux transformations qu'on leur fait subir; habilement modifiés, ils peuvent servir d'arguments pour créer des situations qui n'existent pas ou pour légitimer un jugement dont les conclusions porteraient à faux si les faits étaient rétablis dans leur pureté primitive. Mais quelle que soit l'opinion à laquelle on appartienne, quel que soit le parti dont on

veuille servir les intérêts, il n'est point vrai de dire que le passé soit une arme entre les mains des ennemis de l'avenir; ce serait condamner à un coupable oubli les luttes mémorables que l'homme n'a cessé de soutenir pour défendre ses droits, depuis que l'aiguille du temps marche au cadran de l'histoire. L'autorité de la tradition a pu parfois comprimer ces généreux sentiments qui poussent l'humanité à améliorer son état social : elle ne les a jamais fait taire. Si la fortune, bizarre dans ses arrêts, se montre souvent injuste; s'il n'appartient pas à tous les siècles d'être de brillantes périodes; s'il en est que le hasard n'a pas favorisés et pendant lesquels l'humanité n'a pas toujours vu le succès couronner ses efforts, on en chercherait en vain qui ne puissent enregistrer dans leurs annales des faits dignes, à tous égards, de notre admiration. Dans cette genèse sociale dont l'histoire du monde nous offre le tableau, le moyen âge a eu, plus que nulle autre époque, ses soucis et ses peines. C'est de ses conquêtes qu'est sortie cette liberté

dont nous jouissons aujourd'hui. Lutteur souvent vaincu, mais toujours indomptable, il a jeté les bases de l'édifice social, laissant à notre temps le soin d'en élever les murailles et à notre postérité celui d'en poser la dernière pierre.

Un historien[1], considérant le moyen âge sous le rapport de l'état social, a signalé cette période comme ténébreuse à cause de son ignorance, et barbare à cause de la rudesse des mœurs et de la pauvreté générale ; « et, « bien que cette double qualification, dit-il « ensuite, soit beaucoup moins applicable « aux XIVe et XVe siècles qu'à ceux qui pré- « cédèrent le commencement du moyen « âge, nous ne pouvons nous attendre à « trouver dans la civilisation imparfaite et « dans les progrès assez lents de cette pé- « riode, l'intérêt qui s'attache à des amélio- « rations plus sensibles et à un plus haut « développement des facultés de l'espèce « humaine. »

[1] Hallam. *L'Europe au moyen âge.*

Ce double jugement est si peu en harmonie avec les tendances et les applications de cette époque, qu'il semble résulter d'un examen superficiel et incomplet. Une étude plus approfondie aurait permis à l'historien anglais de donner une plus juste appréciation de la période dont il voulait retracer le tableau. Sans devoir nier l'imperfection de l'état social, il aurait reconnu que jamais le progrès ne fit plus de conquêtes, ni que l'activité humaine ne fut plus développée que pendant le moyen âge; il eût été forcé d'avouer que c'est l'époque des grandes découvertes, de ces inventions qui éternisent un siècle; qu'alors l'âme, longtemps comprimée, s'élance, débarrassée de ses liens et radieuse, vers de nouveaux horizons; que toutes les sciences grandissent et s'élèvent, que toutes les branches de l'industrie entrent dans une phase nouvelle et acquièrent une splendeur qui fait la gloire et la fierté des peuples. Si les études n'avaient pas encore atteint le degré de perfection qu'elles possèdent aujourd'hui, s'ensuit-il qu'il faille ac-

cuser d'ignorance des temps qui ont vu naître et grandir les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne, de Montpellier, de Cambridge, de Prague, de Leipsick et de Louvain? Ces écoles, où les étudiants accouraient des diverses parties de l'Europe pour écouter la parole des maîtres, n'auraient-elles fait que répandre les ténèbres, au lieu de réveiller l'amour des lettres et des sciences? Quelque reproche qu'ait encouru l'enseignement universitaire au moyen âge, nous ne pouvons oublier que c'est aux maîtres de la scolastique que nous devons en grande partie les principes de la philosophie moderne; que Lanfranc, Anselme, Guillaume de Champeaux, Abélard, Pierre Lombard, Duns Scot, Ockham, Bacon et tant d'autres furent des esprits profonds et pénétrants qui étonnèrent leur génération, et que, si le temps a vieilli leurs idées, leurs œuvres renferment des arguments que le grand Descartes n'a pas dédaignés.

Non, le moyen âge n'a pas été, en dépit de ses détracteurs, *une nuit profonde à peine*

éclairée par la lueur des bûchers, mais une époque de vie et de liberté, de mouvement et de progrès, où l'individualisme le plus prononcé paraît à chaque pas.

L'architecture, cette poésie des lignes, le témoigne : elle nous montre dans ses productions le caractère des trois âges qui se sont succédé. Tandis que les monuments de l'antiquité, par leurs formes froides et sévères, ressemblent à des tombeaux, les conceptions sublimes du moyen âge accusent une pensée pleine de hardiesse, de force et d'originalité. Les édifices modernes sont, ou de pâles copies de ce qui n'est plus, ou de lourdes masses qui pèsent sur le peuple qui les a produites. A leur aspect on sent le despotisme.

Quant à la pauvreté que M. Hallam signale, elle se trouve singulièrement démentie par les témoignages de l'histoire, par les violentes déclamations du clergé contre le luxe et les raffinements de la mode, et enfin par les lois somptuaires dont l'application devient pour ainsi dire générale dès le qua-

torzième siècle. Ces lois fournissent des indications précieuses; elles prouvent que la richesse, le luxe, l'opulence n'étaient pas restés en dehors des conquêtes de la société. On sait le dépit qu'une reine de France, étant à Bruges avec sa cour, éprouva en se voyant éclipsée par les femmes des bourgeois de cette ville; l'histoire a conservé ses paroles : « Je croyais être seule reine ici et j'en vois « plus de six cents. » Cet exemple n'est pas le seul. « Dans la vie privée, dit un Italien « qui écrivait au commencement du XIVe siè- « cle, le luxe a remplacé la frugalité; au « lieu de cette simplicité de vêtements qu'on « recherchait autrefois, on veut aujourd'hui « ce qu'il y a de plus rare : de l'or, de l'ar- « gent, des soieries, de riches fourrures. » Tel était le développement qu'avaient acquis partout les opérations du commerce et de l'industrie, que l'aisance et la prospérité étaient devenues générales. Ce n'était pas seulement parmi la noblesse que se manifestait ce luxe effréné de la toilette : les bourgeois eux-mêmes rivalisaient de magnifi-

cence; un d'Artevelde recevait à sa table Édouard d'Angleterre, et des marchands négociaient avec des rois. La richesse retournait à sa source, le peuple, cette force vive qui est l'âme des sociétés.

Le peuple, voilà en effet le mot du moyen âge. L'élévation graduelle de ces classes que la fortune semblait avoir déshéritées, leur réhabilitation et leur admission au sein de la communion sociale, tels sont les traits qui caractérisent la période dont nous nous occupons. En vain objectera-t-on que la féodalité s'opposait à l'avènement de la démocratie, la féodalité quoi qu'elle fût une liberté privilégiée, apanage exclusif de quelques individus, était toujours une liberté, et, tout en faisant nos réserves sur les abus du système, nous sommes forcés de reconnaître qu'il a servi d'exemple et même de stimulant à l'établissement des communes. Ce grand mouvement procède de la féodalité. Les bourgeois du moyen âge n'ont d'autre but ni d'autre désir que d'occuper dans l'organisation sociale la même place que les

barons féodaux. Le même esprit anime les deux institutions et la pensée qui les guide se résume en ces mots : *émancipation des individus;* seulement, cette pensée s'est agrandie et développée : elle embrasse un plus vaste horizon. Si la liberté communale paraît un privilége comme la liberté féodale, c'est que les institutions libres ne donnaient pas au principe qu'elles invoquaient en naissant, l'étendue et la signification que nous lui donnons aujourd'hui. L'égalité, bien qu'elle fût dans les idées de l'époque, n'aurait pu trouver d'application au sein d'une société qui se développait sans règle, sans loi, sans mesure, et ne présentait partout encore qu'inégalités. Il en est ainsi, d'ailleurs, pour toutes les sociétés qui sortent jeunes et informes de la servitude et de la barbarie; l'homme échappé aux liens du servage se développe séparément, sans se soucier de ses semblables; isolé, égoïste, non par nature mais par nécessité, il n'a qu'un but, c'est de franchir aussi vite que possible la distance qui sépare le chaos d'où

il sort de la civilisation où il entre. Nulle pensée généreuse, nulle idée de fraternité ne le dirige dans ses évolutions ; tout est local chez lui et la force est sa loi. — Il est permis de dire, et c'est le seul reproche que l'on puisse adresser au moyen âge, que ce n'est pas la liberté qui fait défaut, mais l'application et l'expérience de cette liberté ; le moyen âge ne la généralisait pas, en l'accordant à tous indistinctement et dans les mêmes proportions : il prenait les hommes un à un pour les jeter dans l'arène politique, les émancipait isolément et laissait à leurs propres forces le soin de les élever et de les développer. Il procédait avec lenteur, mais ses combinaisons avaient pour résultat d'augmenter les rangs du peuple et de diminuer l'importance de cette foule, à peine sortie de la léthargie où l'avait plongé la domination romaine, et qui voulait également prendre place au banquet de la vie. Ainsi, chaque jour apparaissaient d'autres individualités, qui, rompant avec la monotonie de la nature, apportaient au monde,

en même temps que l'originalité dont elles étaient revêtues, de nouvelles pensées et de nouvelles doctrines, germes féconds dont l'avenir devait recueillir les fruits.

Au xve siècle, un fait se produit, fait étrange qui semble, à première vue, inconciliable avec cette explosion d'individualités que nous signalons comme le trait dominant du moyen âge. L'horizon s'agrandit; l'homme se rapproche de ses semblables. Les populations, oubliant les haines et les rivalités qui les ont divisées et qui étaient la conséquence fatale de leur développement, se fondent et se concentrent. Les nationalités se forment; les peuples ont un drapeau et une patrie. Quelle est l'origine de cette tendance à l'unité? La société aspirait-elle à la centralisation? Nous ne le pensons pas. Des peuples libres n'ont point le désir de se former en troupeaux. Ce grand mouvement qui apparaît au xve siècle chez la plupart des peuples européens, a une autre cause. La société s'était établie sur des bases larges et

solides; de vigoureuses institutions, appropriées aux besoins et à l'esprit des peuples, assuraient, d'un bout de l'Europe à l'autre, le triomphe et le maintien des libertés publiques; en un mot, les nécessités physiques étaient satisfaites. L'activité humaine pouvait se porter vers les choses de l'esprit, vers les besoins moraux. La pensée, devenue toute puissante, grâce à l'imprimerie, se préparait à amener une révolution complète dans les idées religieuses qui, depuis des siècles, gouvernaient le monde chrétien.

Le christianisme, vicié et corrompu par l'influence des théories romaines, était devenu une doctrine officielle, invariable, qui ne tenait aucun compte du génie divers des populations, et dont les dogmes imperfectibles, découlant d'une révélation divine, condamnaient à l'immobilité les intelligences et frappaient d'anathème la loi éternelle du progrès de l'humanité. Dans les temps de désordres qui avaient suivi les invasions des peuples barbares, le catholicisme avait eu sa mission : il avait été le frein le plus puissant

que l'on pût opposer à la brutalité des passions. Mais lorsque les ténèbres de la barbarie se dissipèrent, lorsque le soleil radieux de la civilisation se leva sur l'Europe, l'antique esprit de liberté des races germaniques se manifesta par une profonde antipathie pour le pouvoir pontifical, restaurateur de l'unité romaine.

De toutes parts se formèrent des sectes nombreuses, ardentes, fanatiques, et animées d'une haine égale contre Rome et sa tyrannie. Ces bandes parcouraient l'Europe, prêchant la parole de Dieu et annonçant aux peuples que la religion régnante n'était pas celle de l'évangile. Les dogmes étaient discutés, les livres saints commentés; les altérations qu'ils avaient subies étaient dénoncées et livrées au zèle des réformateurs.

Tout concourait à favoriser ces premières tentatives de liberté religieuse. Le pouvoir pontifical, qui avait atteint son apogée sous Boniface VIII, déclinait graduellement; le séjour des papes à Avignon, l'abolition de

l'ordre des templiers, le grand schisme d'Occident avaient contribué à affaiblir cette puissance et à diminuer l'ascendant qu'elle exerçait en Europe.

Les papes n'avaient plus pour eux l'ignorance fanatique des masses; l'opinion s'éclairait; les progrès des lumières enlevaient à Rome ses moyens de domination. Les esprits sortis de leur léthargie, voulaient s'affranchir de cette compression où les retenait l'infaillibilité de la doctrine catholique.

En outre, le relâchement des mœurs du clergé et sa dépravation ; les richesses des ordres monastiques, dont l'orgueil grandissait à mesure qu'ils perdaient le respect des peuples; le luxe des moines mendiants qui contrastait avec leur nom; les fonctions ecclésiastiques accordées à l'intrigue et à la faveur, plus qu'au mérite; l'or de tous les pays allant se perdre dans le trésor des papes, sous le titre d'annates, de dîmes, de dispenses et d'indulgences, tout cela excitait depuis longtemps les plaintes et les murmures et favorisait les doutes. Déjà en 1381,

un théologien allemand, nommé Henri de Hesse ou de Langenstein, écrivant un *conseil*[1] sur la nécessité de rétablir la paix dans l'Église et de réformer sa constitution, réservait les cinq derniers chapitres de son ouvrage à exposer, dans toute leur nudité, les vices et la corruption de la cour de Rome. Le tableau qu'il fait des débordements du clergé est complet; rien n'y manque, si ce n'est peut-être l'impartialité, car le clergé lui-même subissait l'influence de l'esprit de liberté qui animait les populations. Toutefois, quelle que fût l'exagération et l'enflure des détails dans lesquels est entré Henri de Hesse, on peut juger de la violence du mal d'après la hardiesse des mots.

Lenfant a donné la substance de cet écrit, et nous la reproduisons, parce qu'il importe de montrer que la réforme ne fut pas une œuvre toute personnelle, éclose dans le cerveau d'un moine saxon, mais l'expression

[1] *Consilium pacis de unione ac reformatione Ecclesiæ in concilio universali quaerenda.* Cf. Lenfant, *Histoire du concile de Constance.*

des besoins de toute une génération, une manifestation multiple et variée de l'esprit du moyen âge, un développement naturel de la civilisation. « Après avoir parlé de l'ignorance, de la simonie et du libertinage des papes, Henri de Hesse passe aux désordres du bas clergé. Là, il représente les prêtres concubinaires, ici les moines débauchés, les églises cathédrales devenues des cavernes de brigands, les monastères des cabarets et des lieux de prostitution. »

Il s'élève fortement contre le grand nombre de statues et de peintures qui se trouvent dans les églises, et qui ne peuvent qu'amener le peuple à l'idolâtrie. Il ne ménage pas davantage la multiplication des saints et des fêtes, ni ces questions inutiles, comme celle de la *conception immaculée de la Vierge,* qui faisait alors beaucoup de bruit et servait d'aliment au radotage des théologiens. Il termine en signalant la polygamie qu'on tolérait en quelques endroits parmi les membres du clergé. Cet ouvrage eut assez de retentissement pour donner le ton

à tous les autres écrits du même genre que l'époque vit paraître.

Les accusations devinrent bientôt générales. Au commencement du xve siècle, un moine anglais composa un pamphlet célèbre sous le titre d'*Aureum speculum papœ, ejus curiœ, praelatorum et aliorum spiritualium*, où il réclamait avec non moins d'énergie qu'Henri de Hesse, l'appui des princes chrétiens pour faire cesser le schisme et mettre un terme aux immoralités et aux abus de la puissance ecclésiastique. « On ne saurait croire, dit-il, combien la vénalité des charges a causé de maux dans l'Église. De là sont sortis des évêques inutiles, ignorants, scandaleux, ambitieux et violents. On donne les autres bénéfices à tout le monde sans distinction, à des entremetteurs, à des cuisiniers, à des palefreniers et à des enfants. Les bénéfices ne se vendent pas moins publiquement à Rome que les marchandises dans un marché : autant pour la signature du pape, autant pour une dispense ou une permission de posséder

des bénéfices incompatibles; autant pour un indult; autant pour lever une excommunication; autant pour telles et telles indulgences. »

En 1408, dans un concile tenu à Reims, Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, signalait la négligence des évêques qui, regardant la prédication comme une fonction indigne d'eux, en laissaient tout le soin à des moines mendiants ou à de pauvres théologiens, ignorants et fanatiques. Les évêques et les hauts dignitaires de l'Église, gorgés de biens et de richesses, employaient tant de temps à leurs plaisirs et à l'administration de leur temporel, qu'ils n'avaient plus le loisir d'exercer convenablement les principales fonctions de leur ministère. La prédication s'avilissait. On altérait, on corrompait la parole de Dieu; on faisait de la piété un métier et un gain sordide, et non-seulement on répandait des semences d'erreur et de superstition, mais on nourrissait le peuple d'impertinences et de contes frivoles.

Vers la même époque, Nicolas de Clémange, chanoine de Langres et docteur à l'université de Paris, publiait un long écrit sur la corruption de l'Église[1], travail qui abonde en détails piquants et qui a une importance d'autant plus grande que l'auteur ne cessa jamais de défendre les intérêts de Benoît XIII, dont il fut longtemps le secrétaire.

Il y règne un ton acerbe et violent qui semble extraordinaire chez un homme que les faveurs pontificales n'avaient pas oublié, et qui avait, moins que tout autre, le droit de se plaindre des vices de la cour de Rome. On jugera de la hardiesse de cet écrit par l'extrait suivant :

« Les premiers ministres de l'évangile
« étaient dévots, humbles, charitables, libé-
« raux, désintéressés, ils négligeaient les
« biens de ce monde. Lorsqu'ils en possé-
« dèrent par la libéralité des princes et des
« autres séculiers qui partageaient avec eux

[1] *De corrupto ecclesiæ statu.* Cf. Lenfant, *Loco suprâ.*

« leur opulence, contents d'une table fru-
« gale, vivant sans luxe et sans pompe, ils
« employaient à des aumônes et aux œu-
« vres de l'hospitalité ce qui n'était pas
« nécessaire à leur entretien. Mais avec le
« temps, les richesses s'accrurent, et la piété
« diminua. La religion, l'humilité, la cha-
« rité firent place au luxe, à l'ambition, à
« l'insolence. La pauvreté fut une honte et
« l'économie un vice. L'avarice vint sou-
« tenir l'ambition, et, comme ce qui était
« à soi ne suffisait plus, il fallut prendre le
« bien d'autrui, piller, usurper, opprimer les
« petits et dépouiller tout le monde. » Des papes, Nicolas de Clémange fait un portrait déplorable. Quant aux cardinaux, il les tient pour si fiers et si superbes, qu'à son avis, quiconque voudrait peindre l'orgueil, n'y pourrait mieux réussir qu'en exposant un cardinal. Tout à la fois moines, chanoines, réguliers, séculiers, possesseurs de plus de cinq cents bénéfices, ils se font encore usuriers et exercent une simonie si honteuse qu'on les prendrait plutôt pour des courtiers

ou des maquignons que pour des ecclésiastiques. La corruption s'étend à tous les membres du clergé. Les évêques, incapables de remplir leur ministère, vont en chasse, au bal, au jeu. Les curés, appauvris par les exactions de leurs supérieurs et tondus comme des brebis, doivent à leur tour extorquer pour vivre ; ils vendent à prix d'argent le pardon des fautes et les sacrements. Les moines fanatiques superstitieux, cruels, allient la sottise à la vanité, l'orgueil à l'ignorance. Des religieuses, il ne dit qu'un mot dont la sombre énergie est plus éloquente que de longs discours : « Voiler une fille, c'est la déshonorer. »

Comment porter remède à ce mal qui minait sourdement la papauté, et qui, s'il grandissait, pouvait exercer une funeste influence sur l'état moral des populations ? Le mot de réforme était dans toutes les bouches ; d'un bout à l'autre de l'Europe, il n'y avait qu'un cri pour réclamer la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres. Mais

cette question, déjà si grave, se compliquait d'une autre non moins importante : le dogme. A voir les papes offrant au monde chrétien le spectacle de leurs scandaleuses querelles, on se demandait avec effroi si c'étaient bien là les vicaires du Christ et les chefs de cette doctrine qui prétendaient moraliser l'humanité. En doutant de leur infaillibilité, on mettait en doute celle du dogme, et l'on était naturellement amené à examiner ces théories religieuses sur lesquelles les papes avaient assis leur puissance. Les périls s'accumulaient : une catastrophe devenait imminente. L'Église romaine menaçait de s'affaisser dans le gouffre qu'elle-même avait creusé. Les timides tentatives de Pise et de Constance, impuissantes à arrêter les abus dénoncés par Gerson, n'ont d'autres résultats que d'enlever à l'autorité pontificale le peu de respect qu'on lui porte encore. Le spectacle deux fois répété d'un pape déposé fournit un nouvel aliment à l'animation des masses ; l'imprimerie leur donne une voix ; elle reprend en sous-œuvre les essais de Wi-

cleff, de Jean Hus et de Jérôme de Prague, les développe et les popularise. De toutes parts elle attaque la foi superstitieuse, proclame la liberté de conscience et la libre interprétation des textes. Elle ravage la vieille Église gothique, balayant sur son passage ses dogmes et ses coutumes surannées, ses légendes et ses mystères qui faisaient jadis sa force, qui font aujourd'hui sa faiblesse. Pendant près d'un demi-siècle, ce ne sont que chansons populaires, pamphlets, satires, thèses des docteurs, commentaires sur la bible. Lorsqu'au mois de décembre 1517, Ulric de Hutten publie le livre de Laurent Valla sur la donation de Constantin, la réforme avait envahi la presse, et les papes avaient reconnu l'impossibilité de soumettre cette puissance. Deux ans plus tard, au moment où s'ouvre l'immense débat entre la liberté de conscience et l'autorité pontificale, *la Triade romaine* ou *le Vadiscus* vient résumer les différents chefs d'accusation. Ce livre contenait ce que l'on avait dit de plus fort et de plus libre contre les

sangsues romaines. « Jamais, avant l'apparition de ce formidable pamphlet, on n'avait représenté en termes plus vifs et plus vrais les abus inouïs et la corruption de l'Église, les infamies de la cour de Rome, les vices qui de là descendaient sur le monde entier, les exactions intolérables exercées surtout en Allemagne, les insultes qui les rendaient plus intolérables encore, la patience excessive des princes et des peuples et l'inévitable nécessité d'une révolution violente [1]. »

Un avenir magnifique s'ouvrait à la civilisation. Lascaris et les Grecs échappés au sac de Constantinople avaient envahi l'Europe, apportant avec eux les trésors de l'Orient. L'antiquité laissait pénétrer ses mystères. Une connaissance plus parfaite des langues grecque et hébraïque permettait d'apprécier, à l'aide des textes originaux, ce que la papauté avait fait de la doctrine du Christ. Partout, le génie divers des popula-

[1] Meiners, *Lebens beschreibungen*, 1797.

tions réagissait contre la domination d'une Église qui ne laissait aucune place à la variété, n'abandonnait rien à l'inspiration individuelle et méconnaissait le caractère multiple dont l'ensemble constitue la société. La pensée du moyen âge s'épanouissait dans toute sa grandeur et sa majesté. L'individualisme pénétrait au sein même de la religion; lui seul pouvait, en dépit des opinions ultramontaines qui se réveillent aujourd'hui violentes et fanatiques comme aux temps d'ignorance, restaurer l'œuvre du Christ, constituer la grande unité spirituelle, non pas celle qu'avaient rêvée les papes, mais celle qui réside dans l'absence complète de toute unité, et dans laquelle chacun, conservant son originalité, n'écoutant que la voix de sa conscience, donnant à sa religion la forme de son esprit, trouve les conditions les plus favorales au développement de sa destinée. Rome semblait abîmée sous tant de coups. L'excommunication était devenue une arme vermoulue qui se brisait dans les mains de ceux qui en faisaient usage. Les

foudres du Vatican avaient perdu leur antique vertu et causaient peu d'effroi même aux moins audacieux. Léon X, qui occupait le trône pontifical, était un homme spirituel et aimable, doué des plus brillantes qualités de l'esprit, mais un souverain faible et impuissant, dont le génie n'était pas à la hauteur de la crise qui se préparait; il ignorait son temps et s'ignorait lui-même. Dans une pareille situation, qu'opposera l'Église, d'une part, à cette insurrection de la pensée qui illumine le commencement du XVIe siècle, d'autre part, aux flétrissantes accusations dont elle est l'objet? Qui la défendra de ce moine augustin qui va se révéler à Wittenberg?

A cette époque paraît un homme diversement jugé par ceux-là mêmes qui furent ses admirateurs. Réunissant, par un concours fortuit de circonstances, une partie de l'Europe sous son sceptre, il dispose de ressources assez étendues pour façonner le monde à la mesure de ses conceptions. Le

développement excessif de l'activité humaine l'effraye; il aperçoit du désordre, du chaos, de l'anarchie, là où il n'y avait que de la liberté. Il voit l'Église menacée, et il tente de la sauver; il crée un état social sans précédents : il imagine un vaste système de compression et de résistance où apparaissent pour la première fois les armées permanentes et cette machine administrative qu'on appelle l'État. Il entre merveilleusement dans le plan du catholicisme, détruit les libertés civiles, enlève les garanties accordées aux peuples, muselle la pensée, atrophie l'intelligence, promulgue des lois cruelles et sanguinaires, arsenal le plus complet d'arbitraire que l'esprit d'un légiste ait mis aux mains d'un pouvoir, détruit enfin, pierre par pierre, un édifice laborieusement élevé par les siècles précédents, puis meurt, calme et satisfait, espérant mériter le ciel après lui avoir offert en holocauste des milliers d'hérétiques. Telle est en peu de mots la carrière que parcourut cet homme dont

les historiens ont fait un héros, presqu'un demi-dieu.

Aujourd'hui que les dépôts d'archives laissent échapper leurs secrets, que la vie de Charles-Quint est connue dans ses moindres détails, il est permis d'apprécier avec une entière connaissance de cause, le rôle qu'il a joué et l'influence que son règne a exercée sur les temps modernes. Le moment est venu de s'enquérir si le titre de grand homme qu'on lui a dévolu, est un titre qu'il faille respecter ou bien une faiblesse que la postérité ne puisse légitimer. La question est délicate; si nous pouvions la résoudre avec les idées et les sentiments qui nous animent aujourd'hui, nous aurions le droit de nous montrer sévères et de nous écrier que la raison flétrie par la main du bourreau, que le droit de penser, considéré comme une coupable hérésie, que des peuples entiers brutalement asservis, sont les seuls titres de Charles au respect de l'histoire; nous pourrions dire qu'il ne suffit pas, pour être un grand homme, de troubler l'Europe pen-

dant un demi-siècle du bruit de son nom, de lutter contre le progrès, d'opposer à la marche des idées la force, la ruse, voire même la trahison; que pour mériter ce titre aux yeux de la providence qui juge, impassible, le mérite des hommes et répand sur chacun la gloire qui lui appartient, il faut que les actions répondent à des sentiments de justice et de vérité et qu'elles ne soient pas une négation de tout ce qui est bon et généreux. Mais cette appréciation, exacte au point de vue de la morale, serait fausse au point de vue de l'histoire. Nous devons tenir compte des circonstances au milieu desquelles apparut Charles-Quint, de la difficulté des temps qu'il eut à traverser et surtout de cette opposition jalouse que ne cessa de lui témoigner son rival, François Ier, dont la conduite systématique vint si souvent entraver ses meilleures résolutions.

Qu'il eut de l'ambition, nul ne l'ignore; que les convictions religieuses aient été parfois le masque sous lequel il cachait ses desseins, c'est ce que révèlent les principaux

actes de sa vie; mais personne ne lui contestera de hautes pensées, de vastes projets et un génie toujours à la hauteur des événements. Sans doute, au milieu de l'appréhension que lui causait l'explosion soudaine, passionnée, tumultueuse des individualités, il avait plus à cœur de maintenir son autorité, que de mettre la société à l'abri de l'anarchie; mais, malgré ce reproche auquel il n'échappe point, on peut affirmer que l'apparition menaçante des Turcs aux bords du Danube et l'effroi qu'ils inspiraient en fondant à des époques régulières sur les plaines de la Hongrie et de l'Autriche, furent pour quelque chose dans l'emploi du système qu'il pratiqua à l'égard de l'Europe. S'il était souvent assez disposé à se liguer avec les Turcs, lorsque le mauvais état de ses affaires le réclamait, on ne le vit jamais, comme François Ier, soudoyer ces bandes indisciplinées et recourir à elles pour vaincre ses ennemis. Alors même qu'il recherchait l'alliance du Sultan et nouait avec la Porte des relations diplomatiques, ses en-

voyés avaient charge expresse de stipuler qu'on n'entreprendrait rien contre la chrétienté[1]. La crainte des Turcs était l'objet constant de ses préoccupations ; il redoutait l'accroissement de cette nouvelle puissance qui venait de s'élever sur les ruines de l'empire Grec et dont le génie envahisseur jetait l'Europe dans de perpétuelles alarmes. Aussi ne peut-on nier que les entreprises des Turcs, encouragées par l'or de François Ier, n'aient exercé une grande influence, non-seulement sur l'attitude que prit Charles-Quint à l'égard des autres nations, mais même sur la politique intérieure de ce prince.

Pour sauver tout à la fois sa couronne et la société, et pour empêcher que cette dernière ne fût un jour musulmane, il fallait arrêter le prodigieux travail où elle dépensait ses forces, comprimer cette fièvre de liberté et d'indépendance qui la travaillait, mettre un terme à cette soif d'inconnu qui

[1] Archives de la secrétairerie d'État d'Allemagne, aux Archives du Royaume.

l'écartait quelquefois du sentier de la raison pour la lancer, haletante et désordonnée, dans toutes les illusions de l'utopie. Il fallait enfin donner de l'unité aux mouvements des peuples, afin qu'ils offrissent une résistance plus solide et plus compacte à leur ennemi commun. On ne se doutait pas alors que la diversité des opinions et la discussion des idées faisaient la force des sociétés ; on ne savait pas que les utopies n'étaient que des vérités prématurées ; dans la pensée de Charles-Quint, que l'intérêt ralliait au catholicisme, elles étaient des hérésies que le bûcher seul pouvait extirper, hérésies d'autant plus dangereuses et d'autant plus à craindre, qu'elles naissaient au milieu de circonstances pleines de périls pour l'Europe.

C'est donc à l'établissement de la monarchie absolue que le règne de Charles-Quint nous fait assister. Des nations diverses, étrangères les unes aux autres, ayant chacune leur génie et leur caractère particulier, sont réunies sous une loi commune, fixe,

immuable, sous une main de fer qui les étreint et les brise.

Les conséquences de ce système appliqué tout à la fois à la politique et à la religion, sont désastreuses.

L'exemple donné par Charles-Quint trouve des imitateurs. La monarchie absolue finit par prévaloir chez la plupart des peuples européens, et non-seulement elle ne sauve pas la société, mais elle affaiblit encore le sentiment national et détruit l'originalité qui se faisait jour au sein des masses populaires. Au lieu de cette grande variété de formes et d'idées, de sentiments et de passions, d'intérêts et de besoins que présente l'aspect du moyen âge jusqu'au seizième siècle, l'ère moderne ne nous offre plus qu'une désolante monotonie. La pensée, comprimée dans sa plus éclatante manifestation, la réforme, se traîne péniblement à travers les ornières dont sa route est semée. La chaîne des temps est rompue. L'homme étouffe sous une force matérielle qui l'accable; il se débat impuissant au

milieu des liens dont l'entoure l'absolutisme.

On a dit que si la liberté individuelle était sortie mutilée et amoindrie des épreuves qu'elle a subies, la liberté de tous y avait gagné. Quelle dérision ! Où est-elle cette liberté que l'on vante et que l'on prône ? Est-ce au pied des échafauds et des bûchers de Philippe II, dans le sang de la Saint-Barthelémy, dans le meurtre de Barneveld ? Est-ce dans le spectacle que nous offre ce roi franchissant armé de sa cravache, le seuil d'un parlement et s'écriant à la face d'une assemblée délibérative : « l'État, c'est moi ? » Est-ce enfin dans la révocation de l'Édit de Nantes, dans les massacres des Cévennes, au milieu des dragonnades ?

La pensée du moyen âge a été violentée, dénaturée, presque détruite, et la riche civilisation que cette époque portait dans ses flancs outrageusement foulée aux pieds. Tandis qu'en élargissant le cercle où pouvait s'exercer l'activité de l'homme, le moyen âge amenait progressivement la société en-

tière à participer à la vie publique, les institutions modernes, restrictives de la liberté individuelle, tendent toutes à rapprocher les limites où elle s'arrête. L'État a remplacé l'individu. Dans un autre ordre d'idées, la liberté de conscience, si elle est reconnue dans les relations diplomatiques par le traité de Westphalie, est encore une lettre morte au sein d'une même population. La diversité de religions cesse d'être le principe dominant de la classification des États, mais rien n'empêche que l'intolérance, ce manteau troué de la sottise, ne fasse brûler des sorciers et pendre des hérétiques. Ce n'est que deux siècles et demi après Charles-Quint, grâce au plus terrible cataclysme dont l'histoire de l'humanité conserve le souvenir, que l'homme est rétabli dans la plénitude de ses droits.

CHARLES-QUINT

ET LA RÉFORME.

Le grand mouvement qui s'opère au XVIe siècle, procède du moyen âge; c'est une manifestation de l'esprit de liberté, un développement de l'individualisme. Ce mouvement est multiple, mais, des deux réformes qu'il enfante, une seule doit nous occuper, c'est la réforme religieuse, la plus imposante et celle dont l'importance, au point de vue politique, est la mieux justifiée. La seconde, à laquelle on a donné le nom de renaissance, reste littéraire et scientifique; quelques in-

telligences d'élite, quelques hauts esprits, tels que l'abstracteur de quintescence Rabelais, le chanoine Érasme, l'imprimeur Dolet, Budée, Reuchlin, y prennent part. Elle produit cette philosophie aimable, facile, complaisante, au fond même quelque peu licencieuse, qui respire dans les pages du *Gargantua* et du *Pantagruel,* mais elle n'exerce pas sur l'organisation sociale et sur l'économie politique des peuples, cette influence qui a fait la force de la réforme religieuse.

La renaissance s'adressait à un petit nombre d'individus, à ceux qui composaient cette réunion intime, espèce d'académie, qu'on appelait déjà la *république des lettres ;* elle vivait à l'écart, en dehors de tous les partis ; livrée tout entière aux arts, aux lettres, aux sciences, elle restait étrangère aux mouvements de la politique et aux grandes questions qui agitaient alors la société. Sa vie était un mélange de sybaritisme et de développement intellectuel, de mœurs énervées et de hardiesse d'esprit. Ses œuvres

formaient, si on peut le dire, l'élixir de l'esprit humain ; elles touchaient à toutes les sciences physiques et morales, mais avec une légèreté, un abandon, une mollesse que l'on ne retrouve plus que chez les philosophes du XVIIIe siècle. Le pantagruélisme de Rabelais inondait la renaissance. Les grands esprits qui la composaient, aimaient à se délasser dans les joies de la dive bouteille, et, tout en cherchant la vérité, ils eussent volontiers renouvelé les fêtes antiques de Bacchus.

Quelle influence pouvaient exercer sur les masses, ces hommes qui ressuscitaient l'antiquité et proclamaient pour apôtres Épicure, Lucien ou Horace ? Aucune. En dehors du cercle intime qu'ils formaient entre eux, et du public d'élite qu'ils s'étaient choisi, on ne les comprenait point. Le *Pantagruel*, cette gigantesque satire, cette œuvre de bon sens, faisait les délices de la cour et charmait les ennuis de ceux dont elle critiquait les vices. Dans les masses, ses attaques de tant de finesse passaient inaperçues ; ses traits

si acérés mouraient sans atteindre leur but ; ses portraits, frappants de vérité, modèles du genre, restaient ignorés sous le voile comique qui les recouvrait. Il en était de même de l'œuvre d'Érasme, *l'Éloge de la folie.* Partout la renaissance montrait une rare vivacité d'esprit, un inaltérable bon sens, une connaissance profonde de la vie humaine, mais avec des réticences, des déguisements, une crainte, qui paralysaient ses moindres efforts. Elle prenait le masque pour n'être point reconnue, et parlait grec ou latin pour n'être point comprise. Ses œuvres étaient d'éternelles énigmes enveloppées de tant d'esprit que nul n'en découvrait le sens ; elles n'offraient jamais ces élans magnifiques de Luther et ses mouvements d'éloquence qui soulevaient les masses.

La renaissance, enfin, n'avait ni le génie de l'action ni le génie politique ; donnant tout au hasard et croyant à la destinée du monde, elle laissait les parties se débattre à leur aise, vivait au-dessus d'eux, dans une atmosphère toute païenne et dans un isole-

ment d'où elle ne pouvait parvenir à exciter la sympathie des peuples.

Que si l'on compare la renaissance à la réforme religieuse, le contraste est frappant. Ces deux mouvements diffèrent complétement de caractère ; les hommes, les moyens, les résultats, tout change ; Luther, — car c'est bien plus en lui que dans l'esprit raide et austère de Calvin que réside le principe de la réforme religieuse, — Luther n'a point ce langage exquis et correct des hommes de la renaissance. Sa parole est triviale, grotesque quelquefois, mais comprise de tous et populaire. Elle pénètre au sein des masses, sympathise avec elles, les enlève à l'indifférence, excite leurs passions, les conquiert enfin à l'idée nouvelle en rallumant chez elles l'amour de la liberté. Elle se fait vulgaire et démocratique pour être comprise de la démocratie, et, lorsque les masses s'abandonnent et s'affaissent, elle les relève en leur infligeant ce que Marnix appelait le *cautère d'opprobre ;* elle sait les soutenir, les protéger, les préserver de nouvelles défaillances,

et leur inspirer la confiance inébranlable qui est le gage du succès. Cette confiance, Luther la possédait mieux que nul autre; elle lui donnait une puissance irrésistible, une joie toute virile, une éloquence entraînante dans laquelle on sentait l'agora et le forum. Luther seul, dans ce siècle fertile en organisations d'élite, eut à un degré aussi haut l'art de parler au peuple. Il le comprenait et savait le captiver par ses discours. Ses accès de colère, sa parole véhémente, sa pensée ardente et impétueuse comme son caractère, ayant l'instinct du vrai, ses images où le vulgaire acquérait de la majesté, tout cela plaisait à la multitude. Il était pour elle un nouveau Christ prêchant un nouvel Évangile. D'autres avaient attaqué le catholicisme avec plus d'art, mais nul avec plus d'audace, plus de hardiesse, plus de persistance, une conscience plus profonde et plus convaincue. Luther portait en lui le génie sûr de l'examen. Sa doctrine était une suite de déductions logiques qui défiaient le raisonnement. Le honteux trafic des indul-

gences l'avait amené à rechercher la vraie cause de notre justification auprès de la divinité; cette cause une fois connue, il en avait déduit l'inutilité des pèlerinages et des pénitences, la futilité de l'intercession des saints, l'impiété du culte qu'on leur rendait, l'abus de la confession auriculaire, la non existence du purgatoire et la fausseté de cette théorie des châtiments et des peines établie par l'Église. La découverte de tant d'erreurs l'avait engagé naturellement à examiner le caractère du clergé qui les enseignait. Il crut voir les sources principales de sa corruption dans ses richesses excessives, dans la loi sévère du célibat et dans la rigueur intolérable des vœux monastiques. De là à révoquer en doute l'origine divine de cette puissance papale qui autorisait et soutenait un tel système d'erreurs, il n'y avait qu'un pas; par une conséquence nécessaire, Luther en vint à nier l'infaillibilité du pape et à rejeter les décisions de toute autorité humaine pour s'en tenir à la parole de Dieu et au texte des Écritures, comme à la seule règle des vérités

théologiques. Ses idées étaient si justes et si lumineuses, ses principes étaient si vrais et répondaient si complétement aux besoins et aux sentiments des masses, qu'ils pouvaient s'appliquer aussi bien à la vie physique qu'à la vie morale. Le réformateur ne tenta point cette épreuve ; par une de ces inconséquences auxquelles les plus grands esprits ne restent pas étrangers, cet homme qui proclamait si haut le principe de l'individualisme en matière de foi, conservait pour le pouvoir civil, fût-il même despotique, un profond respect ; mais les peuples, que ce respect ne retenait point, voulaient que les libertés fussent solidaires, qu'elles découlassent logiquement l'une de l'autre, que, des opinions et des consciences, elles s'étendissent également aux actes de la vie publique, et que l'égalité morale impliquât l'égalité civile. La réforme devint pour eux une doctrine sociale, une sorte de catéchisme politique. Protégée par Frédéric le Sage qui exerçait le vicariat dans l'Empire, elle se répandit rapidement en Allemagne, en Suisse, dans les Pays-Bas, en

France et en Angleterre ; elle pénétra même en Espagne, et, quoique dans ce dernier pays où l'inquisition était déjà toute puissante, elle ait été étouffée, pour ainsi dire, dès son apparition, il est hors de doute que son influence ne resta pas étrangère aux mouvements populaires dont la Castille et l'Arragon furent le théâtre pendant plusieurs années. Partout la réforme favorisait le développement des idées de liberté, et faisait pénétrer dans les masses les sentiments de l'égalité et de la dignité des hommes; débarrassant la pensée des liens qui la rendaient esclave, elle donnait ouverture au progrès et se montrait un des éléments les plus actifs de la civilisation.

Rome jusqu'ici n'avait point sévi contre Luther; elle l'avait bien déclaré coupable d'hérésie et ses écrits avaient été brûlés publiquement à Louvain, à Cologne et à Mayence; mais ces mesures n'avaient eu d'autre résultat que de fournir à Luther l'occasion d'user de représailles et de brûler à son tour, à Wittemberg, le droit canoni-

que. Par ce fait, le réformateur saxon avait complétement modifié l'organisation de la société chrétienne, et détrôné le souverain spirituel dont le pouvoir, s'il n'était consacré par le ciel, l'était du moins par une haute antiquité; montrant l'inanité de ces maximes qui tendaient à assurer la toute-puissance du pouvoir papal et la subordination de l'autorité laïque à celle du Saint-Siége, il avait rétabli dans toute sa plénitude ce gouvernement civil dont l'Église cherchera toujours à diminuer l'importance, et servi, plus qu'il ne croyait, une des plus secrètes pensées de l'empereur Charles-Quint, celle de soustraire son empire à l'influence que la papauté voulait exercer sur les États chrétiens.

Quant à Charles-Quint, il avait trop d'ambition et trop d'égoïsme pour ne pas être indifférent en matière de religion; on a vanté son zèle et la rigueur qu'il a déployée contre le protestantisme. Mais ce zèle n'eut jamais la foi pour mobile. Il puisait sa force dans des intérêts menacés ou méconnus. L'em-

pereur, dont la jeunesse n'était pas restée à l'abri de toute erreur, eût laissé les deux doctrines se débattre à leur aise, si la perspicacité politique qu'il possédait à un haut degré ne lui eût fait entrevoir dans la réforme, une force contre laquelle viendraient se briser tôt ou tard ses projets liberticides. Jaloux de son autorité, avide de puissance, il eût voulu, depuis son élévation à l'Empire, posséder l'Europe entière, la modeler à sa guise et réaliser la monarchie universelle, l'antique unité romaine. Image vivante du despotisme, il rêvait de réunir sous une même loi, comme sous un même sceptre, les peuples divers sur lesquels il régnait. La réforme était contraire à l'exécution de ce plan, et ses principes étaient inconciliables avec ce despotisme. Loin d'aider au développement de l'individualisme, il fallait l'arrêter, le maîtriser; diminuer les mobiles d'activité de l'homme, l'entourer d'un triple réseau de fonctionnaires, de diplomates et de soldats; endormir l'âme humaine, bâillonner la pensée et substituer à cette vie

active, si belle et si brillante, une existence passive et toute matérielle. Au lieu de la liberté d'examen, au lieu de cette civilisation qui laissait agir les individus et donnait à leur activité de perpétuels aliments, il fallait un mécanisme habile, des institutions artificielles, fabriquées avec art, mais annihilant l'être humain, au point qu'il ne fût plus qu'une masse sans initiative, dépourvue de forces et livrée, pieds et poings liés, à tous les caprices qui peuvent germer dans la tête d'un despote. Le sol ainsi préparé, les libertés, les garanties accordées aux peuples, toutes ces institutions qui avaient coûté tant de larmes et de sang, disparaissaient d'elles-mêmes, réduites en poussière comme ces meubles sans usage que le temps use sourdement. Le despotisme s'établissait ; il devenait une nécessité et presqu'un bienfait. Quand on a appris aux peuples à ne plus penser, il est bien rare qu'ils veuillent encore sortir de cette espèce de somnolence où on les a jetés.

Ainsi, avant de songer à devenir « le

chief » de la société européenne qu'il avait imaginée, Charles devait non-seulement arrêter la marche de la civilisation, mais la détruire, et, pour y parvenir, l'attaquer dans son germe, dans son principe vivifiant : la réforme. C'était là le point capital ; ce devait être le but de ses efforts, l'objet constant de sa pensée, ce fut aussi la cause du zèle qu'il manifesta depuis en faveur du catholicisme.

Je me propose de décrire la politique impériale à l'égard de la réforme, politique patiente, prudente même, souvent craintive, suivie au gré des événements, mais planant toujours, pendant trente-cinq années, sur la moitié de l'Europe.

I

« Le premier acte d'administration que fit l'empereur, dit Robertson[1], fut d'indiquer

[1] Robertson, *Histoire de Charles-Quint,* traduction de J.-B. Suard. Bruxelles, 1829, t. II, p, 101.

une diète de l'Empire, à Worms, pour le 6 janvier 1521. Dans les lettres circulaires qu'il adressa aux différents princes, il les informa que le but de cette assemblée était de concerter avec eux les moyens propres à arrêter les progrès des opinions nouvelles et dangereuses, qui menaçaient de troubler la paix de l'Allemagne et de renverser la religion de leurs pères. »

Luther fut convoqué à cette diète. Il y comparut, malgré les avertissements et les prières de ses disciples, exposa courageusement sa doctrine et se refusa à toute espèce de rétractation. Les princes catholiques conseillèrent à l'empereur de faire subir à ce moine révolté le sort de Jean Hus et de Jérôme de Prague, de suivre l'exemple de Sigismond, et de délivrer l'Église, par un coup hardi, d'un audacieux dont les propositions étranges favorisaient le désordre et l'anarchie. Charles paraissait assez disposé à user d'un expédient qui servait aussi bien ses intérêts que ceux de la cour de Rome; mais les circonstances le forcèrent à être

clément. Par ses formes inconstitutionnelles, ses demandes d'argent réitérées, ses impôts levés sans qu'ils fussent consentis, il s'était déjà aliéné l'Espagne ; il était menacé de la perdre. Profitant de son absence , les provinces s'insurgeaient , les villes prenaient les armes; Burgos, Ségovie, Tolède, Madrid, Salamanque réclamaient, non plus le maintien de leurs droits, mais une nouvelle organisation municipale, la réduction des domaines de la couronne, l'abolition des prérogatives accordées à la noblesse; elles voulaient rétablir sur le trône Jeanne la Folle, que Charles avait fait enfermer au monastère de Tordésillas; à Tolède, Jean de Padilla et Marie de Pacheco proclamaient la république. François Ier favorisait ces mouvements populaires, en fournissant aux insurgés des armes et des troupes. Aigri par la jalousie, il négociait avec Léon X, afin d'attaquer l'empereur en Italie, et projetait la conquête du royaume de Naples.

La position de Charles-Quint était dif-

ficile. Pour lutter contre la France, l'appui de l'Allemagne lui était nécessaire; il devait la ménager, ne pas irriter les princes qui professaient la doctrine luthérienne, et surtout ce Frédéric le Sage, électeur de Saxe, à la modestie duquel il avait dû son élection. Forcé de subir la loi de circonstance, il ne procéda point contre la réforme avec une extrême rigueur, et quoiqu'il eût mis Luther au ban de l'Empire, il s'entendit avec Frédéric de Saxe pour le faire enlever et transférer secrètement au château de Wartbourg. Luther y vécut de longs mois, ignorant la main qui l'arrachait au monde. Par cette mesure habile, l'empereur répondit à toutes les exigences; en dérobant Luther à l'exécution de la sentence prononcée contre lui, il effraya le pape, le détacha de l'alliance française et l'attira vers lui. Aux yeux des princes réformés, il parut vouloir, sinon protéger, au moins tolérer les doctrines nouvelles. La disparition momentanée du réformateur, outre qu'elle simplifia la situation, eut encore cet avantage de permettre à Charles de s'oc-

cuper des événements d'Espagne et de répondre aux provocations de François 1er.

Ce dernier venait d'ouvrir en Italie la première campagne d'une guerre qui dura vingt années. Commencée sous les auspices les plus favorables, cette guerre répondit mal à ce que l'on en espérait. Léon X, cédant aux instigations de Jean Manuel, ambassadeur d'Espagne à Rome, s'engagea, par un traité secret, conclu le 8 mai 1521, à unir ses forces à celles de l'empereur, pour l'aider à chasser les Français du Milanais, que Lautrec avait envahi. L'empereur lui-même, avant de retourner en Espagne, séduisit l'Anglais Woolsey, en lui promettant la tiare, et gagna Henri VIII en gagnant son ministre. La défection simultanée du pape et du monarque anglais laissa François 1er réduit à ses propres forces. Ses troupes, battues dans la Navarre, se virent obligées de repasser les monts. En Italie, ses lieutenants ne furent pas plus heureux; Lautrec, manquant d'argent, ne sut retenir les Suisses qu'il avait enrôlés, qu'en les menant atta-

quer Prosper Colonne, retranché dans le parc de la Bicoque; la bataille, longtemps indécise, fut funeste aux Français ; leur bravoure et les sages dispositions de leurs chefs ne purent arrêter la victoire. Lautrec, forcé d'abandonner le Milanais, se retira précipitamment, avec les restes mutilés de son armée, sur le territoire de la république de Venise; les villes de Parme et de Plaisance furent réunies aux États de l'Église, et, de toutes les conquêtes des Français en Italie, il ne leur resta plus que Crémone, le château de Milan et quelques autres forts sans importance.

Charles, avec cette présence d'esprit qu'il conservait au milieu des circonstances les plus critiques, avait su conjurer l'orage; sorti de la lutte vainqueur et plus puissant, il pouvait, sans danger, se livrer tout entier à l'exécution de ses projets d'absolutisme, lorsqu'un événement inattendu vint de nouveau occuper sa pensée : Léon X était mort de joie en apprenant les succès de son allié. L'élection d'un pape était chose importante

pour l'empereur; elle pouvait lui être fatale si un partisan de la France venait à s'asseoir sur le trône pontifical. Mais là encore la fortune couronna ses efforts; les négociations habiles de Jean Manuel jetèrent la division dans le conclave et réussirent à placer la tiare sur la tête du cardinal Adrien d'Utrecht, qui en ce moment, exerçait en Espagne les fonctions de vice-roi.

Lorsque la nouvelle de cette élection parvint à l'empereur, il rentrait en Espagne; sa joie ne connut plus de bornes; la victoire lui souriait; maître de l'Italie, il allait mettre enfin le pied sur l'Europe. Il s'empressa d'écrire au pape la lettre suivante, dans laquelle l'ambition et la vanité se cachaient à peine sous le masque du respect et du zèle religieux (7 mars 1522) :

« Tres sainct pere. Jay receu votre lettre
« datee du xve de fevrier en la main de mon
« confesseur, lequel la ma declaire en donne
« entendre bien au long, et ne saroye assez
« humblement mercye votre sainctite de la-
« mour et bonne volunte que par icelles

« dictes me portez, et les bonnes offres que
« me faictes, de me dire que tous les biens
« que en vous sont ou viendront, seront
« plus myens, que ne sont les myens pro-
« pres, et mes desirs plus estroictement
« gardez : et que pour moy seront plus
« promptement delivrez que si ja de pre-
« sent ils estoient es mains de mes servi-
« teurs : dont de tant bonnes choses ne
« mesbahie; car vous pouvez estre schur,
« que ne sariez souhader chose qui ne soit
« commé votre, et que me voulsisse employe
« pour votre sanctite, bien de votre sainct
« siege et utilité de la religion chrestienne...
« Il ne doit desplayre a votre dicte sainc-
« tite de tant saincte ellection et promotion
« faicte en votre personne de la papalite ; car
« jay espoir en Dieu que, puisquil vous y a
« avance, il vous donnera la grace de vous
« y acquitter, et faire de sorte, que la paix
« de la chrestiennete sen ensuyvra, dont
« notre foy catholique saugmentera, et ferez
« le salut de votre ame, et nous donnerez a
« tous chrestiens exemples de bien faire. Et

« pour ce votre sainctite se parforce, et Dieu
« vous aydera. De la joye, que jay eu de
« votre dicte ellection, nest chose nouvelle.
« maist eust este desnaturelle, si aultre-
« ment en eusse use; car je ne leusse sceu,
« a cuy plus desire que a votre sainctite. Et
« me semble que estant le papat en votre
« main, et lempyre en la myenne, est pour
« faire par ensemble beaucop de bonnes et
« grandes choses.....[1]. »

Ces derniers mots sont surtout remarquables; ils indiquent assez quels étaient les projets de l'empereur et combien l'appui de la papauté était nécessaire à l'accomplissement de ses desseins. Quelques auteurs ont fait un crime à Charles-Quint de n'avoir point soutenu Woolsey au conclave des cardinaux, et de l'avoir trahi au moment même où il lui promettait la tiare. Mais Woolsey, en admettant la possibilité de son élection, n'eût été qu'un ambitieux, qui se serait montré beaucoup plus inquiet de maintenir son

[1] Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V.*

indépendance et sa suprématie que de servir les intérêts d'un monarque pour lequel il n'avait aucune sympathie. Or, l'empereur n'entendait pas trouver un maître dans le pape, mais bien un complice. A ce point de vue, Adrien était l'homme qu'il lui fallait et sur lequel il fondait ses espérances. Son ancien précepteur pouvait seul le comprendre; étranger aux yeux des Romains, il devait être, dans la pensée de l'empereur, le plus fidèle allié de la couronne impériale, et, n'ayant point ce patriotisme qui justifia souvent les manœuvres déloyales des Médicis, il devait n'avoir aucun intérêt à défendre l'indépendance d'un pays qui n'était pas le sien, se trouver même plus enclin à augmenter la gloire et la puissance de son élève, et à la préserver des atteintes du roi de France, qu'à se poser en protecteur des libertés italiennes.

Mais ce pape, dont l'empereur espérait tirer si grand parti, n'occupa que quelques mois le trône pontifical; son influence fut à peu près nulle, et c'est à peine s'il put

prendre part à la formidable coalition que l'empereur organisait contre la France, et dans laquelle Henri VIII et les États d'Italie avaient été entraînés (28 juin 1523). Clément VII, qui lui succéda, un Médicis nourri dans les ruses de la politique italienne, vit avec une extrême défiance le développement de la puissance impériale en Italie, et manifesta des craintes sérieuses pour la liberté de ce pays, ou tout au moins pour l'indépendance du Saint-Siége, déjà gravement compromise. Il s'empressa de faire revivre l'ancienne politique de la cour de Rome, et, malgré la haine invétérée qu'il nourrissait contre la France, il se montra le partisan déclaré de François Ier, refusa d'adhérer à la coalition et mit tout en œuvre pour la dissoudre. Ce fut sans succès; l'empereur, grâce à son habileté, surmonta les obstacles qui lui étaient opposés, et la victoire de Pavie, où l'Italie perdit sa liberté en défendant une cause qui n'était pas la sienne, lui rendit raison de son rival. Mais cette victoire, qui ajoutait à l'éclat de sa renommée et lui don-

nait une force nouvelle dont il devait nécessairement se prévaloir, ne modifia en aucune façon les sentiments du pape à son égard. Ce dernier n'en continua pas moins cette politique d'intrigue qui dura jusqu'au sac de Rome, et à laquelle il faut attribuer ces complications diverses qui retardèrent l'exécution des projets que l'empereur avait formés pour arrêter dans l'Empire les progrès des doctrines religieuses. C'est donc à Rome que l'on doit chercher la cause de l'oubli dans lequel furent laissées, pendant plusieurs années, les affaires de l'Allemagne, oubli forcé qui fut bien plus une concession arrachée par les difficultés et les embarras du temps, qu'une marque d'indifférence. L'empereur, sans être animé en faveur de l'Église romaine du zèle qu'on lui a très-gratuitement attribué, prévoyait assez de quels dangers seraient menacées ses idées d'absolutisme, le jour où la réforme, abandonnant le domaine du dogme et se dépouillant de son caractère exclusivement religieux, deviendrait le catéchisme social des

peuples sur lesquels il régnait. Mais il lui fallait l'appui du pape, et il ne l'avait pas. Clément VII, tout en l'excitant à tirer l'épée contre le luthéranisme, lui fut hostile jusqu'au moment où Bourbon se chargea de l'en punir. La réforme eut ainsi, devant elle, près de dix années, jusqu'à l'époque où la paix de Cambrai permit à Charles-Quint de donner quelque attention aux affaires de l'Allemagne; elle profita de ce laps de temps pour croître et se fortifier, malgré les persécutions de l'Église et le zèle intolérant des princes catholiques.

II

Les bulles du pape Léon X n'avaient pas arrêté la marche des idées religieuses. Ce n'était plus le temps où ces bulles causaient de l'effroi; on s'en moquait et l'on passait outre. Les décisions de la diète de Worms étaient restées sans vigueur; il ne s'était

trouvé personne qui osât les exécuter. Le parti de la réformation était devenu trop fort et comptait trop d'adhérents pour que sa ruine dépendît d'une ordonnance ou de persécutions. En peu de temps il avait pénétré dans les provinces les plus reculées de l'Empire : le Holstein, la Prusse, la Poméranie étaient envahis. Un grand nombre de villes avaient laissé pénétrer dans leur sein les disciples de Luther; d'autres avaient aboli la messe et les cérémonies de l'ancien culte. Les couvents se fermaient; leurs biens sécularisés étaient affectés à l'entretien des pauvres et des écoles. Les ordres monastiques, et surtout les Augustins, se faisaient les propagateurs de la doctrine luthérienne. Les moines mendiants jetaient le froc aux orties, prenaient femme et cherchaient dans le travail des moyens d'existence qu'ils n'avaient trouvés jusqu'ici que dans la mendicité. Des prêtres, rompant avec le catholicisme, abandonnaient l'Église romaine, parcouraient l'Allemagne et répandaient parmi le peuple les écrits de Luther.

Combien la situation était changée depuis la diète de Worms ! Cette doctrine nouvelle qui s'y était produite ne vivait alors que chez quelques disciples ; aujourd'hui, des villes, des provinces, des pays entiers la professaient ; des princes la protégeaient et la faisaient prêcher dans leurs États. Sans organisation qui concentrât la force commune, sans employer d'autres armes que la parole du Christ et le langage persuasif de la raison, elle avait conquis l'Allemagne et ses progrès rapides faisaient jeter à Rome des cris d'effroi.

L'élection du pape Adrien avait rendu quelque confiance au parti catholique ; il s'imagina que l'Église allait enfin reprendre le dessus, étouffer les bruyantes clameurs qui s'élevaient de toutes parts contre elle, et éteindre l'hérésie au moyen d'une bonne croisade. Nous avons vu que Charles-Quint comptait aussi, avec l'aide de son ancien précepteur, accomplir de *grandes et belles choses*. Mais, obligé de concentrer ses forces en Italie, il ne pouvait s'occuper des affaires

d'Allemagne aussi sérieusement qu'elles l'exigeaient. Il fit part de ses projets à son frère Ferdinand et le chargea de le représenter aux réunions de la diète. Celui-ci, chaud catholique, mit tout en œuvre pour arracher aux princes de l'Empire une décision avec laquelle on pût écraser la réforme; lui-même prêchant d'exemple, la fit poursuivre dans les États d'Autriche et condamner à des peines sévères ceux qui possédaient des livres du Nouveau-Testament écrits en langue vulgaire. Les persécutions commencèrent également aux Pays-Bas, contrées sans aucune importance politique et à l'égard desquelles il y avait moins de ménagements à garder. La peine de mort, par le feu ou la fosse, y fut promulguée contre les hérétiques. Plusieurs Augustins d'Anvers furent arrachés de leur couvent et livrés au bourreau. La guillotine ne fonctionnait pas alors; la civilisation n'avait pas encore trouvé ce progrès; mais la justice de Charles-Quint n'en était pas moins expéditive. Les inquisiteurs Vander Hulst et

Hochstraeten s'échauffaient à trouver des victimes.

La diète qui s'était assemblée à Nuremberg au mois de mars 1522, ne paraissait pas disposée à céder à la pression que Ferdinand voulait exercer sur elle. Quoique l'archiduc fût vivement appuyé par le parti catholique et les hauts dignitaires de l'Église, il trouvait dans l'électeur Frédéric un rude adversaire. L'arrivée du légat Chieregato lui rendit quelque audace. Ce dernier était porteur d'un bref par lequel le pape, tout en avouant les abus sans nombre qui désolaient l'Église et la corruption qui s'y était introduite, réclamait énergiquement la mort de Luther et réprimandait les princes de n'avoir point fait exécuter les décisions de la diète de Worms.

L'effet de ce bref fut tout autre que celui que les catholiques en attendaient; l'aveu naïf du pape fut pour eux une défaite; il légitimait la conduite de leurs adversaires et les autorisait à provoquer la convocation d'un concile, seul remède, aux yeux des ré-

formés, qui pût guérir les maux de l'Église. Cette proposition effraya fort le légat qui éluda d'y répondre; il aurait désiré qu'on procédât sans plus de retard contre les hérétiques, et qu'on lui livrât immédiatement les prédicateurs de la ville de Nuremberg. La diète, se retranchant derrière les lois de l'Empire et les priviléges de la cité, s'y était formellement opposée; elle tenait au concile, ne voulut point céder et résolut d'envoyer au pape une liste des principaux griefs que l'Allemagne avait contre Rome. La réforme triomphait; le légat partit désespéré.

Le pape s'en vengea en adressant à l'électeur Frédéric un bref menaçant et empreint de cette violence sous laquelle la papauté cachait depuis longtemps sa faiblesse. Les persécutions recommencèrent dans les provinces Autrichiennes, dans le Wurtemberg et surtout aux Pays-Bas, où la tolérante Marguerite, protectrice éclairée d'Érasme, ne parvint pas à modérer le zèle des inquisiteurs. L'université de Louvain apprit à se distinguer; ses docteurs, s'exerçant à de-

venir les pourvoyeurs du duc d'Albe, firent exécuter les édits de Charles-Quint avec une rigueur qui semblerait incroyable si les documents contemporains ne l'attestaient. Le catholicisme cherchait dans le sang, une compensation à l'échec qu'il avait essuyé devant la diète.

Sur ces entrefaites, Adrien mourut, fort détesté des catholiques dont il avait compromis les intérêts par ses projets de réforme et sa sincérité. Son successeur fut plus politique, mais ne réussit pas mieux. Il envoya à la diète qui s'était réunie de nouveau à Nuremberg (janvier 1524), le cardinal Campeggi, homme de ruses et d'intrigues, d'une adresse à toute épreuve et d'une habileté consommée. Le cardinal était muni d'instructions précises; il devait miner, par tous moyens possibles, l'influence des princes réformés, s'entendre avec les membres de la ligue de Souabe, ne point parler des griefs et surtout éluder la question du concile, dont la convocation eût été préjudiciable aux intérêts de la cour de

Rome et n'eût servi, dans les circonstances actuelles, qu'à développer encore la puissance impériale. Le légat remplit en tous points ses instructions ; lorsqu'il eut mis la division au sein de la diète, il exigea l'exécution des mandats de Worms et réclama des mesures rigoureuses contre les doctrines luthériennes. Les villes, s'étonnant que l'Église eût avoué si franchement les maux qui la déchiraient, la corruption qui s'était introduite dans son sein, et que, sans se préoccuper des moyens d'y porter remède, elle demandât toujours d'exterminer les luthériens, prétendirent que l'exécution des édits de l'empereur « *engendreroit plus tumulte et dérision que obéissance*[1]. » Elles soulevèrent de nouveau la question du concile et en réclamèrent la convocation immédiate dans une ville importante d'Allemagne. Campeggi refusant d'y consentir, les États se séparèrent sans avoir rien conclu, si ce n'est qu'une nouvelle assemblée se réunirait à Spire.

[1] Lanz, *Correspondenz*, etc.

Les efforts du pape ne pouvaient aboutir; il voulait la répression de l'hérésie sans vouloir en assurer les moyens. Sa politique manquait d'unité; il attendait tout de l'empereur et ne cessait de lui susciter des embarras; ils manifestait envers lui une extrême froideur, tout en lui représentant les devoirs qu'il avait à remplir comme protecteur de la religion catholique, et les dangers auxquels son autorité était exposée s'il n'apaisait promptement les troubles de l'Allemagne. L'empereur n'aurait pas demandé mieux que d'agir; mais les circonstances ne le permettaient point. La guerre contre la France lui donnait assez d'occupations pour qu'il ne cherchât pas à mécontenter une nation puissante qui aurait pu lui jouer d'assez mauvais tours. D'ailleurs, la lutte des deux religions lui importait peu; s'il désirait un concile, c'était pour en retirer de nombreuses concessions au profit du pouvoir civil; mais il n'entendait défendre dans le catholicisme qu'une doctrine dont les principes s'accordaient parfaitement avec le des-

potisme qu'il voulait inaugurer. Toutefois, il protestait de son zèle, se plaignait que les entreprises de François Ier ne lui permettaient pas de prendre une part plus active aux affaires religieuses, accusait quelque peu Clément VII de protéger son rival et se bornait à ordonner l'exécution de l'édit de 1521. Au fond, il temporisait, attendant les événements et trouvant fort commode de laisser à Rome, la responsabilité d'une conduite dont il retirait tout avantage et qu'il pouvait toujours désavouer si elle lui était préjudiciable. Ferdinand et le légat, en agissant, l'un en son nom, l'autre au nom du pape, servaient tous deux, sans s'en douter, ses intérêts. Ils divisaient l'Allemagne, l'affaiblissaient, captivaient les princes catholiques et organisaient la ligue de Ratisbonne, dont l'esprit entreprenant devait nécessiter bientôt la formation de la ligue de Smalkalde. Les persécutions, les supplices recommençaient ; les bûchers s'allumaient ; le catholicisme cherchait à noyer dans le sang une doctrine qui enlevait l'âme

humaine à sa domination. C'était vaine tentative ! Zwingle se levait dans les cantons de la Suisse ; en Allemagne, Munzer adaptait à l'ordre politique les principes de la réforme, et les anabaptistes, ces socialistes du XVIe siècle, paraissaient en Westphalie. Les horreurs commises au nom de la foi romaine, n'empêchaient point la réforme de grandir ; arrosée par le sang, elle se développait au contraire avec une rare énergie, se répandait dans toutes les provinces, gagnait le landgrave de Hesse, le roi de Danemarck, le duc de Lunébourg, et jusqu'au grand-maître de l'ordre Teutonique, Albert de Brandebourg, qui lui livrait la Prusse. Partout où elle pénétrait, elle se reposait à l'ombre des libertés publiques, et sa cause, cessant d'être exclusivement religieuse, devenait nationale. Afin de contrebalancer l'influence de la ligue de Ratisbonne, les princes réformés s'étaient réunis à Spire, à Ulm, à Torgau, et, dans ces diverses assemblées, ils avaient jeté les bases futures de l'alliance de Smalkalde. Ainsi ce n'était plus une doc-

trine religieuse que le catholicisme allait combattre, mais un grand parti politique, acclamé par l'Allemagne.

La tournure que prenaient les affaires causait à Charles-Quint de vives alarmes; le soulèvement des paysans de la Thuringe, bien que les princes, catholiques et luthériens, se fussent réunis pour le comprimer, présentait une telle connexité avec l'apparition des anabaptistes, qu'il y voyait une menace contre la majesté de la couronne impériale et le germe de graves dangers pour son autorité. Il craignait aussi que l'Allemagne, affaiblie par les divisions qui la déchiraient, n'offrît une proie facile aux Turcs dont les hordes indisciplinées couvraient la Hongrie et les plaines de la Basse-Autriche. Le traité de Madrid, cette capitulation de la France, lui laissait un moment de répit; tranquille du côté de l'Italie, dont la possession semblait lui être définitivement acquise, il pouvait tourner contre la réforme les forces dont il disposait. Les ducs Georges de Saxe et Henri de Brunswick le pressaient

d'agir ; il céda à leurs sollicitations, ordonna l'exécution en toute rigueur des édits qu'il avait promulgués, renouvela également les placards publiés aux Pays-Bas, et fit défense aux prédicateurs de signaler en chaire les erreurs de Luther, afin, disait-il, *d'éviter qu'on pensât à ces choses*. Puis il écrivit aux princes et aux villes restés fidèles à Rome, les engagea à persévérer, à s'unir étroitement, en attendant son arrivée qui serait prochaine.

III

L'empereur comptait sans le pape, assez changeant de sa nature et très-enclin aux perfidies italiennes. Ses ordres, du 23 mars 1526, furent publiés en Allemagne, le 3 août suivant, après un retard de quatre mois. Pendant ce temps, les événements avaient marché. Au moment où il s'apprêtait à quitter l'Espagne, il reçut la nouvelle du coup le plus fatal qui pût lui survenir : Clé-

ment VII se déclarait son ennemi et excitait François Ier à rompre un traité honteux qu'il n'avait signé qu'en cédant à la violence ; le roi d'Angleterre, que les négociations adroites de Louise de Savoie avaient rapproché de la France, se disposait également à prendre les armes pour combattre son ancien allié, dont la puissance toujours croissante menaçait d'absorber l'Europe ; enfin, une ligue décorée du nom de sainte se formait en Italie par les soins du pape, qui voulait, après avoir chassé les Français de la péninsule, la délivrer aussi des Espagnols.

L'importance de ces divers événements força l'empereur d'abandonner toute tentative contre la réforme. Il remit ses projets à des temps meilleurs, et, changeant de conduite avec une grande habileté, mais aussi avec une complète hypocrisie, il tendit la main aux princes luthériens et écrivit à son frère Ferdinand qu'il suspendait l'édit de Worms, qu'il entendait ramener les *dévoyés* par la modération et faire triompher, par un

bon concile, la vérité évangélique [1]. Luther n'eût pas mieux dit !

La partie protestante de la diète ne se fit aucune illusion sur la valeur de ces sentiments; mais elle les mit à profit, proclama la liberté de conscience et arrêta que chacun des princes agirait dans ses États de manière à pouvoir rendre compte de ses actions à Dieu et à l'empereur. C'était un pas immense; Charles ne l'ignorait pas, mais, dans son esprit, cette concession, qu'il pouvait toujours révoquer, ne payait pas trop cher le service que les partisans de la réforme allaient lui rendre. Il s'agissait de lancer sur l'Italie les lansquenets allemands, tous luthériens, pillards et grands ennemis du pape, et de tirer du Saint-Siége une éclatante vengeance.

Nous savons comment ils s'acquittèrent de cette besogne, et combien à Rome ils se montrèrent âpres à la curée. L'empereur

[1] Merle d'Aubigné, *Histoire de la réformation du* XVI[e] *siècle,* t. IV, liv. XIII, ch. I, p. 13.

feignit une profonde douleur lorsqu'il apprit l'outrage fait à la papauté et les dévastations commises au sein de la ville éternelle. Il écrivit au pape une lettre soumise pour se disculper de toute participation à l'acte de brutalité dont ses troupes s'étaient rendues coupables, et il l'assura que ses œuvres ne cesseraient d'être celles d'un fils humble *qui aura plus de pensement d'augmenter la grandeur de l'Église et du siége apostolique que d'avancer la gloire de son empire* [1]. Le pape ne se laissa pas prendre à ces protestations mensongères; mais il fut effrayé, et abandonna François 1er. L'empereur ne désirait pas autre chose.

Pendant les deux années que dura la guerre, la réforme avait joui en Allemagne d'un calme complet; elle s'était organisée d'une manière moins imparfaite, afin de se mettre à l'abri des mesures violentes dont les partisans de l'Église la menaçaient. C'était une précaution que les événements

[1] Lanz, *Correspondenz*, etc., 22 novemb. 1527.

devaient justifier. Charles-Quint, débarrassé du pape et fort de ses victoires, avait convoqué une diète à Spire pour le 21 février 1529. Les temps d'épreuves allaient commencer pour la réforme ; si jamais cause fut menacée, ce fut la sienne. Elle put s'en convaincre à Spire.

Les catholiques s'y rendirent nombreux et décidés; étouffant toute délibération, ils enlevèrent, par surprise, une décision qui supprimait la liberté de conscience, annulait l'édit de 1526 et remettait en vigueur les principales dispositions du recès de Worms. Les princes et les villes luthériennes en appelèrent vainement à Ferdinand ; il ne voulut rien entendre et, fermant brutalement la discussion, il s'éloigna en déclarant qu'il exécutait les ordres de l'empereur. Alors parut cet acte célèbre qui a donné un nom à l'Église réformée et dans lequel les princes motivèrent leur refus de se soumettre aux décisions de la diète.

L'empereur était à Plaisance lorsqu'il reçut la protestation; il accueillit avec un

dédain magnifique les envoyés chargés de la lui remettre, trois chétifs bourgeois qui risquaient leur vie, les écouta de mauvaise grâce et finit par les retenir prisonniers, après les avoir traités comme des sujets révoltés ; il se rendit ensuite à Bologne, combiner avec le pape le moyen de réprimer l'hérésie (novembre 1529). Les conférences durèrent longtemps avant que les deux maîtres du monde parvinssent à s'entendre ; le pape voulait que la guerre mît fin aux controverses; l'empereur ne repoussait pas ce moyen, sa conscience n'en était plus aux scrupules, mais il eût désiré « trouver quelque expédient, pour oster aux allemans la craincte destre chastiez et corrigez[1]. » Cette crainte, il faut le dire, jetait l'Allemagne en grande perplexité ; depuis l'affaire de Spire, l'avenir lui apparaissait couvert de sombres nuages ; près d'entrer au port, elle redoutait de toucher l'écueil. Les princes réformés formaient ligues et alliances, prenaient les

[1] Lanz, *Correspondenz*, etc.

armes, malgré les conseils de Luther qui voulait ne triompher que par le martyre. Ils s'étaient assemblés à Augsbourg où la diète devait se réunir, attendant l'empereur qui quittait Bologne où il avait servi la messe comme un simple diacre; ils faisaient prêcher avec beaucoup de hardiesse la doctrine luthérienne, refusaient de céder aux menaces des impériaux, qui exigeaient la suspension des prêches et la fermeture des temples; puisant leur force dans leur conscience, ils restaient inébranlables, n'admettant aucune concession de peur qu'on ne s'en servît plus tard pour les écraser. L'empereur lui-même ne put les intimider, ni obtenir qu'ils parussent aux cérémonies du culte et aux processions de la Fête-Dieu.

La diète s'ouvrit le 20 juin; les catholiques, perdant de leur fermeté en voyant l'attitude de leurs ennemis, cherchèrent à les diviser, à gagner les ministres, sutout Mélanchton, esprit timide qui croyait encore à la possibilité d'une réconciliation. Ce moyen ne réussissant pas, ils en vinrent à d'autres

manœuvres, accusèrent l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse d'être les fauteurs des désordres qui troublaient la paix de l'Empire, et voulurent empêcher la lecture de la confession saxonne. Ce fut sans plus de succès; la confession fut lue et remise à l'empereur qui promit de la faire examiner. Il y eut à ce sujet entre les protestants et les membres du parti romain d'orageuses discussions où les catholiques montrèrent que les revenus de l'Église et les petits profits du culte les touchaient de plus près que l'honneur de la religion, et que, s'ils paraissaient assez disposés à céder sur quelques questions de dogme, c'était pour mieux attirer la réforme et l'éteindre en l'étouffant. Les protestants s'en aperçurent et rompirent les négociations.

L'empereur, poussé à bout par une si longue résistance, excité par le pape qui rejetait tout accommodement, voulut jouer d'audace et terminer par un coup hardi un conflit qui ne devait jamais finir. Il fit placer des gardes au portes d'Augsbourg, et, sans

se préoccuper de l'inviolabilité des membres de la diète, il tenta de s'emparer des princes réformés[1]. Le landgrave de Hesse réussit à s'échapper; il était le membre le plus actif et le plus dangereux du parti on ne tenait rien, si on ne le tenait pas. Sa fuite éventa la mine, éveilla les soupçons de l'Allemagne, la fit songer à sa défense et compliqua de part et d'autre les embarras de la situation. Voyant leurs plans déjoués, les catholiques furent en grand émoi; ils n'étaient pas prêts à la guerre; les prêtres seuls la conseillaient, les autres craignaient que, si l'on prenait les armes, ce ne fût la cause de la destruction de toute autorité et de *l'extirpation* de tous les nobles. Les bruits les plus sinistres circulaient; les luthériens se vantaient d'avoir des intelligences partout, qu'entre eux le feu

[1] Il l'avoua lui-même plus tard, dans une lettre adressée à Ferdinand : « Il fait a craindre « que lesdicts desvoyez ne facent quelque diffi- « culté de soy trouver à ladicte journée, estans « advertiz et souvenans de ce que fut mis en « terme à Auspourg de retenir aucuns d'eulx. » Lanz, *Corresp.*

ne tarderait pas à s'allumer, et qu'ils se feraient tous tuer plutôt que d'abandonner leur doctrine. Des marchands des Pays-Bas disaient que ce n'était que par contrainte que tous les sujets de l'empereur n'étaient pas luthériens, et que les communes verraient avec plaisir la prospérité de la secte [1]. Philippe de Hesse écrivait à ses ministres restés à Augsbourg de demeurer inébranlables, de dire de sa part aux députés des villes d'être des hommes et non des femmes; que si les papistes voulaient permettre la libre prédication de l'Évangile, qu'on s'entendît avec eux; car la vérité serait la plus forte et finirait par extirper tout le reste [2].

L'empereur était indigné que cinq ou six théologiens lui tinssent tête, à lui qui avait vaincu le pape et le roi de France; mais il comprit, en voyant l'agitation de l'Allemagne et le tumulte qui régnait dans Augsbourg, que c'eût été folie d'exécuter en ce

[1] Lanz, *Correspondenz*, etc.
[2] Merle d'Aubigné, liv. XIV, chap. XI, p. 242-243.

moment les projets qu'il avait formés; la fuite du landgrave les avait rendus impossibles. Il voulut se disculper des intentions qu'on lui prêtait, s'humilia quelque peu auprès de l'électeur de Saxe, et essaya d'opérer un rapprochement en ouvrant de nouvelles conférences. Ce fut peine fort inutile; Mélanchton eut beau s'épuiser à chercher un juste milieu qui n'existait pas, ces conférences n'eurent d'autre résultat que de montrer une fois de plus quel immense abîme séparait les deux doctrines. Le protestantisme proclamait l'émancipation de l'âme, la liberté de la conscience : Rome exigeait que toutes deux fussent esclaves. La liberté et le despotisme étaient en présence; ils ne pouvaient s'entendre.

Les princes protestants se préparaient à quitter Augsbourg; l'empereur, désirant en finir, renouvela auprès d'eux une invitation qu'il avait déjà adressée à l'électeur de Saxe[1], d'abandonner le luthéranisme et de

[1] L'électeur avait répondu, le 27 juillet 1530 :

rentrer dans le giron de l'Église romaine, en attendant la décision du concile que le pape venait d'accorder. Les princes, prévoyant quel piége cachait cette demande, ne voulurent y accéder et se retirèrent. On leur donna six mois pour se réconcilier avec le pape et l'empereur ; si, ce délai passé, ils ne s'étaient pas amendés, on tirerait l'épée pour les y contraindre.

Ainsi finit la diète d'Augsbourg. Je ne puis mieux la caractériser qu'en l'appelant

« Je desire et requiers que Vostre Majeste veulle « de sa grace et grande bonte considerer que ne « moy ne aussi les aultres mes conjoincts pour- « rons sans offension dommegeable de nous « consciences, ne sans contumelie du nom de « Dieu, devant sa grace Vostre Majeste et tout « le monde, delaysser ladicte doctrine, la parolle « et ordonnance de Dieu, et juger que icelle sa « parolle et ordonnance, qui est la perpetuelle « et durable verite, non estre sa parolle et or- « donnance, et ne cuide point que Vostre Ma- « jeste veult oncques demander que jeusse tiel- « lement desiste de ceste doctrine, se ce n'eust « este que noz adversaires vous eussent, par « leurs journeles importunitez, a ce induitz et « expugnes... » Lanz, *Correspondenz*, etc.

une défaite de l'Empire. Tous les calculs de Charles-Quint et les manœuvres des papistes ne purent vaincre ces luthériens qui plaçaient leur foi et leur conscience, là où d'autres ne mettaient que l'intérêt, toutefois, à la dureté de l'arrêt qui les frappait, ils comprirent que la période des ménagements était écoulée, et ils formèrent cette union célèbre connue sous le nom de ligue de Smalkalde. Les troupes du duc de Savoie venaient d'attaquer Genève, déjà l'alliée des protestants et, plus tard, la forteresse de Calvin; l'armée espagnole qui se trouvait dans l'État de Florence s'approchait des Alpes; les bandes des Pays-Bas se réunissaient sur les frontières de l'Allemagne; de nombreuses levées de gens de guerre avaient été ordonnées dans l'Empire[1]. Il était temps de prendre le glaive.

[1] Merle d'Aubigné, liv. XIV ch. XII, p. 261-262.

IV

Une nouvelle atteinte aux lois fondamentales qui régissaient l'Empire, fournit aux protestants un motif légal de recourir aux armes et d'invoquer l'appui des puissances étrangères. Charles voulait rendre l'empire héréditaire, et, s'appuyant sur une majorité factice dont les membres parlaient au nom de sujets qui les désavouaient, il avait fait nommer son frère roi des Romains par les électeurs, convoqués à Cologne (5 janvier 1531.) Les princes réformés, pour lesquels il ne suffisait pas de protester contre cette violation des coutumes germaniques, s'adressèrent aux rois de France, d'Angleterre et de Danemarck et réclamèrent leur appui. Leur demande trouva faveur auprès de François 1er, qui n'était point fâché de susciter des embarras à son rival, et saisissait avec empressement toute occasion d'arrêter le cours de ses prospérités ; il envoya aux luthériens Guillaume Du Bellay, leur fit faire

mille protestations d'amitié et leur assura qu'ils trouveraient en lui un prince toujours disposé à leur porter assistance. Henri VIII, très-occupé de son divorce et tout entier au désir de soustraire ses États à la puissance romaine, se borna à leur envoyer un secours d'argent, s'excusant de ne pouvoir faire davantage. Peu importait d'ailleurs aux luthériens : avec l'appui de la France, ils se sentaient assez forts pour résister à l'empereur.

Ce dernier ne cachait pas son embarras; il craignait de s'égarer en suivant les conseils perfides que lui donnait, au nom du pape, le légat Campeggi, et de pousser les choses beaucoup trop avant, au moment où le Turc se disposait à entrer en Hongrie à la tête d'une formidable armée, pour venger l'échec qu'il avait essuyé devant Vienne; il redoutait surtout d'irriter une partie considérable de l'Allemagne, quand il fallait, au contraire, qu'elle fût unie pour repousser l'invasion. Les protestants refusaient de coopérer à la guerre contre les Turcs, à

moins qu'on ne cessât de procéder contre eux et qu'on leur donnât pleine assurance pour le maintien du *statu quo* jusqu'au prochain concile[1].

[1] Le 4 avril 1531, ligue de Smalkalde écrit à l'empereur :

« ..... Puis doncques que Votre Majeste nous « requiert dayde contre le Turc et infideles en- « nemis de chretiennete, et jusques a mainte- « nant navons peu avoir chose certaine de notre « paix et sehurte, Votre Majeste doit entendre « et considerer par sa prudence, quel mal et « grief nous viendroit de actendre les peynes et « censures de votre fiscal, et nous depourveoir « avec grans despens de nos gens contre le Turc ; « car si ledit fisque, à cause de la foy, vouloit « procéder contre nous oultre notre appellacion, « et declarer ban et censures, nous ne scaurions « entendre autre chose par ce, synon que lon « procedroit contre nous offensivement et de « fait, ains serions en doubte, crainte et soucy. « Pourquoy de rechief supplions tres humble- « ment a Votre Majeste vouloir gratieusement « respondre a nos supplications et escriptures, « deffendant a votre fiscal ne proceder a raisons « des causes avantdites contre nous jusques au « general et libre chretien concille, lequel les « estats de lempire, mesmes de la Germanie, ont « requis estre tenu ; et nous ferons tant le pos-

Les préparatifs considérables de Soliman forcent l'empereur à se montrer très-conciliant; il se rapproche des luthériens, les flatte, cherche à les apaiser, à les rallier à sa cause; il écrit à son frère de « regarder « soigneusement et par tous bons et con- « venables moyens, si ce sera possible avec « layde et assistance des electeurs, princes et « bons personages catholiques de trouver « aucung expédient au moings mal, pour « faire quelque pacification ou suspendre « la contagion des erreurs et heresies re- « gnans[1]. » Il l'informe également qu'il est « plus que necessaire dassentir avec toute « prudence et bonne dexterite en toute dili- « gence possible et convenable pour trouver « moyen dappointer avec les luthériens et « autres desvoyez de la foy[2]. » Quant à lui,

« sible envers Votre Majeste, tant contre le Turc « que autres necessitez de lempire, comme « hobeissans subjects, de maniere que Votre « Majeste s'en contentera. » Lanz, *Correspondenz*, etc.

[1] De Gand, 2 mai 1531. Lanz.

[2] Id. 21 mai 1531. Lanz.

il a résolu de retourner en Allemagne « et dy « mectre sus une journee imperiale pour « adviser si a ceste foys lon y pourra faire « quelque bien[1]. » Si l'on ne peut parvenir à traiter avec les luthériens sur des bases convenables et sans porter préjudice à la foi catholique, il faudra, dit-il, s'employer à trouver quelque bonne mesure pour empêcher « que linfection de ces erreurs et « heresies ne passent plus avant, tant par « chastiement des personnes subjectes, con- « fiscacion de corps et de biens, que autre- « ment; et que lung assistat a l'autre « respectivement pour ceste pugnicion et « repulsion des dictes heresies, aiant en « tous advenement regardt que la chose se « enchemine et pratique de maniere que « aussi ce ne fut occasion auxdicts desvoyez « de soy confederer plus estroictement[2]. »

Ferdinand répond qu'il est « tres alegre et « joyeux » de la convocation de la diète; « que

[1] Lanz, *Correspondenz*, etc. 13 juin 1531.
[2] Id., etc.

« Spire lui semble pour bonnes considera-
« cions convenable a tenir la dicte diette et
« que le jour soit a la Saint-Michel ; que
« l'empereur fera bien descripre bonnes et
« gracieuses lectres particulieres et envoyer
« personnaiges aux electeurs pour les gai-
« gner a propoz, et autres que peuvent ser-
« vir à cet effet ; » il l'engage à attirer les protestants sans sauf-conduit, sans doute pour renouveler contre eux l'attentat d'Augsbourg[1].

L'empereur est trop prudent pour accepter ce moyen ; il le croit impraticable et invite Ferdinand à « preadviser et assentir,
« si lon pourroit faire quelque lighe du
« moings deffensive avec les electeurs, prin-
« ces et autres catholiques, en cas que lon
« ne puist traicter a la pronchaine diette
« avec les desvoyez[2]. »

De son côté, il donne commission aux comtes de Nassau et de Newenar de se ren-

[1] Lanz, 28 juin 1531.
[2] Id. juillet 1531.

dre, en toute diligence, auprès de l'électeur de Saxe, afin d'arrêter avec lui les bases d'un accord. Les deux envoyés feront entendre aux princes réformés « par forme des« perance et aultrement, » comme il leur semble le mieux convenir, que l'empereur ne pourrait et ne voudrait consentir qu'il fut *dérogé, contrevenu ou attenté,* en tout ce qui touche « es choses substanciales et essen« ciales » de la foi catholique ; ils ne négligeront aucun moyen de les ramener à l'obéissance et feront « toutes exhortacions » afin qu'ils vident leurs mains, cessent d'appliquer à leur profit particulier les biens ecclésiastiques et permettent « quilz soient « reduytz et employez selon le fondacions, « respectivement pour le service divin, ali« mens des ecclésiasticques et en aulmosnes « et euvres pieuses. » Enfin, ils tâcheront de gagner sur eux le plus possible, s'arrêteront à ce qu'ils en auront pu tirer et remettront la chose à la prochaine diète. « Leur baillant toute bonne espérance que « lors elle se resoldra et passera par tolle-

« rance, en faisant cesser toutes procedures « contre eulx jusques au concille pour la « commune paix de la Germanye. » Si les princes voulaient traiter sur-le-champ, les ambassadeurs leur représenteront qu'ils n'ont mission pour conclure semblable accord ; que les États de l'Empire doivent en connaître; mais ils les engageront à avoir toute confiance et ils leur diront que l'empereur ne les aurait point chargés de « ceste « besoigne » s'il n'y voulait prendre résolution selon leur avis. Dans le cas où les protestants soulèveraient la question du concile, les comtes de Nassau et de Newenar répondront que l'empereur a fait tout ce qu'il lui a été possible pour en obtenir la convocation, qu'il s'en occupe encore, que la chose est devenue beaucoup plus difficile, depuis qu'ils ont refusé de se soumettre au recès d'Augsbourg et qu'ils ont exigé un concile franc et libre au lieu de l'accepter tel qu'on le leur proposait; mais qu'en « venant a quelque convenable appointe-« ment, pour cependant vivre en commune

« paix et amytie, lon pourra tant mieulx
« parvenir au dict concille general ou den
« faire un national, pour pourveoir a la
« necessite de la nation Germanyque, si
« autant que le general fut trop long. »

L'empereur n'a pas à se louer du résultat de cette ambassade ; les comtes de Nassau et de Newenar n'ont obtenu aucun succès. Les protestants sont restés insensibles aux « exhortacions, admonitions et pra-« tiques que l'empereur a tenu avec eulx ; » ils n'ont consenti à paraître à la diète que s'il leur était donné « suffisante seurté..... pour « y venir et retourner et séjourner ; et « pareillement quilz puissent faire franc et « ouvert sermon et annontiation de la « parolle divine [1]. » Bref, ils ont exigé une entière liberté de conscience pour eux et leurs adhérents. La catastrophe de Zwingle, quelque désastreuse qu'elle soit pour la doctrine réformée, ne modifie en rien leur détermination ; ils savent que l'empereur a

[1] Lanz, *Correspondenz*, etc.

besoin de leur concours, que François Ier les appuiera, que déjà il a refusé d'envoyer des troupes en Helvétie pour y soutenir l'effort des petits cantons, et ils sont décidés à tirer profit, pour le plus grand succès de leur cause, des avantages de leur situation.

Charles-Quint est forcé de céder; il signe à Nuremberg, le 23 juillet 1532, un traité qui arrête toutes les poursuites commencées par la chambre impériale en vertu du décret d'Augsbourg, et déclare nulles et sans effet les sentences prononcées contre les partisans des idées nouvelles. On n'inquiètera personne pour cause de sa religion; il y aura en Allemagne une paix « generale et chres- « tienne » jusqu'au concile dont la convocation aura lieu en déans les six mois; les protestants s'engagent à ne point favoriser les anabaptistes ni les partisans de Zwingle; ils uniront leurs forces à celles de l'empereur et l'aideront à repousser l'invasion des Turcs. Ce traité, d'une importance immense et qui donne à la réforme une existence légale qu'elle n'avait pas encore, est ratifié,

le 3 août de la même année, par la diète de Ratisbonne, malgré l'opposition du légat qui ne sait « en facon quelleconque goutter.....
« que l'on asheure les luthériens de non
« proceder contre eulx[1]. »

V

Les mêmes motifs qui ont arraché à Charles-Quint des conditions aussi avantageuses pour la ligue de Smalkalde, l'empêchent pendant plusieurs années de modifier sa conduite. Ce sont, outre les invasions des Turcs, les mutineries de ses soldats, ses expéditions de Tunis et d'Alger, la révolte des Gantois, ses guerres contre François Ier, qui ne cesse d'entretenir des relations très-suivies avec Soliman, Henri VIII et les protestants d'Allemagne. Au milieu de ces graves événements, il dissimule, avec une habileté que nous ne pouvons ne pas admirer,

[1] Lettre du chancelier Granvelle à l'empereur. Lanz, *Correspondenz*, etc.

la haine qui lui ronge le cœur; il se fait luthérien malgré lui, témoigne aux réformés une faveur qui les captive, épouse leurs querelles, les caresse, les endort par des concessions dont l'importance excite les colères de la cour de Rome. Il n'a point pour eux assez d'affection, et cherche en toute circonstance à leur prouver combien il désire être leur protecteur et leur soutien. A le voir pendant les dix années qui nous séparent de la paix de Crespy, on dirait un autre homme ; on ne reconnaît plus en lui l'empereur de Worms et d'Augsbourg, le persécuteur de la liberté de conscience, l'ardent défenseur de la papauté et du despotisme ; une transformation complète s'est opérée. Les protestants eux-mêmes s'y trompent et deviennent ses alliés les plus fidèles ; ils prodiguent leur sang et leur or à défendre l'Empire ; mais aussi ils se montrent plus exigeants, s'enhardissent, ne se contentent plus de la liberté de conscience qui leur est accordée, veulent le prosélytisme le plus large, le plus étendu, se déclarent les champions des opprimés et

oppriment à leur tour ceux des princes qui refusent de les suivre dans leur œuvre de rénovation. Ils trouvent dans l'aveu tacite de l'empereur une approbation ou un consentement, et s'engagent imprudemment dans une voie qui fournira plus tard des motifs et des armes à la répression.

Charles-Quint n'a jamais montré mieux que pendant la période qui s'étend depuis l'accord de Nuremberg jusqu'à la paix de Crespy, combien sa conscience était souple et temporisatrice, combien sa foi était intéressée. Si l'on examine attentivement les événements qui se produisent en Allemagne pendant ces douze années, on sera convaincu que ce zèle religieux dont il est fait tant de bruit, n'est qu'un manteau dans lequel se drape un ambitieux, manteau usé, percé à jour, auquel le temps a fait mille blessures qu'aujourd'hui on essayerait vainement de cicatriser. Ce monarque qu'on nous représente toujours si absolu, si raide, si sévère en matière de religion, devient conciliant à l'excès, débonnaire au delà de toute expres-

sion ; il cède à toutes les exigences, irrite la papauté par ces concessions, et c'est à peine s'il évite de sa part le reproche d'hérésie.

Le Landgrave de Hesse s'était emparé du duché de Wirtemberg (1535), dont la maison d'Autriche avait pris possession; il y avait rétabli l'autorité du duc Ulric en même temps que proclamé l'exercice de la religion protestante. Ferdinand aurait voulu réprimer un acte qu'il pouvait, à juste titre, appeler une violation de la paix, mais il fut contraint de négocier avec la ligue de Smalkalde dont la puissance ne faisait que s'accroître, et l'empereur, pour faire reconnaître son frère en qualité de roi des Romains, fut obligé d'accorder aux protestants que personne ne serait plus élevé à cette dignité sans le consentement unanime des électeurs.

Lors des négociations ouvertes pour la tenue du concile, les protestants exigèrent, contrairement à ce que voulait le pape, que l'assemblée fût convoquée au nom de l'empereur, qu'elle se tînt dans une ville d'Alle-

magne, et que leurs ministres y fussent admis, afin que la réforme eût des voix pour la défendre des accusations dont elle serait l'objet. L'empereur parut également disposé à favoriser ces prétentions, et il alla jusqu'à écrire à son ambassadeur Mathias Held que, si le pape continuait à user de subterfuges dans le dessein de reculer indéfiniment l'époque du concile, il faudrait aviser aux moyens de le convoquer, malgré l'opposition du pontife et les efforts du roi de France (octobre 1536). Plus tard, une convention conclue à Francfort, renouvela les concessions faites à Nuremberg; l'empereur, pour ne point irriter le pape outre mesure, ne ratifia pas ce nouvel accord, mais il le fit sévèrement observer et il autorisa une conférence entre des ministres des deux religions, afin d'y discuter les articles qui seraient proposés à la prochaine diète. Le pape voulut empêcher que cette conférence n'eût lieu ; l'empereur la fit ouvrir à Worms, le 6 décembre 1540, et mit tout en œuvre afin d'en arriver à un accommodement qui

satisfît le parti de la réformation. Ne pouvant vaincre l'obstination des catholiques, il déclara que les articles sur lesquels les docteurs s'étaient accordés seraient tenus pour décidés; que ceux sur lesquels on n'avait pu s'entendre seraient renvoyés à la décision d'un concile général, ou, si le concile ne pouvait avoir lieu, à un synode national qui se tiendrait en Allemagne; enfin, que, si l'on ne parvenait pas à assembler le synode, on convoquerait une diète générale de l'Empire, qui prononcerait définitivement sur la question. Remettre à des laïques le soin de décider des choses de la foi, c'était, aux yeux du pape, une monstruosité, une impiété, une doctrine aussi déraisonnable que ces mêmes hérésies qu'on voulait réprimer! Le pape protesta de cet empiétement sur les prérogatives et les droits de l'Église; l'empereur ne fit nulle attention à ces réclamations; il alla même plus loin : les catholiques qui se trouvaient à la diète, avaient obtenu que, jusqu'à la convocation du concile ou du synode, les

réformés n'introduiraient aucune innovation et ne tenteraient point de faire de nouveaux prosélytes : Charles, jaloux de conserver la faveur des princes protestants, leur remit une déclaration par laquelle il s'engageait à respecter la liberté d'action dont ils avaient joui depuis le traité de Nuremberg.

Tant de longanimité, une patience si absolue étonnait la ligue de Smalkalde et l'excitait à réclamer de nouvelles garanties et de nouvelles concessions. A Spire, elle protesta contre la tenue du concile à Trente, n'en voulant point s'il était convoqué hors des limites de l'Empire et par les soins du pape ; elle exigea et obtint que sa protestation fût transcrite dans les registres d'assemblée de la diète ; puis, elle attaqua la chambre impériale, refusant de reconnaître sa juridiction et subordonnant son concours dans la guerre contre les Turcs à une sûreté entière sur tous les points qui concernaient la religion.

De ces exigences si fréquemment répétées, devons-nous faire un crime aux protestants

d'Allemagne ? Nous ne le pensons pas. Ils prenaient leurs mesures; ils s'entouraient de garanties; ils comprenaient enfin que cette condescendance si grande que l'empereur montrait à les satisfaire, était un leurre, un jeu de sa politique qui cesserait lorsque, débarrassé d'ennemis, il n'aurait plus que la réforme à combattre. D'ailleurs, que devenaient-ils, s'ils se contentaient de cette liberté précaire, toute personnelle, qui ne s'étendait pas jusqu'aux moyens d'action et leur interdisait le prosélytisme? Leurs docteurs, que l'on condamnait au silence, au suicide moral, accusés sans pouvoir se défendre, auraient été étouffés, écrasés par la doctrine romaine; celle-ci n'était pas, on le sait, rivale honnête et loyale : elle retirait la parole au luthéranisme ; sans lui contester ouvertement le droit de vivre, elle entendait que son existence fût une agonie et que, sans forces et sans armes, livré à sa merci, il succombât sous les efforts des fils de Loyola qu'elle appelait à son secours. Les protestants n'entendaient pas la liberté de

cette façon ; ils ne voulaient pas être dupes ou victimes, et ils se fortifiaient ; ils savaient quel sort leur serait réservé le jour où l'empereur, n'ayant plus d'intérêts à ménager, se rallierait au catholicisme, ce *labarum* du despotisme, pour les écraser.

Ce jour était plus proche qu'ils ne pensaient.

VI

La paix signée à Crespy mettait fin à la longue rivalité qui avait existé entre l'empereur et François Ier. La France, épuisée par ses revers, posait définitivement les armes ; son roi, dont les années modéraient les passions, renonçait aux prétentions qu'il avait élevées sur l'Italie, le royaume de Naples et l'Artois ; il laissait Boulogne aux Anglais, et sacrifiait les intérêts de la maison de Navarre, en les abandonnant à la discrétion de l'empereur. Ce dernier, débarrassé de ses ennemis, ne trouvait plus d'obstacle qui pût gêner sa marche. L'Italie, foulée par ses armées et ruinée par vingt

années de guerre, se laissait aller déjà à ce découragement profond où nous la trouvons encore aujourd'hui ; l'Espagne, après avoir vu disparaître de ses institutions tout ce qui pouvait limiter l'autorité du souverain, rendait le dernier soupir dans les cachots du Saint-Office; les Flandres étaient pacifiées et craintives ; Gand, la cité des Van Artevelde et des Ackerman, la ville natale de l'empereur, réduite à l'impuissance, pleurait la perte de ses libertés. Le commerce dépérissait; l'émigration, enlevant à l'industrie ses bras, arrêtait le développement de la richesse publique et faisait succéder le calme et le silence à la bruyante activité des populations. Nul moment n'était plus propice pour réprimer la réforme, et châtier, en même temps, ces princes de l'Empire, dont les allures fières et indépendantes avaient mis souvent à de rudes épreuves la volonté de Charles-Quint. Un concile assemblé à Trente votait sans discussion le plan idéal de la monarchie absolue. L'empereur peut invoquer ses droits, et, sans plus garder de ménagements,

abandonnant au contraire toute espèce de modération, se préparer à devenir le souverain absolu de l'Allemagne.

« Il espère écraser les protestants avec « l'aide des catholiques, asservir les catholi- « ques par l'ascendant que lui donneront « ses victoires, et asseoir sa domination sur « la ruine des deux partis. Voilant son am- « bition de mots pompeux, invoquant, en « apparence, les idées les plus chères au « cœur humain, il parlera des sacrifices « qu'il fait au bien général, tout en l'immo- « lant à son intérêt particulier; de la sûreté « de l'Empire, tout en l'exposant aux plus « grands dangers; de l'ordre social, tout en « bouleversant la constitution germanique, « et, étouffant la liberté religieuse afin « d'anéantir la liberté politique de l'Allema- « gne, il marchera d'autant plus sûrement « à son but que les maximes les plus « saintes couvriront les motifs honteux de « son zèle [1]. »

[1] Ancillon, *Tableau des révolutions du système*

Le 9 juin 1546, il informa la reine Marie de Hongrie, sa sœur, gouvernante générale des Pays-Bas, de l'inutilité des efforts faits jusqu'ici pour ramener à l'obéissance les princes protestants, et du mauvais résultat des négociations ouvertes à ce sujet; l'existence de la réforme menace son autorité impériale. Il a demandé leur avis au duc de Bavière et au roi Ferdinand; tous deux ont répondu qu'il n'y a plus d'autre moyen que d'employer la force. En conséquence, ne voulant « perdre le tout sans plus de remède, » il a résolu d'ouvrir les hostilités. « Le pape, « dit-il, offre de furnir et souldoyer pour « six mois douze mille hommes de pied « italiens et cinq cens chevaux legiers, et « bailler en mes mains deux cens mille ecus « comptans. Et oultre ce, accorde les demy « fruicts, et que je les puisse relever en mes « royaumes Despaigne, et par-dessus ce, « que je puisse vendre des jurisdictions de

politique de l'Europe. Bruxelles, 1839, t. I, chapitre IV, p. 243.

« monasteres, pour employer en cestuy
« affaire, dequoy je puis faire compte tirer
« de huit cens mille a ung million decus ; et
« si baille grant espoir de vouloir encores
« faire davantage. Et si est content de
« sobliger en confederation contre ceux qui
« a ceste occasion voudroient rien mouvoir
« allencontre de moy, du roy nostre dict
« frere, et autres catholiques. Et voyant
« finalement lextreme dangier de laffaire de
« la religion, et que, sy ny est obvie sans
« plus differer, que les inconvenients sus-
« dicts sen pourront ensuyr irremediable-
« ment, tant daliener le reste de ceste
« Germanye de nostre saincte foy, et que
« cestuy inconvenient passeroit infaillible-
« ment en mes pays dembas, et salieneroient
« de nostre saincte foy, et par consequent
« de la fidelite et obeissance quils me doi-
« vent, chose que je vouldroye pour rien du
« monde ny veoir ny comporter ; et le hazart
« ou se retreuve le roy, nostre dict frere, et
« ses subjects qui desja de leur temps luy
« perdent la craincte et honte, et que iceux

« desvoyez aspirent si ouvertement a soubs-
« traire toute obedience a luy et a moy, avec
« les autres respectz avant dictz. Et apres
« avoir pense et repense et consulte sur cecy
« et communique la chose a aucuns bons
« personnages et de grande experience des
« choses de ceste Germanye, et encores de
« la guerre, et comme eue si peut mouvoir,
« et l'apparence et espoir quil y a de reduire
« lesdicts desvoyez a quelques conditions
« tollerables : me suis resolu de commencer
« la guerre contre lesdicts duc de Saxen et
« lantgrave de Hessen a loccasion de la
« detention dudict duc de Brunswyck, son
« dict fils et estat, comme conturbateurs
« de la commune paix et justice, et con-
« temnans lauctorite du sainct empire, et
« daultres causes particulieres, et justi-
« fier cecy partout, attendu la plaincte et
« doleance que jay de parens et affins dudict
« duc. Et combien que ceste couverte et
« pretexte de guerre ne pourra du tout
« accourrir, que lesdicts desvoyez ne pen-
« sent bien, que ce soit pour cause de la

« religion; toutesfois sera ce occasion de
« les separer, et du moins ils seront plus
« longs tardifs et difficiles a se mouvoir
« avec les dessus dicts de Saxen et de
« Hessen, et encores leur furnir argent,
« mesures a lexemple de ce que lon a veu de
« leur derniere guerre. Et selon que lon
« verra le progres, lon accommodera les
« autres causes et justifications de lem-
« prinse. Et combien que a la verite elle soit
« grande, toutesfois se espere je en laide de
« Dieu de y faire chose dont il sera servy,
« et pour laquelle ceste Germanye se reduira
« en meilleurs termes quelle nest. Et ainsi
« aussi le tiennent ceux a qui lon en a com-
« munique. Et pouvez estre asseuree, que
« je nadventureray rien sans bon fonde-
« ment, ny plus avant, que je verray estre
« bien apropos. Et si je useray de telle
« dilligence et dexterite, que, quant ores
« autres de dehors de la Germanye sen
« voudroient mesler pour lesdicts desvoyez,
« et auraient le pouvoir de le faire, ilz vien-
« dront trop tard et y pourront peu prouf-

« fite. Et tiendray tousjours advertence,
« que, sils vouloient mouveoir quelque chose
« contre mes pays dembas, que seray apro-
« pos pour les secourir[1]. »

Cette lettre est une pièce capitale, la plus importante de cet immense procès; elle met à nu les pensées de l'empereur et présente un curieux mélange d'astuce et de sincérité. La question y est nettement posée. La guerre sera toute religieuse, toute catholique; elle aura pour but de protéger le maintien de la foi romaine, dont l'esprit d'immobilité est la sauvegarde du despotisme. Mais, aux yeux de l'Allemagne, il faudra restreindre le débat, le *localiser,* si je puis employer ce terme lui enlever toute apparence religieuse. Les princes de Saxe et de Hesse détiennent le duc de Brunswick qui avait envahi les États mis sous séquestre; ce sera le prétexte « *la couverte* » de la guerre; on les attaquera, non parce qu'ils soutiennent le protestantisme, mais

[1] Lanz, *Correspondenz*, etc.

comme « *conturbateurs de la commune paix et justice et contemnans lauctorité du sainct empire.* » L'empereur n'aura pas autre chose en vue que de réduire à l'obéissance ceux qui ont nié et cherché à diminuer l'autorité et la réputation de Sa Majesté Impériale[1].

Quelque habile que fût cette manière de procéder, elle ne devait pas produire tous les fruits qu'on en espérait; les luthériens ne se laissèrent pas prendre aux piéges qu'on voulait leur tendre; ils comprirent parfaitement que, si l'empereur levait des Italiens sous le nom du pape, et appelait auprès de lui le cardinal Farnèse, tout en persuadant à l'Allemagne que la guerre n'était pas pour la foi mais pour l'obéissance, le pape de son côté n'était pas intéressé à l'obéissance des sujets d'un autre prince, mais bien au maintien de la foi catholique, et qu'ainsi les grands préparatifs militaires qui se faisaient

[1] Lettre aux villes d'Augsbourg, d'Ulm, de Strasbourg et de Nuremberg, du 17 juin 1546. Lanz, *Correspondenz,* etc.

étaient à leur adresse[1]. Les circonstances prouvèrent que leurs soupçons étaient fondés. L'électeur de Saxe, Jean Frédéric, et le landgrave de Hesse furent mis au ban de l'Empire et la guerre leur fut déclarée : il fallait les *exterminer*[2].

Cette guerre d'Allemagne forme le dernier acte de ce long drame dont nous avons entrepris de retracer le tableau. Après vingt-cinq années d'attente, l'empereur saisit enfin le moment propice, l'instant décisif qui va lui livrer le monde. Nous ne dirons point toutes les alternatives de succès et de revers et les diverses péripéties de cette lutte odieuse, où la ruse se joue de la bonne foi, où le duc d'Albe jette les bases d'une réputation qu'il devait achever aux Pays-Bas. Peu importait à Charles-Quint d'employer

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et sur Philippe II,* par M. Gachard. Relation de Laurent Contarini.

[2] « Et congnois bien quil est necessaire de ex-« terminer ledit duc du tout, et aussi cellui de « Hessen. » L'empereur au roi Ferdinand, 2 février 1547. Lanz, *Correspondenz*, etc.

des moyens que la morale la plus élémentaire réprouve, pourvu que le but fût atteint; il y avait trop longtemps qu'il était obligé de compter avec les événements et de couver sa colère, pour qu'il ne donnât pas cette fois un libre cours à sa vengeance. Ces princes, dont il n'était que l'égal, ressentirent tout le poids de sa haine; comme un barbare irrité, il les traîna captifs, accablés d'outrages et d'ignominies, à travers l'Allemagne, et, s'il leur rendit plus tard la liberté, ce bien précieux qui ne s'achète point, ce fut au prix de leur honneur. Autant les vaincus s'étaient montrés grands dans leur défaite, autant le vainqueur se montra lâche et petit dans sa victoire. Il n'avait évidemment pas une grande âme; son triomphe fut ignoble, fut une honte pour l'Empire. L'Europe jeta un cri d'indignation, l'Allemagne y répondit par un cri de désespoir. Que pouvait-elle faire de plus? Avant que la ligue de Smalkalde n'eût été dissoute à Muhlberg, les vieux régiments d'Italie, troupes d'élite rompues à la guerre, avaient

opéré leur jonction avec cette redoutable infanterie wallonne que le comte de Buren amenait des Pays-Bas. Ces armées victorieuses pressuraient l'Allemagne, livrant les villes au pillage, brûlant, dérobant, s'emparant des armes et des pièces d'artillerie qui garnissaient les remparts. La messe était partout rétablie, le protestantisme poursuivi, persécuté, banni, et ses adhérents punis de mort. Des taxes, des contributions énormes, dont on évalue le produit à plus de seize cent mille couronnes, furent levées sur ce peuple innocent qui défendait sa liberté en défendant sa religion.

C'était un spectacle navrant de voir cet empereur, dont les prédécesseurs n'avaient jamais joui que d'une autorité très-limitée, s'arroger les droits les plus étendus et disposer de l'Allemagne comme d'un bien à lui. Il dictait des lois aux villes impériales, changeait leur organisation, montrant une ardeur et une activité qu'on ne lui connaissait pas. La joie du triomphe l'enivrait; il donnait des ordres au pape, lui intimait ses vo-

lontés et protestait contre la translation du concile à Bologne; il exigeait que cette assemblée se réunit de nouveau à Trente, qu'elle eût lieu dans une ville de son empire, afin qu'il fût plus à même d'en régler les délibérations et d'en suivre la marche. Aux diètes, il dominait aussi bien les catholiques que les protestants; il accablait les deux partis du poids de sa grandeur, et leur laissait à peine le droit de voter et de discuter. Théologien autant qu'empereur, il corrigeait la doctrine réformée, l'amendait en y faisant pénétrer tout l'esprit du catholicisme, et en dressait un formulaire qu'il imposait brutalement sous le nom d'*interim*. Il parlait enfin de rendre l'Empire héréditaire, et appelait auprès de lui son fils Philippe, pour le faire reconnaître comme son successeur. Ses plans d'asservissement, ses projets de monarchie universelle, tout cela n'était plus secret; il en traitait ouvertement, et se disposait à former une confédération des États de l'Allemagne, dans laquelle entreraient également, avec la Flandre, les États de la

maison d'Autriche en Italie et tous les pays du roi des Romains ; au moyen de cette confédération, il espérait réduire la France, le pape, les Vénitiens et les Suisses ; « il tour- « nerait ses armes contre celle des quatre « puissances qu'il jugerait pouvoir attaquer « avec le plus d'avantage, et peu à peu il ar- « riverait à dominer le monde [1]. »

Nous trouvons, à cet égard, dans une pièce datée du 15 mai 1547, des témoignages positifs qui, sans offrir un caractère d'authenticité parfaite, ne laissent plus aucun doute sur les inductions de l'histoire.

Aussitôt que l'empereur aura soumis le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, dit cette pièce, il attaquera les Suisses, car il veut se venger des dommages que ses prédécesseurs en ont éprouvés, et se faire monarque de toute la Germanie. Déjà, après la réduction de la ville d'Ulm, il avait résolu d'y concentrer ses forces, d'y mettre bon nombre de gens de guerre, « de prendre pri-

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc.

« sonniers tous ceux du conseil, de faire dé-
« capiter aucuns d'entre eux et demander
« la clef de leurs trésors, et par ainsi mettre
« tout à sa puissance; pareillement de mettre
« en ses mains les deniers que l'Empire avoit
« baillés pour faire la guerre contre le Turc,
« de se faire si puissant en argent qu'il pût
« faire la guerre à toute la Germanie. Ceux
« d'Ulmes devoient aussi estre punis et châ-
« tiés de 400,000 florins, sous le nom d'a-
« voir mérité punition corporelle, et par
« ainsi devoit être imposé une punition à
« toutes ces villes impériales...

« Pareillement devoit mettre doresnavant
« un lieutenant avec bonne garnison de na-
« tion étrangère en la ville d'Ulmes et en
« toutes autres villes impériales...

« Et afin que les villes impériales fussent
« tant plus cauteleusement trompées sous
« ombre de bonté, l'empereur leur devoit
« permettre de vivre selon leurs anciennes
« franchises, et, du costé de leur foy et re-
« ligion, faire aussi tenir un concile. Ledit
« concile devoit ainsi estre, à sçavoir que

« les articles touchant la foy du pape, cy « devant confirmez par l'empereur, deus- « sent estre inviolablement observez et main- « tenus sans y contrevenir aucunement. »

Là Germanie réduite, l'empereur se tournera contre les Suisses, puis contre la France, qui tire tout son secours des ligues; « il est « délibéré de se faire monarque et arrester « les affaires, sans avoir esgard aux bulles « d'or, ny aux élections des électeurs : de « sorte que l'élection d'un empereur deust « sortir de la maison d'Austriche, et ainsi « estre conclu qu'en tout temps le plus vieil « et premier né d'Austriche deust régir « l'Empire et le second le royaume, et les « autres devront estre ducs, et devra cecy « estre observé perpétuellement...

« Et combien que l'empereur ait fait en- « tendre qu'il vouloit faire tenir une journée « impériale, cependant cela ne luy est sorty « d'affection qu'il ait eu de le faire; car il « n'y a chose qui soit plus contraire à son « humeur que l'assemblée des électeurs, « princes et estats de l'empire, parce qu'i-

« ceux luy pourroient retarder ses entre-
« prises. Parquoy il a considéré estre le
« meilleur et le plus profitable que ladite
« journée soit tenue aux dépens et entrete-
« nement des estats, et de tenir une cour
« auprès de luy ; et si l'empereur vouloit
« juger d'une chose à sa volonté et bon plai-
« sir, les conseillers dudit Empire seront
« tenus de suivre son opinion et volonté
« pour l'avancement de son entreprise, fut
« ce au profit ou dommage dudit Empire. »

L'empereur n'aura point de contentement qu'il n'ait mis en son obéissance la cour de Rome, et l'on dit même « qu'il met peine
« par cauteles fines a penser et considérer
« de se faire pape, non point par dévotion
« qu'il ait à l'honneur et gloire de Dieu,
« mais seulement par le désir superflu qu'il
« a de dominer tout le monde, et le mettre
« sous luy par quelque moien que ce soit.

« L'empereur a auprès de luy un moine
« espagnol de l'ordre des prédicateurs, le-
« quel est son confesseur et conseiller ; tout
« ce qu'il veut et conseille, l'empereur le

« suit et faut qu'il se fasse ; ce moine est un « grand dissimulateur et est estimé de plu- « sieurs qu'il a charmé l'empereur : de sorte « qu'il n'oseroit faire chose, sinon ce qu'il « luy conseille, car il est son plus secret et « familier conseiller[1]. »

Ainsi l'on trouve, au début de tous les despotismes, cette union intime de la tyrannie civile et de la tyrannie religieuse : pour soumettre les corps, il faut obtenir la prostration des âmes. Le premier point, l'empereur l'a atteint, en arrêtant le développement des diverses manifestations de la révolution religieuse. Le despotisme est établi, il ne reste plus qu'à consolider la redoutable machine ; déjà elle fonctionne dans la plus grande partie de l'Europe et menace la France ; la France, à son tour, se voit obligée de l'adopter comme moyen de défense.

Un grand silence se fait ; partout le calme et le repos succèdent à l'activité ; les peuples attérés se livrent en frémissant. C'est en

[1] Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat.*

vain qu'ils se débattraient au milieu du filet dont ils sont enveloppés; c'est vainement qu'ils tenteraient d'en rompre les mailles; elles sont de fer et solidement tressées. L'empereur est leur maître et fait d'eux ce que bon lui semble. Il a ses soldats, ses armées permanentes qui les entourent d'un cercle d'airain, ses forteresses qu'il élève de toutes parts pour se faire craindre et obéir; il a ses fonctionnaires qui agissent à leur place et dirigent l'immense travail de cette vaste machine qu'il appelle son Empire; il a ses diplomates et ses ministres qui se jouent d'eux et de leur bien-être; il a aussi ses inquisiteurs qui disposeront de leurs corps en faveur de la fosse et du bûcher, si leur foi se montrait rebelle à observer rigoureusement les décrets du concile.

Peuples, sachez-le, vous n'avez plus de conscience, plus de libre arbitre; votre volonté est devenue celle de l'empereur. Or, il ne voudrait *aucunement consentir et moins approuver quelque chose qui pourroit préjudicier à la religion catholique romaine;*

lui enlever la messe, ce serait lui arracher le cœur. Le pape ou le feu, voilà l'alternative qui vous est laissée. Si vous ne voulez mourir, courez au fond des cathédrales marmotter vos prières, accomplir ces vaines pratiques du culte qui affaiblissent l'intelligence et créent au fond de l'âme un grand vide; endossez le froc, honorez-le de vos respects et surtout gardez-vous des bibles et de ceux qui les lisent; il y a des émissaires payés pour vous surprendre, des délateurs qui supputent déjà ce que vaudra votre perte.

Votre travail est anéanti; de l'édifice que vous aviez laborieusement élevé, il ne reste plus qu'une ruine, et le temps qui va passer sur elle en effacera jusqu'aux derniers vestiges. Il faudra recommencer; mais avant, que de supplices et de tortures; quel abaissement, quelle dégradation morale vous aurez à subir!

LA BELGIQUE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

LE GOUVERNEMENT

DE

L'ARCHIDUC ALBERT

I

L'archiduc Albert, né à Neustadt le 13 novembre 1559, était fils de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint. Dès la plus tendre enfance, il fit pressentir de hautes destinées, et la Providence même se plut à entourer sa naissance de mystérieux témoignages. Lorsqu'il vint au monde, on aperçut sur son

corps deux marques, l'une à l'épaule, l'autre au bras, signes muets qui exprimaient, suivant l'abbé d'Orval, qu'un jour le petit archiduc serait le bras de la religion et l'appui de l'Église[1]. Il eut pour gouvernante Polixène de Lasse qui apporta tous ses soins, disent les biographes, à développer dans son jeune cœur *une grande et une filiale crainte de Dieu, un respect pour la religion et surtout cette tendre piété pour tout ce qu'il y a de sacré dont on vit tant de beaux témoignages durant le cours de sa vie*[2]. De bonne heure, il donna les meilleures espérances. Étant un jour en un palais que le bruit public accusait d'être hanté par les reve-

[1] *Le soleil éclipsé, ou discours sur la vie et mort du sérénissime archiduc Albert, prince souverain des Pays-Bas et de Bourgogne*, etc., par dom Bernard de Montgaillard, docteur en sainte théologie, abbé d'Orval de l'ordre de Cisteaux, prédicateur ordinaire de Son Altesse Sérénissime. Bruxelles, 1622.

[2] *Histoire de l'archiduc Albert, gouverneur général, puis prince souverain de la Belgique*. Cologne, 1693.

nants, l'empereur, désirant éprouver le courage de ses fils, offrit une belle récompense à celui d'entre eux qui traverserait de nuit les vastes salles désertes de l'édifice. Seul parmi ses frères, Albert n'hésita pas à braver l'esprit, *et il fut dès lors dit haut et clair dans la cour impériale que sans doute ce jeune prince mériteroit à juste droit avec le temps le tiltre de hardy et brave comme un lion*[1]. A neuf ans, il reçut pour précepteur le célèbre Flamand Busbeek, l'un des hommes les plus instruits de son temps; Busbeek, aidé de Nicolas Coret et de Mathieu Othen, lui enseigna les premiers éléments de ce qui formait à cette époque l'éducation d'un prince[2]. Sous de pareils maîtres, l'élève progressa. A douze ans, quand Philippe II l'appela à la cour d'Espagne, il parlait déjà latin, allemand, espagnol, italien, français, et c'était merveille d'entendre avec quelle facilité il conversait avec les ambassadeurs

[1] *Le soleil éclipsé*, etc., p. 30, 31.

[2] Miræus, *de Vitâ Alberti pii commentarius.— Histoire de l'archiduc Albert.*

des princes étrangers [1]. Les qualités se développèrent si rapidement qu'il fit bientôt les délices de la cour et charma le moins impressionnable des monarques. Sa piété surtout était admirée. Rarement on avait vu plus de modestie, plus de dévotion, un tel soin de l'étude. Au milieu d'une cour dont les mœurs étaient assez dissolues, il se faisait remarquer par sa chasteté; jamais parole légère ne lui échappait. Modèle de sagesse et de vertus ecclésiastiques, il assistait régulièrement aux offices divins et consacrait à la prière les heures que l'étude des lettres n'absorbait point. L'abbé d'Orval raconte dans son oraison funèbre que, *lorsque les autres princes et princesses parmi lesquels il estoit élevé, s'amusoient après le repas à jouer et prendre quelque honeste et licite récréation, lui se tirant à part estoit trouvé d'ordinaire disant les heures de Nostre-Dame ou faisant quelque autre dévotion* [2].

[1] *Histoire de l'archiduc Albert.*
[2] *Le soleil éclipsé*, etc., p. 34, 35.

A dix-huit ans, il reçut du pape Grégoire XIII le chapeau rouge avec le titre de cardinal de Sainte-Croix de Jérusalem; Philippe II le nomma inquisiteur général, puis vice-roi de Portugal et lui donna pour conseiller dans cette dernière charge, le célèbre Vargas qui avait attaché son nom au désastre d'Anvers. Alors s'ouvrit une nouvelle phase dans la vie de l'archiduc; l'existence politique commença; quoique mêlé aux affaires publiques et chargé de l'administration d'un royaume que la guerre civile désolait, il n'oublia pas ses douces habitudes d'autrefois. Son zèle religieux parut même s'être accru. Il enrichit de reliques nouvelles l'Espagne et le Portugal; il se procura, à prix d'or; les restes de plusieurs chrétiens suppliciés par les infidèles, et dont la mort avait été marquée de signes si miraculeux qu'on s'était empressé d'en faire des martyrs de la foi et de les canoniser. Par son ordre, quelques-unes de ces précieuses reliques furent transportées à l'Escurial, où elles firent la joie du roi Philippe;

les autres, dispersées dans les églises et les monastères, donnèrent, dit-on guérison à une infinité de malades qui avaient invoqué leurs vertus. Peu de temps après, le vice-roi trouva l'occasion de montrer mieux encore sa dévotion aux principes de la cour de Rome ; il défendit contre le jacobin Bannès le jésuite Molina, dont la morale, moins sévère et plus souple, servait plus fidèlement les intérêts de la papauté que la doctrine de son adversaire. Pendant dix ans, il gouverna ainsi le Portugal, protégeant les jésuites, assurant leur succès et s'ingéniant à faire de sa vice-royauté une succursale de Rome. Son obéissance à l'Église formait tout son bagage politique ; ce bagage était suffisant aux yeux de Philippe II, qui crut ne pouvoir mieux récompenser son lieutenant qu'en le nommant archevêque de Tolède et qu'en lui confiant le gouvernement des Pays-Bas devenu vacant par la mort de l'archiduc Ernest.

Albert hésita longtemps avant d'accepter cette nouvelle charge. Ses goûts, ses aptitu-

des l'appelaient au pied des autels; il préférait aux tracas de la politique la retraite au fond d'un temple et la prière dans l'oratoire. Marie d'Autriche voulait également qu'il fût ecclésiastique; *elle se souvenoit des souhaits qu'elle avoit fait en sa grossesse et des bénédictions qu'elle lui avoit donné en sa naissance pour un jour le voir prestre du hault Dieu*[1]; ce ne fut qu'après de nombreuses méditations qu'elle se rendit aux vœux du roi; l'Esprit-Saint la visita, et, au sortir d'une oraison profonde, elle eut révélation *que son cher fils Albert ne seroit jamais prestre*[2].

Albert se décida. Il partit de Madrid le 28 août 1595, et s'embarqua à Barcelone sur la galère amirale de la république de Gênes; il emmenait avec lui le prince Philippe d'Orange. Son voyage fut une longue ovation. A Nice, en débarquant, il reçut le magistrat qui lui présenta les clefs de la ville.

[1] *Le soleil éclipsé*, etc., p. 42.
[2] Id., etc., p. 43.

André Doria, venu à sa rencontre avec trois compagnies d'infanterie, le mena à Savone, où il demeura près d'un mois aux frais de la république. De Savone il alla en Savoie, escorté du prince Amédée, qui le conduisit à Turin, où quatre évêques lui montrèrent le suaire du Christ[1]. Après avoir séjourné neuf jours dans cette dernière ville, il se rendit en Bourgogne, passa par Besançon et parvint en Lorraine au mois de janvier 1596; neuf régiments d'infanterie l'y attendaient; à la tête de cette escorte et de cinq compagnies de cuirassiers à cheval que le comte de Mansfeld lui amenait, il franchit les frontières de son gouvernement et entra à Luxembourg. Il se reposa quatre jours dans cette place et reprit sa route : il avait hâte d'arriver à Bruxelles. Mais quel que fût son empressement, il dut ralentir sa marche, tantôt pour recevoir les félicitations et les vœux des magistrats, tantôt pour assister aux fêtes qui célébraient son arrivée. A

[1] *Histoire de l'archiduc Albert*, etc., p. 62.

Ciney, il rencontra le comte de Fuentès et la noblesse belge qui venaient lui offrir l'expression de leurs respects. A Nivelles, trois jeunes filles, représentant la Foi, l'Espérance et la Charité, allèrent au devant de lui, et l'on alluma, dit la chronique, des feux de joie si extraordinaires que la capitale du Brabant wallon semblait tout en flammes[1]. A Hal, ce fut la dévotion qu'il portait à la Vierge, qui l'obligea de s'arrêter ; il refusa de continuer sa route et même d'entrer en son hôtel, avant d'avoir été déposer ses hommages aux pieds de la statue miraculeuse. Enfin, le 11 février 1596, il fit son entrée dans Bruxelles ; il était à cheval, car, malgré le froid et la pluie, on n'avait pu l'engager à prendre ni carrosse ni litière. Il désirait être vu et ce désir fut satisfait. Les serments allèrent à sa rencontre, le magistrat le reçut aux portes de la ville, et le peuple, qui accourut en foule sur son passage, le salua de ses acclamations.

[1] *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 63.

Aussitôt arrivé, il nomma les officiers de sa maison, s'entendit une dernière fois avec Fuentès et prit en mains les rênes du gouvernement.

II

La situation des Pays-Bas n'était rien moins que désastreuse. Les événements qui depuis un peu plus d'un demi-siècle s'étaient accomplis sur le sol de ces provinces, avaient amené leur décadence et leur ruine. Charles-Quint avait porté le premier coup à leur prospérité. Les guerres continuelles dans lesquelles ce monarque avait entraîné ses sujets ; ses nombreuses demandes d'argent, les impôts exorbitants qu'il avait fait consentir pour couvrir l'insuffisance de ses ressources ; ses mesures inconstitutionnelles, arbitraires, despotiques ; le rigoureux châtiment qu'il avait imposé aux Gantois, et par-dessus tout cela, les lois cruelles qu'il avait promulguées pour arrêter dans ses

États les progrès de la réforme, avaient tari les sources de la richesse publique et donné naissance à des maux qui furent encore aggravés sous le règne suivant.

Religieux par crainte autant que par conviction, Philippe II reprit en sous-œuvre le travail de son père ; il augmenta le nombre des tribunaux, rendit plus rigoureux les édits lancés contre les sectaires et multiplia de telle sorte les cas de culpabilité qu'il devenait à peu près impossible d'éviter une accusation d'hérésie. Sur le moindre soupçon on échafaudait un crime, et le plus léger indice, la simple parole d'un dénonciateur, suffisait pour envoyer à la mort. Un immense espionnage, qui enveloppait de ses liens le pays tout entier, entretenait la terreur au sein des familles. La confiance était bannie des rapports sociaux ; la crainte glaçait les cœurs et brisait les liens sacrés du sang et de l'amitié. Pour éviter les supplices et pour se soustraire à cette incertitude qui planait sur toutes les têtes, les populations émigrèrent. Les classes laborieuses où la réforme

comptait le plus de partisans, s'éloignèrent d'une patrie où non-seulement les croyances n'étaient plus libres, mais où l'existence des citoyens était livrée au caprice des juges et à l'avidité des délateurs que le gouvernement entretenait. Le négociant de Bruges ou d'Anvers ferma ses comptoirs où s'entassaient les productions des deux mondes; il réalisa ses biens et abandonna une opulente demeure que souvent les maîtres divins de la peinture flamande avaient décorée de leurs œuvres. L'obscur artisan, qui passait sa vie courbé sur le métier, enrichit les États voisins de ses bras et de son industrie. Le savant lui-même quitta l'étroite cellule où il se livrait à l'étude, et courut à l'étranger continuer les problèmes dont il cherchait la solution. Les habitants s'en allèrent en si grand nombre qu'on s'en aperçut à vue d'œil[1]; des bourgs et des villages devinrent

[1] *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas, touchant le faict de la religion, en l'an* 1566, *par ceulx qui font profession de la religion réformée audict pays.* Petit in-8°, imprimé

déserts, et dans les villes, des rues entières cessèrent d'être habitées. Trente mille ouvriers drapiers se réfugièrent en Angleterre, avec leurs familles et leurs instruments; les uns allèrent à Londres, les autres à Norwich, où ils ne tardèrent pas à élever des métiers dont les produits ruinèrent à tout jamais la vieille industrie des Flandres [1]. En 1567, le seul bruit que le duc d'Albe accourait venger la religion, fit passer le Rhin à plus de cent mille familles; à Amsterdam, on n'eut pas assez de vaisseaux pour transporter les émigrants au delà de la mer du Nord et du Zuydersée [2]. Les provinces se dépeuplèrent, le commerce et l'industrie

en 1567. S. l. n. d. — Rahlenbeck, *L'inquisition et la réforme en Belgique*, p. 31.

[1] Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, du 15 janvier 1566, dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 392.

Actes des États généraux de 1600, recueillis et mis en ordre par M. Gachard. Introduction, p. LXVI.

[2] Schiller, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas*, liv. IV, chap. IV, p. 406.

entravés dans leurs opérations et n'ayant plus les garanties que la liberté leur procurait, s'arrêtèrent étouffés sous les premiers coups du terrorisme; les fabriques et les manufactures chômèrent faute de bras; les impôts ne rendirent plus, et l'on put apprécier à cette pierre de touche de la prospérité toute l'étendue du mal qui accablait le pays.

Mais quelque affligeante que fût alors la situation, elle n'était que le prélude des désastres que réservait l'avenir. L'histoire du monde n'a point conservé dans ses annales le souvenir d'une tyrannie plus affreuse que celle que le duc d'Albe fit peser sur les provinces. Tout ce qui avait été respecté jusqu'ici succomba sous ce gouvernement de soudarts et de bourreaux. Rien ne fut épargné. La junte suprême de l'inquisition avait déclaré coupables la majeure partie des habitants des Pays-Bas, et cette sentence atroce fut aveuglément exécutée[1]. Tous

[1] La sentence est du 16 février 1568; elle fut confirmée par le roi le 26 février de la même

ceux qui avaient provoqué le rappel du cardinal de Granvelle ; tous ceux qui avaient pris part ou applaudi à la démarche des nobles ; ceux qui avaient présenté des requêtes contre la publication des décrets du concile de Trente, contre les anciens édits ou contre la création de nouveaux évêchés ; ceux qui avaient permis ou qui ne s'étaient pas employés efficacement pour empêcher les prêches protestants ; ceux qui avaient porté les couleurs des gueux, chanté leurs chansons, ou même approuvé leur conduite ; ceux qui avaient donné asile à un ministre, assisté à l'enterrement d'un hérétique, ou qui n'avaient pas dénoncé les assemblées publiques dont ils avaient eu connaissance ; tous ceux enfin qui avaient invoqué les libertés et les priviléges du pays, furent passibles des peines dont la loi punissait les criminels de lèse-majesté et de haute trahison[1]. La Bel-

année. Le Petit, *Histoire des Pays-Bas, depuis l'an mil cinq cent soixante jusques à la fin de l'an mil six cent et deux.* Genève, 1604.

[1] Schiller, *Histoire du soulèvement,* etc., p. 433.

gique devint un lieu de carnage et de désolation. Des bûchers s'élevèrent au milieu des carrefours; le sang inonda les marchés des villes; les bords des routes et des chemins se couvrirent de gibets, où les corps des pendus se balançaient au vent. Des pères qui avaient abrité leurs fils proscrits; des frères qui étaient venus en aide à des frères exilés, furent arrachés de leurs demeures, traînés à la queue d'un cheval jusque devant les juges et condamnés au supplice. Tous ceux qui avaient quelque aisance eurent à répondre de crimes imaginaires inventés pour les perdre, et subirent les peines que les lois nouvelles prononçaient contre ces crimes. Ces mêmes lois confisquèrent au profit du fisc les biens des condamnés, sans égard aux charges dont ils étaient grevés ni aux droits des créanciers; leur rigoureuse application fit passer la plupart des fortunes dans les caisses du gouvernement, supprima les revenus d'une foule de maisons de refuge, d'hospices et d'hôpitaux, et réduisit à la mendicité les mal-

heureux que ces fondations pieuses entretenaient[1].

Lorsque le duc d'Albe se retira, il aurait eu le droit de se montrer fier de son œuvre; il avait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour ruiner un pays, et le résultat avait répondu à ses efforts. Il laissa à ses successeurs un cadavre de peuple, une population affaissée, meurtrie, réduite d'un tiers par l'émigration et par les supplices.

A partir du gouvernement de Requesens, ce ne fut plus qu'une longue agonie. Pendant vingt ans, la guerre étendit ses ravages sur les provinces et anéantit ce que les rudes attaques du bourreau avaient laissé debout. Des soldats déjà avides, mais que la manière irrégulière dont ils étaient payés rendait insatiables et forçait à s'affranchir de toute discipline, se ruèrent sur le plat-pays, le fer et la flamme à la main. Réunis quelquefois au nombre de deux à trois mille hommes, cavaliers et fantassins, ils ne craignaient point

[1] Schiller, *Histoire du soulèvement*, etc., p. 433.

de s'attaquer à de gros bourgs, ni même à des villes qui renfermaient une population assez nombreuse pour leur résister; ils parcouraient les campagnes, levant des contributions, rançonnant les habitants, outrageant les femmes, pillant, brûlant, ainsi qu'ils auraient fait en un pays conquis. Leur fureur aveugle ne respectait rien. Partout où ils passaient, les champs étaient ravagés, les moissons qui jaunissaient au soleil foulées aux pieds; l'incendie dévorait les fermes et les métairies, et les produits de la terre, que renfermaient les granges, étaient jetés au vent. Le cultivateur, qui ne récoltait plus, cessait d'ensemencer; il fuyait, et, pour ne rien laisser aux mains de ses persécuteurs, livrait lui-même aux flammes le toit de chaume qui avait abrité son enfance. Ainsi disparaissaient de nombreuses habitations, que leurs possesseurs, avant de fuir, réduisaient en cendres; les voûtes d'un temple, des murs calcinés et des amas de ruines restaient seuls pour indiquer l'endroit où s'étaient élevés d'importants villages.

Après les guerres du prince de Parme, les campagnes étaient devenues tellement incultes qu'on ne distinguait plus ni champs, ni bois, ni fossés, ni chemins; tout était couvert d'herbes et de buissons épais; une végétation sauvage, dont l'aspect faisait naître dans le cœur un sentiment de tristesse et de désolation, recouvrait ce sol qui, sous la main puissante du laboureur, assurait autrefois l'abondance aux populations. La disette, suite inévitable de l'abandon dans lequel étaient laissées les terres, était excessive, et c'était, disait Alexandre Farnèse en écrivant au roi, la chose la plus triste du monde de voir ce que souffrait le peuple. Cet habile guerrier, qui s'entendait mieux à diriger les opérations de ses armées qu'à verser des larmes, ne pouvait s'empêcher de pleurer à la vue de tant de misères. Le grain était hors de prix. En 1586, on vendait une rasière de blé vingt livres en Hainaut; l'année suivante, le froment valait trente, trente-deux et trente-cinq livres; la livre de pain était payée de quatre à huit patars. La cherté

de tous les comestibles était si grande que, s'il faut en croire les historiens du temps, les gens de qualité même, après avoir vendu leurs meubles et leurs joyaux pour se procurer de quoi vivre, se déguisaient et allaient mendier le soir dans les grandes villes.

Les maux qui désolaient les provinces n'avaient pas seulement pour effet d'engendrer de terribles souffrances, le niveau de la moralité publique baissait considérablement; les populations se pervertissaient. L'homme oubliait sa dignité, son honneur, les seuls biens qui lui restaient encore; succombant aux angoisses qui le déchiraient, il oubliait sa conscience et méconnaissait les lois qui doivent régir toute société. Dans un état de choses qui semblait une négation du droit et de la justice, il se croyait permis de céder aux mauvais penchants que les désastres dont il supportait le poids depuis si longtemps avaient développés en lui, et, comme il ne trouvait plus dans le travail de quoi gagner honnêtement sa vie, depuis que la stagnation du commerce, la ruine de l'in-

dustrie et les dévastations des campagnes avaient fait cesser tout travail, il s'abandonnait à ses instincts dépravés, se livrait au brigandage, et souvent il demandait au crime le moyen de prolonger son existence.

Le gouvernement ne paraissait pas s'inquiéter de la déplorable situation des Pays-Bas; il lui suffisait d'avoir extirpé le venin de l'hérésie et supprimé la liberté de conscience; le reste ne l'intéressait point. Si parfois la violence des plaintes le forçait à sortir de son apathie et à prendre quelques mesures, ces mesures, la plupart inintelligentes et inefficaces, n'étaient jamais de nature à apporter quelque soulagement au mal. Ainsi, pour relever l'industrie drapière, il renouvelait les placards de Philippe le Bon et de Philippe le Beau, qui avaient prohibé l'introduction des draps d'Angleterre; il comparait le temps où ces édits prohibitifs avaient été rendus, avec l'époque où l'on se trouvait, et il ne s'apercevait point que les circonstances étaient tout autres. Autrefois le pays recevait en abondance les

laines d'Espagne ; les bras ne manquaient pas, les ouvriers étaient habiles et fabriquaient assez, non-seulement pour fournir aux besoins de la consommation, mais encore pour pouvoir inonder de leurs produits les marchés étrangers. Aujourd'hui, les laines ne venaient plus, ou, si elles arrivaient, c'était en petite quantité et difficilement ; faute de matière première, les ouvriers drapiers restés dans le pays s'étaient adonnés à d'autres métiers ; les quelques manufactures qui avaient survécu aux guerres et aux dévastations que ces guerres avaient amenées, ne produisaient plus, à beaucoup près, assez de draps pour satisfaire aux besoins des habitants[1]. Il y avait une mesure qui pouvait être de quelque utilité à l'industrie drapière, mais elle était trop simple pour qu'on s'en occupât. On ne songea jamais, par exemple, à faciliter l'arrivée des laines d'Espagne et à rendre la matière pre-

[1] Gachard, *Actes des états généraux de* 1600.— Introduction, p. LXVII, LXVIII.

mière plus abondante aux Pays-Bas. Bien au contraire, on laissait des marchands étrangers accaparer les laines du pays et les acheter avant même que les moutons ne fussent tondus. Le gouvernement, par suite du peu de surveillance qui était exercée, ignorait cet abus ou feignait de l'ignorer; il attendait que des plaintes nombreuses lui en eussent révélé l'existence pour y mettre ordre, et encore ne le fit-il qu'après une instruction qui dura des années[1]. Il manifestait pour tout ce qui intéressait l'industrie un inexprimable dédain, mais un dédain qui se concevait. Sous le beau ciel de Castille, cette terre classique de l'honneur et de la fierté, les arts mécaniques étaient tenus en grand mépris; un hidalgo, sans ressources, aimait mieux tendre la main ou piller les voyageurs sur le bord des grandes routes que de se livrer au travail. Le commerce n'était pas en plus haute estime. Le roi le laissait péricliter en Espagne; il ne prenait

[1] *Ibidem*, p. LXXI.

aucune mesure pour en arrêter la ruine ; ses ministres ne tentèrent rien non plus pour le relever aux Pays-Bas.

Pendant toute la période qui s'étend de l'an 1585 à l'an 1596, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre civile jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Albert, on se borna à accorder aux petits ports de Flandre des licences qui rapportaient plus au fisc qu'à ceux qui en faisaient usage. L'intervention du gouvernement n'alla pas plus loin. Anvers était en pleine décadence ; le beau fleuve qui versait à ses pieds les trésors du vieux monde, était fermé ; son port, ses canaux où deux cents vaisseaux se pressaient à la fois, ses vastes magasins, ses comptoirs, tout était vide. Il aurait suffi de quelques efforts pour ranimer le trafic et rendre à la ville un peu de son ancienne splendeur. Mais il n'entrait point dans le plan de la politique espagnole de rétablir la prospérité des Pays-Bas ni d'en raviver les sources. C'était par suite du développement de la richesse publique que la plupart des villes étaient devenues puis-

santes et que souvent elles avaient pu dicter des lois à leurs princes ; tout récemment encore, les provinces avaient soutenu contre la monarchie une longue rebellion; elles ne s'étaient soumises que lorsque la misère les avait accablées. Aujourd'hui que la décadence était complète et que la pauvreté avait détruit les forces vives du pays, le gouvernement ne voulait pas lui donner de nouvelles armes en reconstituant de nouveaux éléments de prospérité.

Il y eut cependant un moment où les provinces conçurent quelque espoir. Ce fut sous l'administration de l'archiduc Ernest. Ce prince, affligé des désastres qui frappaient ses sujets, manifesta le désir d'y porter remède et de corriger en même temps les nombreux abus qui s'étaient introduits dans les différentes branches des services publics. A cet effet, il convoqua à Bruxelles, au mois de janvier de l'année 1595, une junte où assistèrent l'archevêque de Cambrai, les évêques d'Arras, d'Anvers et de Saint-Omer, les chevaliers de la Toison d'or, les

gouverneurs des provinces et les membres du conseil d'État. Cette assemblée fut invitée à examiner la situation du pays et à proposer les mesures qu'elle jugerait les plus propres à améliorer cette situation ; le mémoire qu'elle rédigea fut porté en Espagne par le comte de Berlaymont et soumis au roi, qui promit de prendre en sérieuse considération les avis qu'il contenait et approuva même immédiatement quelques-unes des mesures proposées [1].

Mais il ne devait pas être donné à l'archiduc Ernest de pouvoir traduire en faits les bonnes intentions qui l'animaient. Il était mort presque subitement dans la nuit du 20 au 21 février 1595, laissant les abus aussi nombreux que lorsqu'il avait pris en mains les rênes de l'administration, et les Pays-Bas tellement désolés et appauvris qu'il ne leur restait *quasi plus rien, sinon un très-grand crève-cœur et désespoir* [2]. Le patrio-

[1] Gachard, *Actes des états-généraux de* 1600.— Introduction, p. LXXVII.

[2] Gachard, *Actes des états-généraux de* 1600,

tisme des habitants s'était évanoui. Les yeux levés vers le ciel, ils imploraient la clémence divine et priaient Dieu de jeter sur eux un regard de compassion[1].

III

L'accueil fait à l'archiduc Albert, les acclamations et les applaudissements qui écla-

p. 436. — Avis donné à l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas, les 18 et 19 janvier 1595, par les archevêques, évêques, chevaliers de l'ordre, gouverneur des provinces et membres du conseil d'État, sur les mesures à prendre pour le rétablissement des affaires du pays.

[1] Sur un jeton que la chambre des comptes de Brabant fit frapper à cette époque, on voyait, d'un côté, l'écu couronné du roi Philippe, et, de l'autre, une femme, emblême de la province, assise au milieu des armes et regardant le ciel; dans les nues étaient une épée et un fouet; dans le lointain, des tentes dressées et des maisons dévorées par les flammes. Le jeton portait pour légende cette parole tirée du prophète Isaïe : *Usque quo Domine !* — *Abrégé historique du règne des archiducs Albert et Isabelle.* Ms. de la Bibliothèque royale.

tèrent partout sur son passage, les fêtes et les réjouissances qui signalèrent son entrée dans les principales villes, avaient donné à son voyage les proportions d'une marche triomphale. Cette sympathique réception fut en quelque sorte l'hommage anticipé que le peuple, dans sa misère, rendit au prince que la rumeur publique désignait déjà comme le futur sauveur du pays. On disait, en effet, qu'héritier des intentions de son frère, l'archiduc était animé d'un vif désir d'améliorer la situation des provinces que la confiance du roi l'appelait à gouverner. On vantait sa bonté et sa modération, sa sagesse et sa prudence, son amour de la justice et du bien public. On oubliait son inébranlable attachement aux principes de la cour de Rome et sa soumission aux ordres de l'Église, pour ne songer qu'aux qualités dont il était doué et qui semblaient devoir assurer le repos et même le bonheur de la nation. Car tel était l'affaissement des esprits, que la question religieuse, pour laquelle on avait si longtemps combattu et supporté de si nombreux sacri-

fices, s'était effacée devant les cruelles exigences du moment ; la liberté de conscience était vaincue par la misère, les plaies sociales qui s'étaient produites au milieu de la lutte étaient devenues l'unique objet des préoccupations : il fallait les guérir.

Le bruit courait que, muni d'instructions royales, le nouveau gouverneur allait faire de vigoureux efforts pour mettre un terme aux maux qui accablaient les provinces ; qu'il allait arrêter les effets de la désorganisation, rétablir l'ordre dans les finances, rouvrir les sources taries de la prospérité, ranimer l'industrie, rendre au commerce la confiance que les troubles et les calamités de la guerre lui avaient fait perdre ; par des lois sévères, il réprimerait l'insubordination, les violences et les brigandages auxquels se livraient les soldats de l'Espagne ; en arrachant les campagnes des mains d'une soldatesque effrénée, il rappellerait le laboureur que la crainte avait éloigné du travail de la terre ; il relèverait les chaumières dont les débris couvraient le sol, et rendrait à l'agri-

culture les plaines aujourd'hui stériles de la Flandre et du Brabant.

Ces bruits étaient fondés. Sur le déclin de sa vie et instruit par l'expérience, Philippe II, tout en restant sincèrement attaché aux intérêts de l'Église romaine, dont les principes servirent constamment de base à sa politique, croyait devoir montrer plus de douceur et se départir un peu de sa roideur accoutumée. Outre qu'aujourd'hui il pouvait, sans grands risques, être clément, il s'apercevait encore que sa manière d'envisager les hommes et les choses, les théories qu'il avait observées dans ses rapports avec les différents États d'Europe, les idées qu'il avait appliquées au gouvernement de ses peuples, n'avaient pas produit les résultats qu'il en avait espérés. Il s'était constitué le défenseur du catholicisme et l'apôtre armé de sa civilisation; il avait enveloppé de sa haine personnelle tous ceux qui ne partageaient pas ses doctrines religieuses; ambitieux autant que le fut son père, dont il avait paru vouloir réaliser la célèbre devise,

il s'était laissé éblouir, et, par intérêt politique aussi bien que pour assurer à l'Église la domination universelle, il avait jeté partout le trouble et la discorde, et n'avait jamais cherché qu'à étendre les limites de son autorité. En voulant s'agrandir, il avait affaibli sa puissance ; la grandeur même de ses entreprises avait été pour chacune d'elles une cause d'insuccès. En aspirant à l'empire du monde, il avait dissipé les ressources de ses États. Son intervention dans les affaires de France et l'appui qu'il avait prêté au parti des Guise avaient coûté à l'Espagne trente millions de ducats. Les secours qu'il avait fournis à Marie Stuart, ses prétentions à la possession de l'Écosse, la lutte acharnée soutenue contre la reine Élisabeth et les protestants d'Angleterre, ses guerres contre la Turquie et les États du littoral africain, l'insurrection des Pays-Bas et les sommes énormes absorbées par les besoins de la guerre, avaient progressivement amené la ruine financière de la monarchie et créé un déficit immense que tout l'or d'Amérique ne

parvenait plus à combler. De tels résultats avaient considérablement modifié ses opinions ; il ne montrait plus cette extrême rigidité de principes, cette âpreté, cette inflexibilité de caractère qu'il avait autrefois manifestées à un si haut degré. Il semblait qu'après un long orage le calme se fût fait dans son esprit et qu'il vît enfin la fausse direction qu'il avait suivie.

Il avait fort bien accueilli le mémoire présenté par le comte de Berlaymont; non-seulement il avait approuvé les réformes dont ce mémoire proposait l'adoption, mais lui-même avait indiqué quelques mesures de nature à améliorer l'état des Pays-Bas, et il avait chargé l'archiduc Albert de les appliquer. Il permettait à ce prince de s'entremettre pour obtenir la paix, une trève ou tout au moins une cessation d'armes, pourvu toutefois que la dignité de la couronne n'en souffrît point et que les intérêts de la religion catholique n'en fussent point lésés. Il désirait voir ses pays patrimoniaux gouvernés comme ils l'avaient été du temps de

l'empereur Charles-Quint et de la reine Marie de Hongrie. Il projetait même de séparer les Pays-Bas du reste de la monarchie et d'y établir *un prince particulier, lequel, y habitant et donnant au peuple des descendants qui fussent flamans, peust réunir plus facilement ces provinces par les voyes de douceur et les réduire sous une obeyssance uniforme*[1].

L'archiduc avait une belle mission à remplir. Il pouvait attirer sur son nom les bénédictions de son peuple et conquérir une gloire plus solide et plus précieuse, à coup sûr, que celle que procurent les lauriers sanglants cueillis sur les champs de bataille. Mais son œuvre était difficile ; elle exigeait un labeur continuel, des soins incessants ; elle était décourageante même, tant était bas l'état des affaires publiques. Cependant il l'entreprit bravement. Les nombreux édits qu'il promulgua pendant le cours de son

[1] *Relations du cardinal Bentivoglio*, traduites et dédiées à monseigneur de Noyers, Paris, 1642, liv. II, p. 103.

gouvernement témoignent de sa sollicitude et prouvent qu'il ne négligea rien pour réaliser les espérances attachées à sa personne et mériter les témoignages de sympathie que les populations lui avaient prodigués. Il s'occupa avec un zèle auquel on ne peut s'empêcher d'applaudir, de tout ce qui, dans sa pensée, pouvait intéresser le bien-être de ses sujets. En même temps qu'il fit disparaître des divers services administratifs les pernicieux abus auxquels l'incurie des ministres espagnols et la malice des temps avaient donné naissance, il introduisit d'importantes modifications dans les ordres politique et judiciaire. Il réforma l'état de la milice, l'organisation des troupes, et allégea les charges qui de ce chef pesaient sur le pays. L'expérience lui avait montré qu'une armée mal disciplinée n'était qu'une force licencieuse , impuissante le plus souvent contre l'ennemi étranger et toujours formidable à ceux qu'elle était chargée de défendre. Il voulut qu'une profonde ligne de démarcation séparât les soldats du reste de

la communauté, et que l'armée fût soumise à une discipline assez sévère, assez rigoureuse, pour que l'on n'eût plus à redouter le retour des mutineries qui avaient fait la honte des gouvernements précédents. Afin d'enlever aux troupes tout prétexte de se soustraire à l'autorité des chefs, il prit d'utiles mesures pour assurer le payement régulier de la solde qui leur était allouée, et il veilla à ce que les fonds destinés à cet objet ne fussent plus absorbés par d'autres besoins.

L'état de la législation attira également son attention. Les différentes parties du pays, les provinces, les communes suivaient chacune une coutume particulière et parfois fort opposée à celle que l'on observait ailleurs. La multiplicité des dispositions dans des cas identiques était une source de confusion, d'embarras et de longueurs que tout le monde désirait voir disparaître. L'archiduc voulut donner à ses sujets un code uniforme et soumettre la justice à une législation qui fut la même dans tout le pays. C'est alors, en 1611, que furent rédigés les

quarante-sept articles de l'Édit perpétuel.

Les charges qui grevaient le domaine, les revenus de l'État, les finances des villes, les octrois municipaux firent l'objet d'une foule d'ordonnances et de règlements qui mirent quelque ordre dans ces parties importantes de l'Administration. A ce point de vue, le gouvernement de l'archiduc fut surtout remarquable pour l'administration d'Anvers. Les obligations énormes que cette ville avait contractées à la suite de ses désastres, les frais de guerre et les amendes qu'elle avait dû payer au prince de Parme, avaient obéré ses finances à tel point qu'il ne lui était plus possible de payer l'intérêt de ses dettes ni même de subvenir aux besoins particuliers de sa police. L'ordonnance du 15 janvier 1618, connue sous le nom d'Albertine, et qui, sauf quelques changements, fut observée jusqu'à l'introduction du régime français, améliora cette fâcheuse situation; elle spécifia quels étaient les revenus de la ville; elle prescrivit leur mise en ferme, régla les impôts et porta défense expresse de con-

tracter de nouveaux emprunts sans le consentement du souverain. Antérieurement à cette ordonnance, l'archiduc avait cédé à la ville d'Anvers, en diminution des sommes dues par le souverain, toutes les rentes à sa charge qui lui étaient revenues à titre de confiscation; il avait fait avec elle un accord pour régler les questions existantes à ce sujet et pour mettre fin aux prétentions auxquelles la perception des impôts avait donné naissance.

L'établissement régulier des monts-de-piété, institution utile que les âges suivants ont conservée, date également de cette époque. Ils remplacèrent les anciennes tables de prêt, dont les avances usuraires, loin d'apporter quelque soulagement aux classes laborieuses et pauvres, achevaient au contraire leur ruine et rendaient leur misère plus affreuse. L'octroi des monts-de-piété fut accordé en 1615. La première pierre de l'édifice fut posée à Bruxelles, en 1617. Gand, Bruges, Anvers, Malines, Tournai, Mons, suivirent l'exemple et virent succes-

sivement s'élever dans leurs murs des établissements du même genre.

Le gouvernement de l'archiduc se signala aussi par la protection qu'il accorda à l'industrie manufacturière. Des mesures dictées par les idées qui régnaient alors en matière économique, mais dont l'efficacité serait aujourd'hui fort contestée, furent prises pour rendre à la fabrication des draps et des toiles une activité qui lui permit de réparer les pertes qu'elle avait subies au milieu des troubles civils. D'importants travaux furent exécutés dans l'intérêt du commerce et de l'agriculture. Des sommes considérables furent dépensées pour l'endiguement des polders et pour la création de routes nouvelles et de canaux qui facilitèrent les relations entre les petits ports de la Flandre et l'intérieur du pays.

Ces tentatives ne produisirent pas toujours les résultats que le gouvernement espérait en retirer. Quelques-unes atténuèrent les effets du mal, sans en faire disparaître les causes. D'autres furent infructueuses et

vinrent échouer au milieu des difficultés qu'elles rencontrèrent. Cela devait être. L'archiduc Albert, sans manquer de qualités, n'avait pas ce génie particulier qui permet à l'homme d'inventer des moyens pour les circonstances extraordinaires. Il comptait trop sur la vertu des palliatifs, s'endormait dans la routine, et suivait les vieux errements par crainte de faire naître en l'État quelque trouble nouveau. Malgré la bonne volonté qui l'animait, son irrésolution et sa lenteur, le peu de confiance qu'il mettait en ses propres inspirations, le rendaient incapable de régénérer un peuple. Rapportant tout à Dieu et niant dans le jeu des événements le travail de la volonté humaine, il croyait, le plus souvent, ne pouvoir mieux intervenir qu'en déposant ses prières au pied des autels, et pour bien des maux il attendait le remède du ciel comme les Hébreux en attendaient la manne. Mais l'histoire ne doit pas moins tenir compte de ses efforts. Si le bien-être qu'il a procuré à ses sujets ne justifie point les éloges empha-

tiques que Miræus et ses autres panégyristes lui ont prodigués, ni l'excessive admiration qui règne dans des écrits contemporains, il ne mérite pas non plus d'être méconnu. Quelles que soient les opinions que l'on veuille défendre, quel que soit le parti vers lequel on se sente attiré par les penchants du cœur, la vérité seule doit guider la plume, et l'impartialité ne s'acquiert qu'à la condition de n'en rien cacher. Il y a là un principe de justice que l'histoire ne peut cesser de respecter, sans faillir à sa mission. Si, pareille à la critique, elle détruit quelquefois, elle ne doit jamais oublier que c'est pour reconstruire sur des bases nouvelles et stables l'édifice du passé, et rendre à César ce qui appartient à César.

C'est encore pour obéir à ce principe de justice qu'il faut savoir gré à l'archiduc Albert des démarches qu'il a faites afin d'obtenir la paix. Au plus fort de la guerre, pendant qu'il tire l'épée pour repousser les agressions de la France et les attaques de Maurice de Nassau, ce fils illustre du Ta-

citurne, il offre la paix à Henri IV, à la reine Élisabeth, aux états généraux des Provinces-Unies. *Si vis pacem, para bellum,* a dit un vieil adage. Cet adage, l'archiduc semble le suivre. Toujours prêt à combattre, il négocie au milieu de ses armemens, et, malgré la guerre, on peut dire que la pensée qui domine son règne est une pensée pacifique. Il se fait représenter au congrès de Vervins et contribue au traité autant que le permettent ses simples fonctions de gouverneur. Plus tard, lorsqu'à la suite de son mariage avec l'infante Isabelle, il devient prince des Pays-Bas, il s'efforce non-seulement de rendre durables les relations qu'il entretient avec la France, mais il cherche encore à renouer les vieilles amitiés qui unissaient autrefois les souverains d'Angleterre à la maison de Bourgogne. Les fréquentes ambassades qu'il envoie à Londres; les lettres qu'il écrit à la reine Élisabeth, puis au roi Jacques; les avances réitérées qu'il fait à la république des Provinces-Unies; la condescendance qu'il manifeste pendant la durée

des négociations ; enfin , l'empressement qu'il met à satisfaire à toutes les exigences des états de Hollande, témoignent de ses intentions pacifiques et prouvent aussi qu'en vue d'assurer à ses sujets le repos et la tranquillité dont ils avaient besoin, il négligeait quelquefois le soin de sa propre dignité.

Il y eut certainement d'autres mobiles qui l'amenèrent à désirer la fin des hostilités. Il ne se serait peut-être pas humilié, comme il le fit devant les Provinces-Unies, si l'Espagne, dont les Pays-Bas partageaient toujours la fortune malgré leur indépendance, avait eu les ressources nécessaires pour continuer la lutte, et si le pape, de son côté, ne lui eût fait entrevoir que, dans l'état de décadence où se trouvait la monarchie, prolonger la guerre, c'était en quelque sorte mettre en jeu la possession des provinces méridionales dont l'orthodoxie avait été si difficile à maintenir. Actuellement la vie morale était éteinte aux Pays-Bas ; mais un souffle pouvait la ranimer, faire sortir les populations de leur assoupissement et les

ramener à l'hérésie. Il n'était pas impossible qu'un jour l'épée de Maurice de Nassau n'accomplît ce miracle. Pareille chose n'arriverait point si l'on négociait, car, dans ce cas, la possession des provinces méridionales restant acquise à la monarchie, en fille dévouée de l'Église, elle surveillerait assez leur orthodoxie pour ne jamais permettre que les doctrines réformées y prissent une seconde fois racine. Ce qui porterait à supposer que ces raisons exercèrent quelque empire, c'est que la reconnaissance des Provinces-Unies fut longtemps considérée à Bruxelles et à Madrid comme un acte révocable qui n'engageait en rien l'avenir. Philippe III et les princes de sa famille, en renonçant aux prétentions que leur maison pouvait élever sur les provinces du nord, n'entendirent point abandonner des droits imprescriptibles dont nulle force humaine ne pouvait les dépouiller, mais simplement faire une *déclaration de parole seulement* [1],

[1] *Relations du cardinal Bentivoglio,* p. 329.

déclaration de nulle valeur, puisqu'elle consacrait l'indépendance d'un peuple qui l'avait illégalement acquise et qui n'en pouvait jouir par aucune raison légitime [1].

Toutefois, quelles qu'aient été les raisons qui guidèrent l'archiduc et les influences auxquelles il ait cédé, la paix fut faite; il est incontestable que le pays en retira plus de soulagement et un bien-être plus grand que de toute autre mesure. Elle était impatiemment attendue comme le baume réparateur qui devait guérir les plaies de la nation, et ce n'est plus le cas, dès lors d'incriminer la pensée du prince qui sut en la procurant répondre aux désirs les plus ardents de ses sujets.

IV

Comme si toute médaille devait avoir son revers, au milieu de ce bien il y eut place

[1] *Relations du cardinal Bentivoglio*, p. 319.

pour un mal immense et dont les provinces se ressentent encore.

Pendant qu'il étudiait à la cour d'Espagne. l'archiduc s'était montré l'enfant soumis de l'Église ; archevêque de Tolède et vice-roi de Portugal, il avait été l'expression la plus parfaite et le représentant le plus accompli de la doctrine catholique ; gouverneur et prince souverain des Pays-Bas, il ne démentit point ses antécédents; il fut religieux. dévot, zélé pour le service divin et pour les choses saintes plus que nul autre prince, et il se fit une loi d'aider au développement de la doctrine à laquelle il obéissait.

Jusque-là, rien de mieux. Mais la foi rend aveugle, intolérant ; elle fausse la raison, le jugement, la pensée ; servant de guide à l'homme, il est rare qu'elle ne le force à exercer sur ses semblables une contrainte morale; souvent aussi, elle va plus loin : elle n'admet rien de ce qui est opposé au principe au nom duquel elle se manifeste ; elle voudrait que le monde fût soumis à une lõi unique, la sienne, et, pour atteindre ce

résultat, elle ne recule devant aucun moyen. Philippe II avait eu la foi, et cette foi avait tellement perverti chez lui le sens moral, qu'il avait cru faire action méritoire en livrant au supplice la majeure partie de ses sujets. Campanella avait eu la foi, et cette foi lui avait fait dire, dans un moment d'exaltation religieuse, que partout où luit le soleil, le catholicisme devait avoir ses solennités et ses sacrifices. Ignace de Loyola avait eu la foi, et cette foi lui avait fait concevoir la plus gigantesque entreprise qu'il soit donné à l'homme d'imaginer. Les membres de la société de Jésus avaient la foi; mais cette foi les rendait faux et impitoyables; tous les moyens qui pouvaient favoriser les intérêts qu'ils desservaient leur paraissaient utiles et légaux; supérieurs dans l'art de former l'intelligence, ils n'avaient garde, en cultivant l'esprit, d'émanciper la raison, et au lieu d'élever la nature humaine jusqu'au niveau établi par les préceptes et les exemples du Christ, ils s'efforçaient d'abaisser ce niveau au-dessous de la morale

ordinaire de l'humanité. Grâce à la souplesse de leurs principes, ils avaient des consolations pour toutes les consciences, et pour les fautes légères une indulgence inépuisable qui leur gagnait les cœurs.

L'archiduc Albert eut également la foi. et, soit qu'il fût dupe de ses propres convictions, soit qu'il existât quelque affinité entre son naturel lent, grave, compassé et une religion dont toute la théorie consistait à développer les instincts d'inertie, il confondit l'intérêt de l'Église et l'intérêt de ses sujets, et fit dépendre le bonheur des uns du triomphe de l'autre. Son arrivée aux Pays-Bas fut le signal d'une restauration catholique, dans laquelle il persévéra pendant toute la durée de son gouvernement. Il ne se contenta point de relever les temples ruinés au milieu des guerres civiles, de rendre à la religion sa splendeur, aux cérémonies du culte la majesté et l'éclat qu'elles avaient autrefois, il se montra aussi, dès les premiers temps de son administration, le défenseur zélé des doctrines auxquelles la

compagnie de Jésus avait résolu de soumettre l'univers; protecteur constant de la société, il encouragea toutes ses tentatives et réussit à asseoir sur des bases solides le crédit et l'influence que, depuis dix-huit ans, les fils de Loyola s'efforçaient de mériter en travaillant au rétablissement de la foi dans les Pays-Bas; car là, comme partout ailleurs, les jésuites avaient donné des preuves de leur savoir faire. La réconciliation des provinces wallonnes avait été leur ouvrage. Ils avaient contribué, autant que les malheurs publics, à faire naître dans les masses le dédain de la liberté et le découragement.

Investis de la faveur de l'archiduc et jouissant d'une confiance qui leur permettait d'aspirer aux plus hauts emplois, ils se glissèrent de l'oratoire du prince dans les camps et dans les conseils, s'emparèrent des affaires, dirigèrent les négociations, réglèrent tout. Ils s'immiscèrent avec une adresse infinie dans les diverses branches des services publics. Au sein même de l'administration de l'État, ils ourdirent leur trame et pré-

parèrent l'immense machine qui devait leur livrer l'avenir des populations.

L'instruction fut un de leurs moyens. Ils en partagèrent le monopole avec les ordres religieux qu'ils avaient appelés à leur aide, et puissamment secondés, ils ouvrirent sur tous les points du pays un nombre considérable d'écoles et de colléges, où ils enseignèrent, outre le catéchisme, ce qu'un catholique craignant Dieu et désireux de son salut était tenu d'observer. Ils firent retentir les salles académiques de Louvain et de Douai du bruit de leurs étranges doctrines. Leur enseignement fatigua l'intelligence, jeta le trouble dans les esprits, étouffa la pensée ; leur morale, facile et souple, créa dans l'âme humaine une double conscience, déprava l'enfance et assura la servilité des générations futures. Dépositaires des secrets du monde par la confession, ils muselèrent encore la presse par la censure. Tout ouvrage qui révélait une pensée profonde, une raison solide, fut condamné et détruit. Nul ne put plus éditer à

moins qu'il n'eût subi un examen d'orthodoxie et prouvé devant un jury qu'il était de saine doctrine. La police de la librairie fut organisée comme elle l'avait été, quarante ans auparavant, sous le duc d'Albe, et, de même qu'en ces temps de sinistre mémoire, la liberté de conscience fut sévèrement châtiée chaque fois qu'elle osa se montrer. La croyance au diable fut préconisée comme un acte de foi, entretenue, nourrie et développée comme une idée féconde. Nier l'existence du démon devint une impiété, une hérésie aussi dangereuse que celles de Luther et de Calvin. A moins de passer pour un sorcier et d'être puni comme tel, il fallut admettre, avec Delrio, que le diable exerçait sur l'humanité un immense pouvoir ; qu'il était entré dans le corps des hérétiques comme jadis dans celui des idoles ; qu'il s'emparait des hommes, les possédait et, par sa malice, les forçait à commettre les actes les plus coupables et les crimes les plus atroces ; que c'était faire action louable, enfin, que d'arrêter les entre-

prises de l'esprit du mal, en débarrassant la terre de ceux qui correspondaient avec Astaroth et Lucifer[1].

Inspirées par ces absurdes théories, des instructions émanées du gouvernement général des Pays-Bas signalèrent la sorcellerie comme le fléau du genre humain, la source et l'origine de tous les maux. On ordonna aux évêques, aux prélats, aux conseils de justice, de poursuivre ardemment toute espèce de sorciers ou de sorcières, et de les punir aussi sévèrement que le requerrait l'énormité de leurs crimes. Les cours provinciales reçurent ordre exprès de travailler de concert avec les évêques, les diocésains et les autres juges ecclésiastiques, de leur prêter main-forte au besoin, de tenir avec eux bonne correspondance, et, pour parvenir plus promptement à la découverte de ces

[1] Martin-Antoine Delrio, jésuite, né à Anvers de parents espagnols, auteur d'un livre qui acquit dès son apparition une effrayante réputation : *Disquisitionum magicarum, libri VI*. Louvain, 1599, in-4°.

abominations et de ces blasphèmes contre la sainte foi chrétienne, de récompenser les dénonciateurs, de différer les condamnations prononcées à l'égard des complices, et même d'acquitter ces derniers, si le succès de la cause l'exigeait[1].

En vertu de ces ordres, les juges, aiguillonnés par l'appât des indulgences qui leur ouvraient le ciel, se mirent à l'œuvre et recrutèrent leurs victimes; de pauvres femmes accablées sous le poids des années, des vieillards infirmes qui laissèrent échapper au milieu des souffrances du chevalet l'aveu d'un crime qu'ils n'avaient pas commis, quelquefois des enfants, — car la faute, dans certains cas, était héréditaire, — furent condamnés au supplice, excommuniés avec

[1] Gachard, *Analectes belgiques*. — Instruction du 20 juillet 1592, rappelée le 8 novembre 1595, par mandement du Roi au conseil de Hainaut, et le 10 avril 1601 par lettres patentes adressées aux cours provinciales des Pays-Bas. — Mandement du grand bailli de Hainaut, du 7 juillet 1601.

Placards de Flandre. Résolution du conseil de Flandre, du 9 juin 1606.

toute la pompe que le catholicisme mettait à ces cérémonies, et livrés au feu. Avant 1600, il y eut des communes entières qui périrent ainsi, et sous le gouvernement de l'archiduc Albert, le chiffre des exécutions s'éleva en moyenne à trois cents par année [1].

Ces procédures dans lesquelles la raison humaine fut chaque jour bafouée, ces condamnations, ces supplices qui ne cessèrent point, développèrent l'ignorance et le fanatisme religieux. Pour se garer du diable et de ses maléfices, les populations coururent aux églises s'abîmer dans une muette contemplation. Le catholicisme se releva plein d'une vie nouvelle, non plus ce catholicisme large et généreux qu'avaient rêvé un instant les libres penseurs de la renaissance, mais un culte étroit, mesquin, matériel, un fétichisme grossier qui devait à la longue anéan-

[1] *Voir* un chapitre sur l'*Histoire de la sorcellerie en Belgique*, sous les règnes de Philippe II et d'Albert et Isabelle, dans la *Belgique communale*, année 1848.

J.-B. Cannaert, *Bydragen tot de kennis van het oude strafrecten in Vlaenderen*, passim.

tir toute activité morale. Ce ne furent plus que processions, sermons, confréries, cérémonies expiatoires, adorations d'images de saints et d'emblêmes charnels. Le sol se couvrit d'églises, de chapelles et de couvents. Les ordres religieux arrivèrent en foule, apportant de Rome le mot d'ordre, et se disciplinèrent sous la main savante des jésuites. Toutes ces nouvelles fondations furent richement dotées aux dépens du pauvre peuple, qui gémissait sous le poids des impôts, et chaque année les magistrats des villes supputèrent gravement quelles grosses sommes ils dépensaient pour soutenir ici des récollets, là des annonciades, ailleurs des carmes réformés, des sœurs de Sainte-Thérèse ou des frères mineurs de Saint-François de Paule.

L'archiduc Albert n'eut jamais rien de plus à cœur que de poser la première pierre d'une église ou d'un couvent. Ses panégyristes n'ont eu garde d'omettre cette particularité. Il crut qu'en favorisant la création des établissements monastiques et qu'en

travaillant à l'accroissement de leur nombre, il attirerait sur les provinces les bénédictions du ciel; il crut surtout que la vie tranquille des moines, leurs mœurs austères et réglées, le silence qu'ils recherchaient et aimaient à étendre autour d'eux, calmeraient les dernières agitations qui troublaient le repos de la nation. Trop catholique pour supposer un instant que le remède était pire que le mal, il ne s'aperçut point que le régime monacal, appliqué sur une grande échelle au pays entier, serait pour la société qui allait en faire l'épreuve un véritable lit de Procuste, d'où elle sortirait abétie, torturée et stupide de crainte, c'est-à-dire sans moralité comme sans valeur, et bonne tout au plus à courber éternellement le front dans la poussière. Son zèle religieux, inspiré par une intention dont le principe était louable quoique les résultats dussent en être funestes, ne fit au contraire que se développer avec le temps, et jamais le prince aveuglé ne négligea une occasion de le manifester. Il appela près de lui Anne de Jésus, la compagne de Sainte-Thérèse, et le

père Dominique Ruzzola, un moine aventurier qui, après avoir vécu longtemps dans l'intimité des anges, s'amusait à parcourir l'Europe, laissant partout des miracles et des dupes. Il donna à sa cour l'aspect d'un cloître plutôt que d'une résidence princière; il soumit les pages et les domestiques de sa maison à une discipline sévère, exigea qu'ils assistassent régulièrement aux cérémonies du culte et prit toutes ses mesures pour que l'on pût reconnaître si quelqu'un d'entre eux oubliait ses devoirs aux jours consacrés par l'Église; il voulut également qu'à cet égard les sentiments dont il était animé fussent partagés par ceux qui l'entouraient. Il ne permit jamais qu'une personne occupant une charge au palais transgressât la loi d'un monastère, et l'on rapporte qu'ayant appris un jour que des dames de l'infante étaient allées loger en un couvent de femmes soumis à l'étroite clôture, il crut devoir s'en confesser, sollicita le pardon de Dieu et obligea les dames coupables à en faire autant. Il entoura le cloître de tant de respect

qu'il y poussa toute une génération. Un grand nombre de nobles demoiselles abandonnèrent le monde et se firent une gloire de prendre le voile ; des gentilshommes, dédaignant les honneurs qu'une haute naissance leur réservait, endossèrent le froc ; d'autres, que cette réclusion volontaire ne charmait pas assez, se vouèrent au célibat. Le peuple ne put qu'imiter un si bel exemple, et il n'y eut bientôt plus une famille qui n'eût un des siens retiré en quelque couvent. La Belgique devint une vaste capucinière.

Ce ne fut pas là le seul résultat du gouvernement de l'archiduc Albert; il en est d'autres qu'il ne faut pas oublier. Alors aussi furent mises en honneur une foule de momeries, dont les moindres eurent pour effet d'abâtardir la nation et de corrompre le sens moral. Les amulettes et les médailles bénites, les jeûnes et les macérations, le scapulaire et le cilice, voire même la haire et la discipline, envahirent la société comme jadis les indulgences au temps de Luther, ou comme si le règne des flagellants allait re-

paraître. Rien n'était plus curieux que l'aspect de Bruxelles la nuit du jeudi-saint. Les rues et les places publiques, éclairées comme en plein jour par l'éclat des lumières, étaient couvertes de gentilshommes pénitents qui se rendaient aux églises pour faire leurs stations et pleurer sur le tombeau du Christ; la plupart, couverts d'un sac, portaient de pesantes croix entre les bras; d'autres, à peine vêtus, se fouettaient le corps ou se frappaient de chaînes, et, mêlant le profane au sacré, montraient leurs plaies aux dames qui venaient admirer leur dévote ardeur [1]. Ces exercices expiatoires, qu'une saine intelligence appréciera comme il convient et trouvera tout au moins burlesques, se répétèrent souvent. Les archiducs organisèrent des cortéges religieux qui durèrent quelquefois des journées, et où les nobles parurent

[1] *Le Roman de la cour de Bruxelles, ou les adventures des plus braves cavaliers qui furent jamais et des plus belles dames du monde*, par le sieur de la Serre, historiographe de France. Imprimé à Spa et à Aix en Allemagne, par Jean Tournay, 1628.

vêtus de bure, portant cilice et traînant des poutres en signe de pénitence.

Ces pieuses solennités faisaient leur joie et leurs délices. Ils n'eussent pas manqué, quelque empêchés qu'ils pussent être, de se rendre chaque année, en grand apparat, à la procession où l'on promenait les hosties miraculeuses. Tous les ans également ils allaient à Vilvorde, le troisième dimanche après Pâques, et là, rendant à la Mère du Sauveur, un culte tout particulier, ils assistaient au cortége de Jésus et Marie, avec une foi et une dévotion sincères et onctueuses qui émouvaient les cœurs.

Très-souvent il leur arriva, pour glorifier Dieu ou pour apaiser son courroux, lorsque quelque calamité frappait la nation, de faire promener, pompeusement escortées de cierges et de flambeaux, les images des saints, grossières statues prodigues de miracles, et qu'ils suivaient à pied, tête découverte et torches en mains comme les moindres bourgeois. C'était confesser, suivant eux, que Dieu, suprême gouverneur de la nature, était

le dispensateur de toutes choses ; qu'il pouvait, à son gré, faire succéder l'abondance à la stérilité, arrêter les ravages de la peste et des maladies contagieuses, mettre fin à la guerre, aux révoltes des armées, aux hérésies, aux schismes et à toutes les misères causées par la malice des hommes ; c'était reconnaître enfin que l'homme, éternellement soumis à l'inexorable loi de la Providence, n'avait de refuge, au milieu de ses afflictions, que dans le sein de la divinité. Cette doctrine d'esclavage et de servitude, où l'individu prédestiné perdait ses droits et devenait le jouet du sort, avait été de tout temps la doctrine de l'Église romaine ; elle était celle aussi de l'archiduc Albert. Pendant toute la durée de son règne, il fit boire à cette coupe et éclaira de cette lumière les populations qu'il gouvernait, et, grâce à ses efforts, un changement complet s'opéra dans l'esprit de ce peuple qui avait été jusqu'ici des premiers à marcher dans la voie du progrès et chez lequel les doctrines réformées avaient trouvé de si nombreux adhérents.

Au milieu d'une civilisation qui fut en apparence très-développée, il y eut un long sommeil, une obscurité profonde que les splendeurs de l'art ne dissipèrent point. A côté des Rubens, des Van Dyck et des Juste-Lipse, tout un peuple agonisa, car c'était agoniser que de vivre comme il vécut, émusculé par le système auquel il était soumis, destitué de sens moral, et n'ayant plus ni conscience ni libre arbitre.

Devenue dévote et mystique par habitude, la Belgique s'enfroque, se déchausse, se rase, s'encapuchonne, et pendant deux siècles elle excite le mépris de l'Europe. La vie semble se retirer d'elle ; affaiblie, épuisée, elle subit les outrages et les humiliations, et c'est à peine si elle les ressent. Accoutumée au régime des couvents, elle ne veut plus s'en passer ; lorsqu'une main hardie tente de déchirer le bandeau qui lui couvre les yeux, elle repousse cette main et prend les armes. Elle n'avait conservé de forces que pour combattre la liberté du monde.

NOTICE SUR LES MÉMOIRES ANONYMES

RELATIFS AUX

TROUBLES DES PAYS-BAS[1]

1565-1580

Au nombre des manuscrits appartenant à M. le Candèle de Ghyseghem et devenus en 1838 la propriété du gouvernement, se trouvait une histoire, sans nom d'auteur, des troubles dont les Pays-Bas ont été le théâtre depuis 1565 jusqu'en 1580. Cette œuvre, qui fait aujourd'hui partie de la Bi-

[1] Cet ouvrage, dont trois volumes ont été édités par M. J.-B. Blaes, fait partie de la collection publiée par la Société de l'Histoire de Belgique.

bliothèque royale et figure au répertoire des manuscrits sous les nos 12,941 et 12,942, se compose de deux énormes volumes in-folio, de plus de mille feuillets, écrits d'une écriture assez régulière, mais recouverts de surcharges et de corrections marginales qui modifient fréquemment le récit, soit en l'abrégeant, soit en lui donnant plus de développements. Une note latine, transcrite sur le feuillet de garde du premier volume, attribue la paternité de ces nombreuses corrections à Janus Gruterus, le bibliothécaire d'Heidelberg; elle affirme en outre que ce dernier les a transcrites de sa main (*manu suâ porpriâ*)[1].

Mais cette allégation, que reproduit le catalogue de la Bibliothèque royale et que le regrettable M. Gachet a admise sans la soumettre à la critique[2], ne s'appuie malheu-

[1] Cette note est ainsi conçue :
Historia tumultuum belgicorum ab anno 1565 *usque ad annum* 1580, *quam Janus Gruterus correxit, emendavit, auxit et multa manu suâ propriâ adscripsit.*

[2] *Voy.*, dans les *Bulletins de la commission*

reusement sur aucune preuve. Les corrections et les renvois à la marge auxquels la note fait allusion, sont de la même main que celle qui a écrit le corps de l'ouvrage et qui n'est certainement pas celle de Janus Gruterus. Il n'y a, en effet, aucune identité entre l'écriture du savant éditeur de l'*Histoire Auguste,* dont nous avons eu l'occasion d'examiner quelques spécimens, et l'écriture de notre manuscrit. Cette dernière est lourde, large, quelquefois épatée, autant que l'autre est fine, régulière et serrée. De plus, en admettant même un instant qu'il y eût identité, ce fait acquis, il resterait encore à concilier, s'il était possible, l'extrême véhémence du style, qui très-souvent rappelle les histoires protestantes les plus hostiles au pouvoir, avec l'étonnement que causait à Gruterus la hardiesse beaucoup plus modérée de Van Meteren[1].

royale d'histoire, 1re série, t. XIII, p. 267, un rapport présenté par M. Gachet à la séance du 2 août 1847.

[1] *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'his-*

Il est vrai qu'en de rares endroits et pour ainsi dire par hasard, le manuscrit dont nous nous occupons, laisse échapper un mot dont les caractères semblent avoir été tracés par Janus Gruterus ; mais ces dernières corrections, qui se réduisent à quelques-unes et sont pour la plupart des rectifications de noms propres, présentent si peu d'importance que l'on ne saurait en inférer que Gruterus a corrigé de sa main et considérablement augmenté l'œuvre que nous livrons au public ; elles permettraient tout au plus de dire que le manuscrit s'est trouvé en la possession du bibliothécaire d'Heidelberg, et, dans ce dernier cas, l'autorité de la note latine serait fort diminuée, et le degré de croyance qu'il faudrait lui accorder, singulièrement restreint.

Cependant, si cette note renferme une allégation que les faits, loin de la justifier, permettent au contraire de révoquer en

toire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, t. XVI, p. 38.

doute, il ne serait pas impossible qu'elle n'eût pas tout à fait tort, et qu'il n'y eût en elle un fond de vérité à l'aide duquel il sera peut-être permis un jour de remonter, d'une manière certaine, à l'origine de cette volumineuse compilation qui retrace avec tant de fidélité les sentiments des masses populaires au milieu des événements qui agitèrent les Pays-Bas pendant plus de quinze années. Il ne serait pas impossible, par exemple, que, par suite d'une confusion de noms propres, la note n'eût faussement attribué au bibliothécaire d'Heidelberg ce qui était l'œuvre d'un de ses homonymes.

On sait, en effet, que Janus Gruterus, ou plutôt Jean de Gruutere, appartenait à une famille originaire de nos provinces et dont plusieurs membres occupèrent des fonctions et remplirent des charges importantes. Les mémoires du temps mentionnent un Jean de Gruutere, secrétaire du conseil privé sous le gouvernement de Marie de Hongrie; un Charles de Gruutere, écuyer, seigneur de Croovelde, nommé bailli du Vieux-Bourg de

Gand par lettres patentes données à Anvers, le 10 décembre 1579 ; un Jean de Gruutere, seigneur de Loovelde, échevin de Gand pendant les années 1570, 1574 et 1579, mort le 20 juillet 1580, et dont le fils Adolphe signa l'union d'Utrecht, au nom de sa ville natale, le 23 janvier 1579. Le moine Jean Ballin fournit à cette liste un nouveau nom et mentionne, dans son catalogue « des faulx « prophètes qui en ce temps misérable ont « corrompu la Flandre par leur doctrine « vénimeuse[1], » un Pierre de Gruutere, prédicant à Boucle, grand partisan d'Hembyse, et qui, arrêté par des soldats catholiques, fut pendu, le 13 août 1581, « pour avoir « esté cause du grand trouble et de l'em- « prisonnement des évesques de Bruges et « d'Ypre avec aultres grandz personnages. » Enfin, le père du bibliothécaire d'Heidelberg, Gautier de Gruutere, originaire d'Anvers, d'où il s'éloigna en 1566, pour cause de religion, revint dans cette ville au retour du

[1] Ms. de la bibliothèque de Mons, vol. 8,446.

prince d'Orange, et y remplit quelque temps les fonctions de prévôt de quartier et de commissaire des vivres. Forcé de s'expatrier une seconde fois, lorsque le prince de Parme se fût rendu maître du dernier boulevard du protestantisme aux Pays-Bas, il retourna à Middelbourg où il avait passé une partie de son premier exil et où il mourut dans les premières années du dix-septième siècle[1].

Deux faits toutefois nous sont acquis. L'auteur de cette relation des troubles des Pays-Bas, en mentionnant dans le cours de son récit, Marie de Brimeu, héritière de Meghem, employe les mots : *icelle feue dame comtesse*[2]. Or, l'épouse de Lancelot de Berlaymont mourut le 18 avril 1605, et nous en concluons que les *Mémoires anonymes*

[1] *Voy.* les *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire, etc.*, t. XVI, p. 2. Disons à cette occasion que Paquot commet une singulière erreur en plaçant la pacification de Gand postérieurement à l'arrivée du duc d'Anjou, et en lui donnant la date du 8 novembre 1586.

[2] *Voy.* t. II, p. 282.

furent écrits postérieurement à cette date. Ailleurs[1] l'auteur nous apprend encore qu'il se trouvait à Anvers en l'année 1579.

Nous croyons pouvoir ajouter à ces deux circonstances, que celui qui a rédigé ce fidèle récit des luttes soutenues par nos pères pour conserver une liberté et des droits acquis au prix de tant d'efforts, était certainement un Belge, un philosophe, un partisan de la liberté de conscience, un de ces hommes enfin, chez qui la persuasive persévérance de Guillaume de Nassau avait rallumé l'espoir et la foi dans l'avenir de la patrie. Nous n'oserions dire qu'il fut un protestant. Cependant adversaire déclaré des prêtres et du pape, il ne manque jamais d'attribuer à ceux-ci l'origine de tous les maux qui accablèrent les Pays-Bas pendant la seconde moitié du seizième siècle. Leurs abus de pouvoir, leur égoïsme perfide si éloigné de la loi du Christ, leur ambition sans cesse croissante, ce désir immodéré des biens de ce

[1] *Voy.* t. III, p. 291.

monde, que rien ne pouvait assouvir, et jusqu'aux crimes honteux qui souillaient l'intérieur des cloîtres, tout lui est une arme pour combattre ces éternels ennemis de la liberté, et dans les attaques qu'il leur adresse son langage rude et âpre, parfois même trop peu châtié, acquiert une véhémence à laquelle n'atteignent pas toujours les histoires protestantes contemporaines.

Mais le côté original de ce manuscrit, ce qui le rend le plus digne d'attirer l'attention, ce n'est pas tant l'esprit d'hostilité dont il est empreint; c'est surtout le soin avec lequel il mentionne les sentiments et les bruits populaires et les impressions diverses que faisaient naître au sein des masses les moindres événements de cette époque si agitée. On reconnaît dans la plume qui écrit, celle d'un homme habitué à la vie publique, qui a vécu au milieu du peuple dont il retrace l'histoire, qui a partagé ses douleurs, ses joies, ses espérances et jusqu'à ses passions. Ces circonstances donnent au récit des qua-

lités précieuses, car, s'il est faux que la voix du peuple soit la voix de Dieu, il y a toujours dans les jugements que porte la foule, un fondement de vérité que l'on ne peut méconnaître. Le peuple a horreur des intrigues et des trahisons ; il en respire le souffle avant qu'elles éclatent, comme il soupçonne les embûches avant qu'elles soient dressées.

Et, à ce propos, qu'on nous permette de faire une citation. Lorsque notre anonyme raconte le brisement des images qui eut lieu au mois d'août 1566, dans la plupart des églises des Pays-Bas, il a soin d'ajouter qu'il avait été défendu aux gens de justice des lieux où ces scènes de désordres se produisaient, d'y donner le moindre empêchement : ce qui fit dire au peuple « que cet acte pro-
« cédoit par quelque secrète intelligence du
« conseil et inquisition d'Espaigne, avecq
« aultres de ce pays, leurs adhérens, appel-
« lez perturbateurs de la républicque, affin
« de parvenir à leur prétendue occasion de y
« envoyer armée d'Espaigne, pour gouver-
« ner iceulx pays à leur vollunté. » Il y a

toute une révélation dans cette rumeur populaire que ne mentionnent ni Le Petit, ni Bor, ni Van Meteren, et que cependant les faits ne devaient hélas ! que trop justifier. On ne saura sans doute jamais au juste quels furent les véritables instigateurs du saccagement des églises, mais il est impossible de ne pas croire qu'il n'y eût là un guet-apens odieux, tendu à la bonne foi de nos populations, pour arriver, par la répression de désordres excités sous main, à la ruine de leurs libertés et de leur autonomie.

Que si l'on envisage l'œuvre qui fait l'objet de cette notice, au point de vue de son importance historique, nous pouvons dire que sous ce rapport également elle a des titres nombreux à voir le jour. On y trouve, non pas des révélations, car il serait difficile qu'il y en eût encore après tous les secrets qu'ont laissé échapper nos bibliothèques et nos dépôts d'archives, mais de minutieux détails sur les principaux acteurs de cette triste épopée de nos discordes civiles, et une foule de faits que l'on rechercherait vaine-

ment ailleurs. Ainsi, mieux informé que Le Petit, que Bor, que Van Meteren, notre anonyme a eu connaissance de l'interrogatoire que le prince d'Orange fit subir au conseiller del Rio, arrêté à Bruxelles au mois de septembre 1576, en même temps que la plupart des membres du conseil d'État, et conduit en Zélande, par l'ordre du prince, dans les derniers jours de janvier 1577. Cette circonstance était encore inconnue il y a peu d'années. M. le baron de Saint-Genois la signala le premier, en publiant, en 1838, d'après une copie existante aux archives provinciales à Gand, les réponses de l'ancien assesseur au conseil des troubles [1] ; mais, comme l'a fait observer M. Gachard [2], on ne savait à quelle époque rattacher ce document, on doutait même de son authenticité, et ce ne

[1] *Voy.* le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, de l'année 1838, p. 458 et suiv.

[2] *Rapport à monsieur le Ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservées dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre à Lille*, p. 28.

fut que trois années plus tard que le savant et infatigable conservateur de notre dépôt national retrouva dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre à Lille, le document original portant la date de 1577 et la signature de Louis del Rio. Il nous serait facile de multiplier les exemples de ce genre, car ils abondent dans notre manuscrit, mais nous croyons que celui que nous avons reproduit suffira pour donner au lecteur une idée de l'importance et de l'intérêt qui s'attachent à cette histoire des troubles.

Aussi devons-nous regretter qu'elle ne soit pas parvenue jusqu'à nous dans un état de conservation plus parfait. Bien des passages y ont été tronqués et dénaturés de manière à pouvoir être difficilement rétablis; des pages ont été lacérées par une main brutale, d'autres tout-à-fait enlevées, et ces dernières se trouvent malheureusement en assez grand nombre. Nous n'avons plus, par exemple, ni le récit de la mort des comtes d'Egmont et de Hornes, ni la narration du

sac d'Anvers, ni celle de la bataille de Gembloux; la fin du manuscrit manque également. Cette dernière lacune est probablement la plus considérable, car le deuxième volume qui s'arrête brusquement au milieu d'une phrase inachevée, n'a conservé que 350 feuillets environ, tandis que le premier en contient plus de 600. Nous avons pu remplir quelques-unes de ces lacunes à l'aide d'un manuscrit des Archives du Royaume [1] que notre obligeant collègue, M. Alexandre Pinchart, nous a signalé, et dans lequel nous avons rencontré, à notre grande surprise, des fragments d'un récit semblable, à peu de chose près, à celui que nous éditons. Mais le hasard ne nous a pas aussi bien servi que nous l'eussions désiré, car cette dernière œuvre, sur laquelle le lecteur trouvera quelques détails dans un appendice inséré à la suite du tome Ier de ces *Mémoires*, a subi également de nombreuses mutilations.

[1] Ms. intitulé *Histoire des troubles des Pays-Bas*, n° 808², collection des cartulaires et manuscrits.

Disons enfin, pour terminer, que les *Mémoires anonymes* voient le jour pour la première fois. Enfouis pendant plus de deux siècles dans la poussière des bibliothèques, ils ne paraissent pas avoir jamais été consultés, si ne n'est, il y a quelques années, par M. E. Gachet qui en fit l'objet d'un rapport à la Commission royale d'histoire. Les historiens de la ville de Bruxelles n'en ont pas fait usage, bien qu'ils eussent pu y recueillir de nombreux et intéressants détails qui leur ont échappé, et M. Motley qui les cite à plusieurs reprises[1], en les attribuant à Janus Gruterus, n'en a connu que les extraits donnés par l'ancien chef de notre bureau paléographique. Il était réservé à notre temps, où l'on est soucieux, avec raison, de répandre le grand jour de la publicité sur tout ce qui touche au seizième siècle, d'exhumer de la poussière ce vieux docu-

[1] *La révolution des Pays-Bas au seizième siècle*, par John Lothrop Motley, trad. de G. Jottrand et A. Lacroix. Bruxelles, 1859, t. II, pp. 226 et 227.

ment rédigé par un témoin et peut-être par un acteur de nos mémorables luttes religieuses.

NOTICE

SUR

EMMANUEL DE LALAING

BARON DE MONTIGNY[1].

Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, marquis de Renty, seigneur de Condé, chevalier de la Toisor d'or, grand bailli et gouverneur du Hainaut, amiral de Flandre, etc., naquit à Valenciennes le 5 mai 1557, de Charles, comte de Lalaing, et de Marie de Montmorency. Il fut tenu sur les fonds

[1] Cette notice est le dernier travail de feu J. B. Blaes.

baptismaux par Emmanuel-Philibert de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas, l'évêque d'Utrecht, la princesse d'Orange et comtesse de Hornes[1].

Il s'engagea de bonne heure dans la carrière des armes. Le 19 septembre 1576, il fut autorisé à lever et à retenir en service, sous la charge de Georges de Lalaing, baron de Ville, une enseigne de deux cents têtes d'infanterie wallonne[2]. Deux mois après il passa en qualité de lieutenant colonel au régiment dont le duc d'Arschot avait reçu le commandement par patentes datées du 29 novembre[3] et à l'arrivée de don Juan d'Autriche il devint colonel du même régiment composé en grande partie de Luxembourgeois et de Lorrains[4].

[1] *Histoire de la ville et du comté de Valenciennes*, p. 587.

[2] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 1117.

[3] Archives du Royaume. *Compte de Thiéry Vander Beken, trésorier des guerres, depuis l'union des États généraux jusqu'au 9 février* 1578.

[4] *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 193, 6 mars 1578.

A peu près vers cette époque, il vit à Mons Marguerite de Valois qui venait aux Pays-Bas prendre les eaux de la fontaine de Spa; il assista aux entretiens qu'elle eut avec Philippe de Lalaing, grand bailli du Hainaut, dans lesquels ce dernier fit part à la princesse de son antipathie pour les Espagnols, et jeta les premières bases de ces intrigues, qui devaient amener bientôt après, le duc d'Anjou dans nos provinces.

Lorsque la reine de Navarre revint en France, son frère François de Valois alla au devant d'elle et fit prier le baron de Montigny de le venir trouver pour, dit Strada[1], « conférer de ses desseins et les résoudre avec lui. » Montigny se rendit à l'invitation, accompagné de quatre gentilshommes du Hainaut, dont l'un, suivant les lettres et les ordres de Baudouin de Gavre, seigneur d'Inchy, offrit au duc d'Alençon la citadelle de Cambray. Il informa le prince de toutes les

[1] Traduction de Du Ryer, Bruxelles, 1739, t. III, p. 6.

choses qui avaient été agitées avec Marguerite de Valois, et lui donna de plus l'assurance que, s'il voulait venir aux Pays-Bas, le comte de Lalaing ferait en sorte de lui livrer le Hainaut en peu de temps. Le duc lui fit entendre qu'il répondrait bientôt à la bonne volonté qu'on manifestait à son égard et le renvoya aux Pays-Bas, après lui avoir fait présent ainsi qu'aux gentilshommes qui l'accompagnaient d'une médaille en or, où d'un côté était son portrait et de l'autre celui de sa sœur.

Cela n'empêcha pas Emmanuel de Lalaing d'être au nombre de ces quinze seigneurs qui au mois de septembre suivant, députèrent en Allemagne, auprès de l'archiduc Mathias, afin de prier ce prince de venir aux Pays-Bas, pour y prendre en mains les rênes du gouvernement; non plus que de signer le 13 décembre 1577, conjointement avec les autres chefs du camp de Temploux, une lettre adressée aux États et par laquelle ces derniers étaient instamment invités à requérir l'assistance des troupes du prince d'O-

range, car il semblait que d'elles seules dût dépendre « la conservation du pays[1] »

Après de si singulières démarches, on a peine à comprendre au premier abord comment il s'est pu faire, qu'à la suite de la bataille de Gembloux, le baron de Montigny ait écrit, de même que son frère le comte de Lalaing à Gilles de Berlaymont, lieutenant de don Juan d'Autriche. Nous ignorons il est vrai, le contenu de la lettre, mais nous savons qu'elle ne tendait « à aultre fin que pour « commencher quelque correspondance[2]. » Toutefois si l'on vient à réfléchir à l'âge qu'avait alors le sire de Montigny, à la profession qu'il avait embrassée, à la situation qu'elle créait pour lui, tout s'explique assez facilement.

Emmanuel de Lalaing, né le 5 mai 1557,

[1] Diegerick, *Correspondance de Valentin de Pardieu,* p. 166.

[2] Lettre de Gille de Berlaymont à don Juan d'Autriche de Marienbourg, le 29 mars 1578. *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 175. *Voy.* aussi les *Mémoires anonymes*, etc., t. II, p. 193.

avait à peine vingt et un ans au moment des négociations précitées, elles eurent lieu, en effet, à la fin de 1578.

Le nom illustre qu'il portait et ses précoces talents militaires, lui avaient donné une sorte de prépondérance sur les autres chefs des troupes wallonnes et sur ces troupes elles-mêmes. Il devait, sans aucun doute, attacher un grand prix à cette position. Il était difficile qu'un homme de cet âge, ne fut pas irrésistiblement entraîné à toutes les démarches, ayant pour résultat de conserver le commandement de la petite armée qui s'était vouée à lui, et dont il disposait souverainement en quelque sorte. Montigny se trouvait à la tête de sept mille hommes de pied et quatre cents chevaux, c'était une force considérable pour l'époque, il s'était attaché aux troupes qu'il commandait; il voulait empêcher leur dissolution et faire acquitter ce qui leur était dû; c'est par là que s'expliquent ses démarches contradictoires auprès des États généraux, du prince d'Orange, du duc d'Alençon, de

Marguerite de Navarre et de l'archiduc Mathias, puis ses hésitations, ses négociations avec Valentin de Pardieu.

Tous ces faits auraient un caractère fort grave, s'ils eussent été accomplis par un homme d'un âge mûr et plus expérimenté que Montigny, mais on peut plaider en faveur de ce jeune capitaine les circonstances atténuantes. Il les a exposées lui-même, ou du moins il les a fait déduire par quelqu'un attaché à sa fortune, dans le mémoire publié à la suite de cette notice :

Ce mémoire incorrectement écrit et plus incorrectement orthographié, expose assez nettement les faits, jusqu'au moment où Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte essaya de séduire les colonels et les capitaines des troupes sous les ordres de Montigny, pour les enlever à l'influence de celui-ci et les ramener sans l'intermédiaire de leur chef, à l'autorité de Philippe II et au commandement d'Alexandre Farnèse.

La fermeté de Montigny, la rapidité de sa décision, son influence sur les soldats qu'il

commandait, firent échouer le complot du seigneur de La Motte.

Le mémoire justificatif s'arrête là, le manuscrit qui existe dans la bibliothèque de Bourgogne nº 17,378, n'est-il qu'une copie incomplète de l'original ou les négociations qui suivirent l'acte de vigueur de Montigny ont-elles paru trop difficiles à justifier. C'est ce que j'ignore et je tâcherai dans cette notice de suppléer au silence de l'apologiste du chef des *mal contents,* à l'aide de la correspondance de celui-ci et de celle de Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte.

Mais pour bien comprendre ce qui va suivre, il est nécessaire de se bien pénétrer de la position où se trouvaient le pays et les divers partis qui le divisaient à l'époque des troubles. La plaie de tous était l'insuffisance des finances. Les chefs de troupes, les seigneurs, les administrateurs de toute nature absorbaient la plus grande part des deniers levés à grand peine, sur les contribuables; les troupes sans solde se mutinaient d'abord et se débandaient ensuite, pillant le plat

pays et vivant aux dépens des cultivateurs et des marchands.

Les États généraux étaient à cet égard dans la même situation que leurs adversaires. Après la défaite de Gembloux, le régiment de Montigny, envoyé en garnison sur les frontières de France, resta cinq à six mois sans recevoir aucune solde, Montigny réclamait en vain; les États généraux envoyaient l'ordre aux États du Hainaut de payer les troupes wallonnes, ceux-ci alléguaient l'inutilité du séjour de ces soldats dans leur province et l'impuissance où ils étaient de lever des contributions nouvelles dans un pays épuisé par la guerre et pillé par l'ennemi.

Les régiments wallons menaçaient donc de se dissoudre faute de solde. Emmanuel de Lalaing, comme tous les gens contrariés et mécontents, voyait un parti pris contre lui, dans les refus successifs des États généraux et des États du Hainaut. Il attribuait ces refus aux conseils du prince d'Orange, qui, dit-il, voulait se venger des soldats et

du maître, « trop catholique à son opi- « nion! »

La suite naturelle de ce mécontentement et de ces soupçons, c'était de chercher aide et appui en dehors du parti des États et du prince d'Orange, qu'il regardait comme le suprême directeur de cette assemblée.

S'il faut en croire son défenseur, plusieurs autres faits contribuaient à aigrir Montigny et le prédisposaient à abandonner la cause des États. Né dans la religion catholique, il conservait ses croyances primitives, et il les voyait *se passer en fumée,* il tenait *à son roi naturel et le voyait oublié.* Enfin, ses troupes et lui, étaient en défaveur pour être *trop tenaces en leur religion et trop parler du Roi.* Le mémoire ajoute encore à ces motifs de mécontentement, l'arrestation des seigneurs à Gand et à Bruxelles, et le mépris fait des régiments wallons.

Sans nous arrêter à discuter la réalité de ces griefs, examinons la conduite d'Emmanuel de Lalaing. Ses troupes n'étaient point payées, il craignait comme nous l'avons dit

de les voir se débander et de perdre ainsi l'importance que lui donnait leur commandement. Pour éviter qu'il en fut ainsi, il prit le parti de faire entrer en Flandre le capitaine de La Biche, à la tête de six compagnies formant environ sept cents hommes, afin de leur procurer les moyens de vivre aux dépens de cette province; plus riche et moins épuisée par la guerre que le Hainaut. Au moment de parfaire cette entreprise, le seigneur de La Biche harangua les six compagnies qu'il commandait, il fit valoir le dévouement du seigneur de Montigny, qui avait, disait-il, encouru la disgrâce du prince d'Orange, en réclamant avec trop d'ardeur le payement de la solde dûe aux régiments wallons et leur conservation, opposant avec habileté à ces bons sentiments de leur chef, le mépris et la haine dont le prince semblait animé à leur égard. Les troupes animées par ce discours et alléchées par l'espoir du gain, promirent un dévouement à toute épreuve.

Après quelques escarmouches sans valeur

avec les Gantois, Montigny, à la tête des troupes wallonnes, s'empara de Menin et se retrancha dans cette place.

Le petit mémoire justificatif que nous publions, raconte les péripéties de son séjour dans cette ville, ses tentatives auprès du duc d'Alençon, ses luttes avec les officiers qui commandaient les troupes françaises et enfin les premières tentatives faites par Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte, pour ramener les troupes wallonnes dans le parti de Philippe II et de Farnèse.

Valentin de Pardieu, après la défaite de Gembloux, avait quitté son poste de grand-maître de l'artillerie dans l'armée des États et s'était retiré dans son gouvernement de Gravelines; il se réconcilia avec le roi d'Espagne et pour mériter la faveur d'Alexandre Farnèse et celle du Roi, il s'employa activement pour leur cause.

Montigny, à la tête d'une troupe dévouée de vieux soldats, tenait la campagne dans les environs du gouvernement de Valentin de Pardieu. Celui-ci entama d'abord des

négociations par intermédiaire, puis il obtint enfin une entrevue.

La Motte rencontra Montigny, à l'abbaye de Watten, le 13 novembre[1]; il entretint longuement le chef des mécontents de tout ce qui concernait « le bien et le repos des affaires de par-deçà, » fit briller à ses yeux les avantages qu'il retirerait de sa réconciliation avec le Roi, et lui fit entrevoir la possibilité d'obtenir une commission de général au service d'Espagne. Montigny, avant de se résoudre sur les offres qui lui étaient faites, exprima le désir, « estant sy joeusne « et de sy peu expérimenté » d'entendre la volonté des provinces catholiques, et de consulter ses parents et amis.

A cet effet, il se rendit à Mons « où arrivé « qu'il fust, il pria le comte de Lalaing, son « frère, de voloir assembler ceulx qu'il y « povoit avoir audict Mons des Estatz de

[1] Lettre du seigneur de La Motte au prince de Parme, datée du 16 novembre 1578. Archives du Royaume, *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. II, fol. 35.

« Haynault, où que trouvast les sieurs conte
« et contesse de Lalaing, duc d'Arschot,
« marquis de Havrech, seigneur de Frésin,
« abbés de Hanon et Marolles, et Bodin-
« ghien, ausquelz le seigneur de Montigny
« déclara que, pour la grande affection qu'il
« avoit de toutz temps porté au seigneur de
« La Motte, et pour l'assistence qu'y celuy
« avoit tousjours donné tant à sa personne
« comme à ses troupes depuis qu'ilz estoient
« entrés en Menin, ne povoit moins faire
« qu'estant à Cassel si près de Gravelinghes
« que de communiquer avecq ledict sei-
« gneur de La Motte, lequel ayant ouy par-
« ler et entendu les raisons plus commodes
« qu'il luy alléguoit pour remédier aux
« affaires du pays, et veu l'auctorité qu'il
« avoit de Sa Majesté de traitter avecq ceulx
« du pays, ne trouvoit remède plus com-
« mode que de se rejoindre avecq le Roy,
« qui est ung prince puissant, veu mesme
« qu'il offroit de retirer toutz et quelcon-
« ques estrangers estant les affaires appai-
« sées. A quoy respondit le conte de Lalaing

« qu'il estoit fort esbahy qu'il avoit traitté
« si avant avecq le seigneur de La Motte
« sans leur en advertir, et principallement
« le duc d'Alençon, auquel ilz estoyent tous
« obligés, lequel ne le prendroit de bonne
« part. Sur quoy répliqua ledict Montigny
« que ledict d'Alençon auroit tort de luy en
« scavoir mauvais gré veu que cessant la
« cause pourquoy ledict duc estoit venu,
« l'obligation qu'on avoit aussy en son en-
« droit en estoit nulle, et que pour conclu-
« sion, il ne voloit perdre son âme et hon-
« neur, et que s'ilz craindoyent de le décla-
« rer audict d'Alençon, qu'il seroit le pre-
« mier quy luy diroit [1]. »

Si l'on peut ajouter foi au document où nous puisons ces renseignements, les États de Hainaut, aussitôt après la déclaration que Montigny avait faite en leur présence, auraient désigné le marquis d'Havré et l'abbé de Marolles pour accompagner Emmanuel

[1] Rapport sans date. Archives du Royaume. *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. II, fol. 104.

de Lalaing auprès du duc d'Anjou ; « où que « venu ledict de Montigny, déclaira à Alen-« çon le mesme qu'il avoit dit à l'assemblée « première, et comme il convenoit pour « maintenir ceste guerre avoir prestement « sur main trois mois de gaiges, pour entre-« tenir par mois dix mil hommes de piedt, « trois mil chevaulx et neuf pièces d'artil-« lerie; aquoy ledict Alençon respondit qu'il « estoit mal possible furnir icelle somme « d'argent, pour estre la France fort espui-« sée d'argent. Et sur ce respondit Monti-« gny, qu'il estoit doncq nécessaire de soy « rejoindre avecq le Roy son maître, quy « estoit ung prince puissant pour les main-« tenir. Sur quoy dit Alençon qu'il estoit « esmerveillé qu'on avoit traitté tout ce « sans luy en advertir, suivant le traité fait « avecq luy, si esse qu'il seroit tousjours « bien aize que le Roy catholique se réu-« nisse avecq ses subjectz et qu'eux fussent « délivrés de toute tyrannie, et qu'à ces fins « il avoit mandé une bonne partie de ses « troupes. Cela achevé, le seigneur de Mon-

« tigny luy dit qu'il estoit aussy nécessaire
« que Son Altèze fisse incontinent retirer
« hors de Flandres les troupes franchoises,
« sauf le régiment de Combel et quattre
« cents harquebusiers [1]. »

Alençon déliait ainsi Montigny des engagements que celui-ci pouvait avoir pris à son égard.

A l'issue de leur entrevue avec François de Valois, Montigny, le marquis d'Havré et l'abbé de Marolles « retournèrent aux
« États afin d'y faire leur rapport, insistant
« tousjours ledit de Montigny pour se re-
« joindre avecq le Roy, veu que ledit d'Alen-
« çon n'avoit moyen de les maintenir, et que
« quant à luy oultre ce que son honneur luy
« commandoit, qu'il n'ozeroit retourner vers
« les soldatz wallons sans se résouldre du
« tout, à cause qu'yceulx wallons estoyent
« du tout intentionnés de demeurer au ser-
« vice du Roy [2]. »

[1] Archives du Royaume, *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. II, fol. 104.
[2] *Idem.*

Ne recevant aucune solution satisfaisante, Emmanuel de Lalaing reprit ses négociations avec le seigneur de La Motte, et le 13 décembre 1578, il lui adressa la lettre suivante :

« Monsieur, j'ay esté très-aize d'entendre de vous nouvelles, par le sieur de Floyecques, estant moy-mesmes d'intention de despescher, lorsqu'il est arrivé, quelque homme confydent vers vous; ce que n'eusse tant tardé à faire ne fut esté la difficulté des chemins et que me suys arresté plus longtemps que ne pensois, en ces lieux. M. de Bodenghem m'avoit dict que vous estiez approché de M. de Cappres, et le despesché incontinent luy-mesmes vers Arras, dont suys fort esbahy que n'en ay receu jusques à présent aulcunes nouvelles. J'ay veu aussy l'instruction qu'avez donné au sieur de Floyecques, par laquelle me remonstrez la bonne affection que vous et ceulx de Gravelinghes me portent, dont je vous remerchie et eulx tous bien affectueusement et seroys fort aise de le povoir recognoistre. Et quant

à ce qu'ils désiroient sçavoir ce qui me pourrois avoir diverty de continuer ce que avons commenché de traicter à Waeten et Saint-Omer, je n'ay en riens changé d'advis; mais comme je dis lors, que ne povois nommément estant sy jœusne et sy peu expérimenté, riens résouldre de moy-mesme, et que désiroys avant tout entendre la volonté des provinces plus catholicques, sy comme de ceulx de Hainnau, d'Arthois, Lille, Tournay et aultres, ensemble de M. le ducq d'Arschot, conte de Lalaing et aultres mes parents et amys, et que iceulx jusques à présent, n'ont rien arresté de certain, je n'ai peu aussy donner une finalle résollution, fors de m'enforcher de tout mon povoir à maintenir la religion catholicque, comme a tousjours esté mon intention. Ce pendant, je ne fauldray à procurer ladicte résollution au plus tost qu'il me sera possible, de laquelle je vous advertiray incontinent.

« Quant à la commission de général en ces quartiers que me pourriés faire avoir, je vous remerchie de vostre courtoisie et de la

bonne affection que me monstrez, encoires que je sache bien que ce seroit pardessus mon mérite. Aussy, n'ay jamays tant cherché la grandeur que mon debvoir et honneur, qu'ay eu tousjours plus en recommandation que toute aultre chose du monde.

« Au regart de ce que l'on pourroit avoir informé qu'on avoit résollu à Mons de ne poinct traicter avecq vous, mais bien à ceulx de Saint-Omer, je vous puis asseurer que celà n'a point esté résolu en ma présence, ne qu'il soit venu à ma cognoissance, et de ce que M. de Masnuy auroit esté adverty de mon partement de Cassel et poinct ceulx de Gravelinghes, je vous puis certiffier en foy de gentilhomme, qu'à l'heure que me partis, j'escripvis deulx lettres l'une au seigneur de Masnuy, et l'autre à vous; je ne sçay sy par malheur la vostre ne vous sera esté adressée. . . . .

. . . . . De Loo, ce XIIJe de décembre 1578.

EM. DE LALAING.

Au seigneur de La Motte.

Comme on le voit, Montigny ne voulait point séparer la cause de son armée de celle des provinces catholiques; c'était, de commun accord avec elles, qu'il entendait se rallier à la cause du roi. Cependant, au mois de décembre 1578, le prince de Parme, affectant de le considérer comme rallié, lui confirmait les promesses faites par le seigneur de La Motte.

« M. de Montigny, écrivait l'habile Farnèse, je suis esté merveilleusement bien ayse d'entendre par lettres du sieur de La Motte la bonne résolution que vous avez pris de vous réconcilier à Sa Majesté, et avecq vos trouppes luy faire service; quy est bien ce que j'attendois de vous, venant du lieu dont estes issu et aïans voz prédécesseurs si bien servy à Sa Majesté; ne faisant doubte que ce que ne l'avés fait plus tost a esté attendant la conjuncture et occasion de faire à Sa Majesté plus de service. A laquelle je ne fauldray de le faire entendre affin que icelle vous en sache le gré que de raison, et recognoisse ces signalez services que luy faictes;

vers laquelle ne sera besoing que ayez aultre intercesseur que moy pour procurer vostre bien et avanchement, que je feray autant voluntiers que ainsy que aiez et le sauriez désirer, selon que vous déclairera plus amplement ledict Seigneur de La Motte, vous requérant le croire en ce qu'il vous dira de ma part, et de continuer en vos bons et vertueux desseingz pour l'augmentation du service de Dieu et de Sa Majesté. A tant, etc., De Viset, le xxije de décembre 1578[1]. »

Montigny persistait néanmoins dans sa résolution. Ce fut alors que Valentin de Pardieu essaya de détacher ses troupes de lui, et organisa une sorte de conspiration contre le général des *Malcontents*. On trouvera, dans le Mémoire et dans les notes qui l'accompagnent, des détails sur ce complot, que Montigny fit échouer ainsi que je l'ai déjà dit.

Le Seigneur de La Motte ne se tint point pour battu, et nous allons le laisser raconter

[1] *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. II, p. 148.

lui-même à Farnèse ses nouvelles menées.

. . . . . « En conformité de ce qu'ay escript à Vostre Excellence par ces dernières, me suis trouvé le xj[e] du mois passé à Lunchy, près de Béthune, maison appartenant à M. le vicomte de Gand, où je le trouvez, ensamble les seigneurs de Montigny et de Capres, là, où je trouvis moyen avant que de traicter en général, parler audict Seigneur de Montigny en particulier, lequel trouviz bien froid, me disant n'estre venu à aultres effects à l'instance des dicts Seigneurs, que pour accomoder le malentendu ou différent que pourroit estre entre luy et moy, pour luy avoir, comme il disoit, suborné plusieurs capitaines et officiers des siens, et voïant que tumbions en faictz contraires, du moins de raison, entre nous, et que n'avions du temps ny moyens tielz qu'il convenoit pour passer oultre, je fuz content et requis pour preuve des miens me remettre au jugement des Seigneurs Visconte de Gand et Capres, me asseurant, qu'ils trouveriont luy avoir esté faict de ma part plus-

tost service que le désavantaige qu'il vouloit bastir, et pour ce faire nous assamblasmes. En la présence desquelz je dictz confesser en premier lieu avoir esté avecq luy qu'avois traicté; faisant le discours de tout ce que entre nous s'estoit passé duquel Votre Excellence est adverty, et que pour deux causes avois à aucuns de mes amis faict entendre l'intention de Sa Majesté; l'une la faulte de correspondence que iceluy Seigneur m'a tenu, et comme à ceste première entrevue l'avois trouvé froid, au contraire, de ce que avions pour lors arresté et nonobstant des debvoirs que je continuois pour l'exécution de noz conclusions, que ne povois thirer chose à mon contentement et que pour l'importance de ceste matière, estoit bien cogneu à chascun avoir nonseulement hazardé personne de qualité, mais perdu du tout ceulx que l'on scait; l'aultre estoit que j'estois adverty et mesmes bien acertené, pour avoir eu en mes mains les articles et forme de conclusions traictez entre luy et les députez des provinces héré-

tiques et députés de Gand, qui estions souffisantes occasions, puisque de ces traictez ny moy ny ses trouppes estions informez, il ne debvoit treuver estrange, si aucunes d'icelles et moy desirions nous asseurer contre luy et aultres contrevenans à leurs obligations, sur prétexte exprès que iceulx et moy luy obéyront en cas de maintenir la foy et le roy. Estans mes raisons entendues, sans povoir aller ledict de Montigny, au contraire, allégua le visconte de Gand que le mesmes avoit esté faict par moy avecq le seigneur d'Auberlieu à Hesdin, ce qu'il n'avoit nullement treuvé mauvais, puisque c'estoit condition telle. Mais ce néantmoins ne voulut confesser son tort, ny relaxer les prisonniers, ains le remectre aux informations fort mal à propos; et voyant que sur ceste matière ne faisois aultre proufict, proposay le lendemain aultre suject.

« Que fut en conformité des lettres que Sa Majesté a escrit aulx villes d'Artois, Lille, Bourbourg et aultres, et particulier aulx Seigneurs et gentilshommes, de la substance

que Votre Excellence doit estre informée, et qu'il convenoit promptement et au plustost faire ung corps sollide, composé de cavaillerie et infanterie catholicque et vassaulx de Sa Majesté, telz et sy suffisantz que non seullement il poeult résister au prince d'Orenges et ses adhérens, mais encoires les déchasser et qu'estant icelluy formé et estably en tèle forme qu'il convient, Sa Majesté, pour non seullement conserver les pays et provinces catholicques, mais sur espoir de remectre les aultres au bon pied et ordre du passé, retireroit les Espagnols et aultres estrangiers, qui seroit occasion de non parvenir à telz effectz, à condition expresse que chacun s'obligeroit et feroit son mieulx ; que les provinces catholicques pour l'entretenement dudict corps y exposeroient leurs moiens et faire venir chascun avec propos de supplier Sa Majesté, volloir suppléer au surplus pour maintenir la gendarmerie par voye de payement, à tel ordre qu'il convient pour parvenir au but prétendu, promectant à Sa Majesté inviolable-

ment de maintenir les deux poinctz, assçavoir la foy catholicque romaine et la deue obéissance à Sa Majesté envers et contre tous, ce que personne de l'assamblée ne peult trouver mauvais, moiennant la ratiffication de la pacification de Gand en forme et manière qu'ay tousjours dict. Que nonobstant ne sçeusmes tant faire, que ledict seigneur de Montigny se voulut résouldre à se obliger tenir les places et trouppes qu'il tient pour Sa Majesté et renoncher aux communications et traictez qu'il avoit avecq M. de Bours, de la part des estats généraulx et prince d'Orenges. A quoy n'a voulu condescendre résolutement, nonobstant qu'il le trouva bon, déclarant n'y avoir aultre meilleur remède, pour parvenir à fin de guerre et repos du pays par bons moyens, selon l'intention de Sa Majesté, disant que luy convenoit retourner vers Mons : De Heze et aultres aïans part aux affaires, pour leurs communicquer, d'autant que de ceste ouverture n'en avoient jusques lors eu aucune cognoissance, aïant requis d'avoir quatre ou

cinq jours pour satisfaire de response, lesquelz luy furent accordez, ne povant obtenir davantaige.

« Et voiant les affaires en telz termes me retourniz au plus tost que me fut possible, appellant près de moy le coronnel Boydinghien, auquel je donniz à congnoistre aussi particulièrement que me fut possible, à l'advantaige de la cause, le tort auquel continuoit M. de Montigny, luy remonstrant la honte et blasme qu'il s'accumuloit et feroit encoires davantaige sur les espaulles, directement contre la loy de Dieu et son église catholicque romayne, son debvoir comme vassal de Sa Majesté; perdroit l'honneur, prouffict et credit, le maintenement de sa maison tant esbranlée, s'il ne condescendoit aux belles offres que Sa Majesté luy faisoit, estre chef et général des trouppes de ce costé. Que pour tesmoignage de mon dire véritable, luy mis en mains lettres du roy, en faisant ample mention, comme la copie d'icelle nous démonstroit avecq l'original; requis audict coronnel se transporter vers

ledict Seigneur auparavant l'expiration du temps qu'il avoit prins, pour l'occasionner à meilleure résolution, et empescher par ce moyen ne s'accorder avecq noz ennemis et désemparer des lieux qu'il tient fort avantageulx, requis et nécessaires pour la conservation des provinces catholicques, endomaiger les flamens et les faire venir à la raison. . . . .

« Iceluy coronnel partit la mesme heure et fit ses debvoirs telz qu'il trouvit M. de Montigny, après avoir veu la lettre, de meilleure volunté qu'auparavant, me donnant espoir que les affaires se pourroient bien changer, me faisant demander en quoy se pourroit entendre l'auctorité que Sa Majesté luy offroit. Sur quoy ay respondu, me sambler seroit comme avoit eu le baron de Hierge et aultres auparavant, et oultre on luy fiz entendre, par le renvoy que fiz dudict coronnel vers luy à Arras, où il se trouvoit aux Estatz, que me sambloit seroit requis pour deux causes, entremettre de si principaulx Seigneurs au général entretenement

et commandement dudict corps, si l'on peult parvenir, assçavoir messieurs le duc d'Arschot, contes de Lallaing et d'Egmont, marquis de Havrech, viconte de Gand et sénèschal de Haynault, lesquelz selon ma proposition, pourriont, pour n'estre tous si capables pour manier les affaires du gouvernement, choisir six aultres dudict pays des plus apparens, pour entendre avecq eulx au maniesment des affaires pour quelque temps; seriont en premier pour éviter et excuser la jalousie que iceulx auriont sur ledict Seigneur de Montigny, s'il avoit plus d'auctorité que eulx; l'aultre pour rappeller et faire venir ceulx des seigneurs que dessus qui ne sont encoires uniz avecq les provinces catholicques; que au cas que l'on y puisse parvenir, seroit comme il samble, grand service et renforcement à icelles et ung grand désadvantaige pour le prince d'Orenges et ses adhérens; ayderoit aussi à amener pluisieurs villes à l'obéissance de Sa Majesté avec pluisieurs aultres gentilzhommes et aultres personnes qui aultrement

bonnement ne le feroient. Cę mis en tesme, iceluy seigneur de Montigny le trouve fort bon et convenable et samble qu'il gouste les affaires mieulx, me mandant par iceluy coronnel qu'il respondroit à cele de Sa Majesté et qu'il s'excuseroit en droit icelle, sur la tardance et dilay qu'il faict de sa déclaration, avoir esté pour amener et confirmer les provinces catholicques ensamble, ausquelles il dict que l'on entendra les debvoirs que y a faict; me doibt envoyer sa lettre avecq copie en ceste conformité.»

Un mois s'écoula encore, mais enfin le Seigneur de La Motte fit tant que, le 6 avril 1579, au lieu abbatial de Mont-Saint-Éloy, en présence de l'évêque d'Arras, du baron de Selles, de M. de Valhuon, du vicomte de Gand, et du seigneur de Cappres, il signa avec le baron de Montigny, un accord par lequel ce dernier s'engageait, tant en son nom qu'au nom du baron de Hèze et de tous autres colonels, capitaines, officiers et soldats qui l'avaient suivi en Flandre depuis six à sept mois, « estans présentement en

« nombre de six à sept mil hommes de « pied, environ quatre cens chevaux et quel- « ques pionniers, » de rentrer sous l'obéissance du Roi, de maintenir et entretenir la religion catholique, de servir fidèlement Sa Majesté envers et contre tous, d'obéir à son lieutenant et capitaine général, et enfin de remettre entre ses mains les places de Menin, Cassel et autres occupées par ses troupes; mais cet engagement ne devait avoir d'effet que pour autant que le Roi consentît à retirer des provinces des Pays-Bas « tous Espaignolz, Italiens, Albanois, « Bourguignons et autres gens de guerre « non agréables ausdictes provinces. » De son côté, le seigneur de La Motte s'engageait à « paier et furnir es mains dudit sei- « gneur de Montigny la somme de deux « cens cinq mil florins, assçavoir : qua- « rante mil présentement, LXV mil en de- « dans le vij^e^ de mai prochain, et autres « cent mil florins en dedans le vij^e^ de juing « ensuivant; » moyennant quoi le baron de Montigny consentait à entretenir ses trou-

pes, pendant les mois d'avril et de mai, à « l'aide des contributions « qu'il leveroit en « Flandre, et à passer monstre générale « pour entrer en service et en solde ordi- « naire au commencement du mois de juing « prochain [1]. »

A la suite de cet accord, l'évêque d'Arras, le vicomte de Gand, le baron de Selles et le seigneur de Cappres, signèrent un engagement particulier, par lequel, ils promettaient, dans le cas où les négociations ouvertes pour la reconciliation des États d'Artois, de Hainaut et de Lille, Douai et Orchies, viendraient à être rompues et que pour cette cause le baron de Montigny se déporterait du service du Roi, à rembour-

[1] Le texte de l'accord de Mont-Saint-Éloy a été publié par M. Diegerick dans la *Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 265, mais d'après une copie très-défectueuse bien qu'elle soit de la main de La Noue. Il en existe une copie certifiée et transmise au prince de Parme par le seigneur de La Motte dans la collection des *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 185, aux Archives du Royaume.

ser au seigneur de La Motte les quarante mille florins qu'il payait au nom de Sa Majesté audit baron de Montigny « tant pour « luy que le seigneur de Hèze, les colonnelz « d'Alenes et Bodinghien et tous aultres ca- « pitaines, officiers et soldatz tant de che- « val que de pied, aïans obéy et suyvy ledict « de Montigny depuis huict mois enchà; » l'évêque s'obligeait pour cinq mille florins, le vicomte de Gand pour quinze mille, le baron de Selles et le seigneur de Cappres chacun pour dix mille; en garantie du payement de ces sommes ils engageaient leurs biens, terres et seigneuries, et obligeaient leurs héritiers présents et à venir [1].

Différentes circonstances avaient porté le seigneur de La Motte à souscrire aux conditions énoncées plus haut, quelqu'onéreuses qu'elles fussent. Les quatre membres de Flandres, sur l'avis du prince d'Orange, avaient fait des propositions au baron de

[1] *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 185, aux Archives du Royaume.

Montigny, dans le but de le ramener, lui et ses troupes, au service des États généraux. Ces propositions étaient avantageuses et Montigny semblait y avoir prêté l'oreille, de telle sorte que si l'on eut tardé vingt-quatre heures, dit une note transcrite en marge de l'accord de Mont-Saint-Éloy, Montigny et ses soldats se fussent joints aux Gantois. Tout extraordinaire qu'eût été une semblable résolution de la part du chef des mécontents, qui s'était érigé en protecteur de la religion catholique outragée en Flandre, le seigneur de La Motte avait cru la chose possible ; du moins, il fit valoir cette considération auprès du prince de Parme, dans une lettre qu'il lui adressa le 7 avril, en lui « transmettant l'accord conclu à Mont-Saint-Éloy. »

« Je puis asseurer à Vostre Excellence, dit-il, et à tous aultres, qu'ay faict mon extrême pour excuser les deniers ou partie d'iceulx, mais ne m'a esté possible parvenir à aultre moindre somme, et en seut esté tant de préssantes conséquences que je voiois,

sans ce que l'on me mettoit audevant, à mon advis au grandissime déservice de Sa Majesté, n'eusse passé oultre sans premier en avoir advisé Votre Excellence; n'ay sceu tant faire que povoir obtenir dix jours de temps sans baillier argent que foeust esté pour en adviser à Votre Excellence, que voiant la solicitude que faisiont les quatre membres de Flandres vers M. de Montigny et offrant luy donner et à ses trouppes tout contentement, et que par aultre voie estois bien adverty qu'ils l'eussent faict pour jecter les Wallons de Flandres et que leurs députez présentiont demoeurer prisonniers en ses mains jusques à l'entier furnissement de leurs promesses. Et comme Sa Majesté m'a donné povoir de traicter avec les Wallons et oultre Votre Excellence par ses lettres me ordonne les paier de six mois, n'ay volu laisser perdre l'occasion et procéder à faire le plus grand prouffict[1]. »

[1] Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 185, avril à juin 1719.

Montigny et les autres chefs wallons qui avaient imité son exemple, s'étaient vendus cher, mais ce n'était pas tout de se vendre, il fallait recevoir le prix : or, là était le difficile. Le seigneur de La Motte disposait de peu d'argent; il n'avait, en fait d'écus, que ceux que lui fournissait le prince de Parme, qui lui-même se trouvait souvent fort empêché de payer ses soldats. En outre, La Motte s'était mis à sec, pour solder à Montigny les quarante mille florins, qu'il lui avait fallu donner au moment de la signature de l'accord, et lorsque vint le 7 mai, il ne put trouver les soixante-cinq mille florins exigibles à cette date. Plein d'une confiance que la découverte des lettres de Curiel [1] n'avait pas ébranlée, Montigny prit patience, sans manifester la moindre crainte; il ne croyait pas que l'accomplissement des promesses qui lui avaient été faites dût subir le moindre empêchement. Toutefois, huit jours se passent et rien ne vient; les

[1] *Voy.* Plus loin page 251.

soldats wallons qui ont connaissance des termes de l'accord, s'étonnent de ce retard ; ils murmurent, ils refusent de marcher au secours du château de Boesinghe assiégé par La Noue.

Montigny envoye à trois reprises son trésorier, Antoine Lamant au seigneur de La Motte. Celui-ci s'excuse d'abord, puis surpris dans sa fraude, se retrancha derrière de grossières chicanes qui ne reposent sur aucun argument. Il intervertit les rôles : ce n'est plus lui qui est en défaut, au contraire, il est resté l'observateur fidèle des conventions; mais Montigny n'a pas tenu les engagements qu'il avait contractés. Bien qu'il eût été convenu à Mont-Saint-Éloy que les chefs des mécontents n'entreprendraient rien avant la sortie des Espagnols, toutefois, Montigny a promis verbalement au seigneur de La Motte de ne laisser passer l'occasion, si elle s'offrait. Or, cette occasion s'est offerte. La Motte a été attaqué par La Noue ; à deux reprises ses troupes ont été battues, elles ont perdu une partie des positions qu'elles

occupaient, elles sont sur le point d'en devoir abandonner d'autres. Pourquoi Montigny n'est-il pas accouru, comme il s'y était engagé? Telles sont les excuses derrière lesquelles La Motte abrite sa bonne foi et sa loyauté. Il demande, avant d'opérer le payement des soixante-cinq mille florins échus le 7 mai, une déclaration signée de la main de Montigny, par laquelle celui-ci consente à ne pas observer cette clause du traité, où il est dit qu'il ne commettra aucune hostilité avant le départ des Espagnols ; il tient, du reste, les mécontents pour des gens abandonnés de tout le monde et trop chèrement achetés.

Montigny s'indigne avec raison. Lui et le colonel d'Allene, adressent de Menin le 16 mai, la lettre suivante au représentant de Philippe II :

« Monsieur, nous avons trouvé convenir de despescher de rechief pour la iiij^{e} fois en toutte diligence, Anthoine Lamand, nostre trésorier, vous priant et demandant en vertu de nostre contract et signature de vostre

main que à ceste fois et sans plus de renvoy vœulles furnir les LXV mil florins escheuz le vij[e] de ce présent mois.

« Quant à ce qu'avez requis par aucune de voz lettres précédentes dont nous envoiés copie, que je vous voulsisse envoier signé de ma main, que je n'ensuyvray l'article couché en nostre traicté, quy dict que ne serons oblisgez de riens emprendre avant la sortie des Espaignolz, il nous samble estre du tout hors de propos et de raison, de riens voulloir adjouster ny diminuer au contract sy solempnellement faict et quy, ja imprimé, est entre les mains de chascun. Et sy je vous dis de bouche que, sy une bonne occasion se poroit présenter que ne la lairions eschapper, c'estoit qu'en l'entreprenant, ce seroit de gayeté de cœur et que l'on nous en debvroit remerchier comme ny estans poinct oblisgiez; ce que souvent vous replicquay lors par plusieurs fois, me souvenant que je vous dictz : Eh bien vous nous seriéz bien oblisgé sy nous fassions quelque chose de bon, avant que y soïons oblisgez.

Par où se pœult évidamment cognoistre nostre intention, quy est que ne voullons nullement changer, ny altérer le contract auquel nous sommes tous deux oblisgez. Mais quant à emprendre quelque chose librement et de bonne volonté, debvés avoir plus que souffisante occasion de contentement par la lettre et crédence du seigneur de la Tour, qu'avons envoié en toutte diligence vers vous ; vous suppliant parlant de rechief qu'il n'y ayt plus aucune difficulté ou dilay, n'est que vœullies contre vostre promesse, signature et cachet rompre nostre accort. Laquelle rompture n'est de sy petite importance qu'elle ne poroit amener quand et soy, plus d'interestz au service de Sa Majesté que aucuns n'imaginent, ny que pose le seigneur Alonso de Curiel, par la lettre qu'il escrit à M. le prince de Parme ; ensuyvant laquelle je vous prie ne faire estat de nous comme de gens abandonnez de tout le monde, trop chèrement acheptez à Sa Majesté, mais de penser que de nostre résolution en a despendu et despend encoires d'autres, que

pour estre de bon jugement povés assez considérer. Nous ne vous ferons plus long discours soubz la confidence que ne ferés faulte à ce que dessus, non seullement pour accomplir le traicté ensuyvant vostre foy et promesse, laquelle vous doit estre plus chière que toutes autres choses, mais aussy pour tant importer le service de sadicte Majesté, veu qu'à faulte de ce ne povons joindre noz trouppes en ung corps, pour s'emploier où il convient et signamment en ceste conjoincture pour aller secourir le chasteau de Bousinghes, lequel sans doubte autrement se perdera; vous laissant juger de quelle conséquence sera la dicte perte, puisque la ville d'Ypre samble despendre de là, outre la réputation qu'il fault sur toutes choses conserver. Et d'aultant que espérons de vous voir en brief, nous finirons ceste par noz recommandation bien affectionnées à vostre bonne grâce, priant Dieu vous continuer, Monsieur, en parfaicte santé la sienne. De Menin, le xvj^e de may 1579.

Voici la réponse que La Motte fait à cette

lettre : « Messieurs, ce jourd'huy par voie du sergant de monseigneur de Mannuy, ay receu celle que m'avés escript, me faisant entendre par icelle le resentement que voz troupes ont comme dictes, d'avoir de ma part mancquiet à furnir les deniers, ensuivant les termes comprins en nostre contract, quy les met en opinion que l'on ne tiendra ce que l'on promect, sy l'on commenche sy tost à faillir de parolle, sur quoy me priés traicter réallement et ne cerchier subterfuge à mes promesses faictes sy sollempnellement, que aultrement vous seroit donné occasion suffisante trouver aultre moyen, de quoy m'en avés bien volu advertir pour vostre plus grande deschairge que la rompture ne tiendra de vostre costé, disant que par faulte d'argent ne poviés joindre voz forces, quy est cause de perdre une bonne occasion de vous prévaloir, au grand déservice de Sa Majesté et de la cause que avons emprins. Je vois aussy que avés veu celles que j'ay escript à monseigneur de Montigny, le contenu desquelles ne tenés pour suffisant,

comme aussy samble que trouvés mauvais le secours que a esté bailliet au couronnel Boidinghen au temps de sa nécessité et sous l'authorité dudict seigneur, comme aussy l'on veult taxer de tous les désordres advenuz aux environs de Sainct-Omer le seigneur de Manuy. Me mandés que les deputez de Sa Majesté à Arras me auroient escript par le seigneur de Sainte-Marie-kerke de furnir la somme incontinent. Sur tout le contenu convient que je responde selon que me requérés reallement ainsy que j'ay tousjours faict, comme en avés assés de cognoissance, s'il vous plaist vous en souvenir.

« Vous scavés, Messieurs, que suivant le contract n'y a eu aulcune difficulté au premier payment des XL mil florins, et, affin de pouvoir furnir au surplus, j'ai faict mes debvoirs en sorte que l'argent estoit icy au jour et auparavant, comme tesmoingneront mes lettres escriptes à monseigneur de Montigny, MM. le visconte de Gand, de Capres et aultres, aïant faict mon possible affin que l'on remèdia, auparavant l'eschéance des

deniers, aux foulles et désordres que les troupes faisoient au païs d'Arthois directement contre nostre contract; comme aussy en particulier ay requis à mondict seigneur de Montigny de pouvoir avoir aulcuns de ses gens pour prendre une occasion sur les ennemis, ensuivant la promesse qu'il m'avoit faict particulièrement. Et estant question de partir pour le combat ne volurent marcher, ce que le seigneur Dixmude pora tesmoingner pour avoir esté de sa chairge. Je scay aussy que depuis ceulx de voz troupes allant au convoy du capitaine Martin de Mons, qui alloit au chasteau de Bousinghe, ont eu en leurs mains des capitaines et soldatz des troupes du seigneur de la Noue, ennemy assés descouvert de Sa Majesté et de ses serviteurs, avec lesquelz ilz se sont accomodez comme amis et les ont faict libres sans leur faire aulcune difficulté.

« Je vous laisse avec cez fachons de procéder jugier qui c'est ou sera qui contreviendra au contract par lequel est dict de servir fidèlement à Sa Majesté et tenir en bonne

discipline les gens de guerre; et oultre en particulier m'aiant promis monseigneur de Montigny que, nonobstant la clause dudict contract quy dict, qu'il ne seroit tenu riens attenter avant la sortie des Espaignolz et aultres, toutes fois qu'il ne laisseroit avec ses troupes, desquelles comme aussi de monseigneur de Heze suivant la procuration qu'il en a exhibé en conformité du contract, il se faisoit fort, de prendre occasion sy elle s'offroit; ce que j'ay tenu et tiens pour plus cent fois que ledict contract. Suyvant quoy à mon advis, ne se porroit présenter occasion plus belle et raisonnable, que de procurer de rompre ledict seigneur de La Noue et les siens : ce que m'envoyant par escript selon que j'ay requis par aultres mes précédentes, à quoy l'on n'a satisfaict, pour me servir de deschairge, je feray incontinent délivrer l'argent. Et en se trouvera jamais que j'ay volu ny que je vœulle aincoire entrer en rompture ou altération du contract et moings grever ny offenser ma parolle, de quoy j'en laisseray juges ceulx qui n'auront aulcune passion, aiant

cognoissance de tout diront de quel costé proviendra le tort.

« Laissant cês propos, il me samble, à correction, que me debves baillier ce que requiers et envoier avec vostre trésorier. personne de qualité, pour entendre sur ceste matière ce que luy vœulx dire, quy vous donnera contentement puisque les affaires sont venues sy avant.

« Croiez je vous prie que je vous demoureray volontier serviteur et en faire tels offices. Je me raporteray pour prœuve à mes œuvres et intentions qui ne vous sont incognues.

« Pour le dernier payement de cent mil florins je procureray qu'il y sera aussy satisfaict n'aïant présentement la somme en ma possession, et au cas qu'elle n'y vienne et que par chemin elle eust fortune, je n'entens en estre demandé en cas de retardement, pour les debvoirs que scavent MM. de Montigny et d'Allennes que j'ay faict auparavant le contract, déclairant qu'il faloit que l'argent vint par la voie de France ou bien par

la mer, en quoy il porroit survenir accident. N'estant ceste à aultre fin et attendant de voz nouvelles, je priray Dieu, Messieurs, vous conserver en sa saincte grâce, me recommandant humblement aux vostres. De Gravelinghe, ce xvj^{e} de may 1579[1]. »

Ainsi, c'est La Motte qui accuse. Il a demandé à Montigny de « pouvoir avoir aulcuns de ses gens pour prendre une occasion sur les ennemis ; » mais au moment de partir, les soldats wallons ont refusé de marcher ; de plus des lieutenants de Montigny ont eu entre leurs mains des officiers de La Noue « ennemy assez descouvert de Sa Majesté ; » ils se sont « accomodez » avec eux comme amis, et les ont « faict libres sans leur faire aulcune difficulté. » Quant à lui, il a rempli tous ses devoirs, et il est prêt à les continuer, car il ne sera pas dit qu'il a manqué à sa parole ni qu'il a voulu « entrer en rompture ou altération du contract. »

[1] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 185.

Jamais sans doute, la mauvaise foi, la supercherie, la fraude ne se sont manifestées chez personne d'une façon plus éclatante qu'à ce moment chez le seigneur de La Motte.

Malgré tout cela, Emmanuel de Lalaing exécute non-seulement les conditions du traité, mais il va même au-delà. Il déclare le 23 mai, à la requête du prieur de Renty, que, suivant les termes et l'accord de Mont-Saint-Éloy, il fera prêter serment à ses troupes et leur donnera à connaître « l'amitié et bonne correspondance » qu'il entretient avec le seigneur de La Motte. Trois jours après il fait ratiffier le traité du 6 avril par une partie de ses soldats, qui promettent « de n'y manquer en façon que ce soit et s'engagent à servir fidèlement le roi d'Espaigne[1]. »

Toutes ces démonstrations ne paraissent pas avoir fait disparaître les difficultés qui ont empêché jusqu'ici le paiement de soixante-cinq mille florins. La situation des

[1] Documents communiqués par M. Alex. Pinchart, chef de section aux archives du Royaume.

parties reste respectivement la même, avec cette différence toutefois, que faute d'argent les troupes wallonnes se mutinent et se débandent. Le 15 juin, Montigny profite d'une lettre que Alexandre Farnèse lui a adressée, pour faire connaître à ce prieur le différend qui s'est élevé entre le seigneur de La Motte et lui.

Il envoie un de ses officiers, le capitaine la Biche lui remontrer les inconvénients qui peuvent résulter du « desbandement » des soldats qui « jusques aux moindres » ont connaissance des dates auxquelles l'argent doit être délivré ; il signale le danger d'un tel état de choses et presse le prince « d'y rémédier en toute diligence, sans aucun dilay ou retardement[1]. » Le 28 du même mois Farnèse répond en ces termes :

« Monsieur de Montigny, j'ay par le capitaine la Biche présent porteur, receu vostre lettre du xve de ce mois par laquelle vous

[1] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 185.

m'advertissiés de la réception d'une mienne et du désir que avez de me rendre service, dont je vous mercye estant bien intentionné de pour le respect et la bonne volunté que monstrez au service de Dieu et celluy du Roy mon Seigneur, de vous faire paroistre de combien je vous ayme et estime, quand l'occasion s'offrira de vous monstrer en quoy le povoir faire. Et au regard de ce que me représentez les inconvéniens qui pourriont advenir en cas que promptement ne soit furni au payement de vos gens, ensuyvant l'accord faict entre le seigneur de La Motte et vous, assceurez-vous que je y ay faict et fay tout ce que je puis, et que de bref y sera satisfait, aïant à cest effect escript non-seulement à Sa Majesté, mais au sieur Juan de Vargas Mexia, résident en court de France pour ses affaires, duquel Juan de Vargas j'ay à cest instant receu nouvelles que, par tous les moyens possibles il chercеroit la somme requise pour ledict payement, que je tiens il aura treuvé, et par ce moyen sera donné contentement à vos dictz gens, qui

est bien ce que je désire, n'aïant failly de luy donner une nouvelle rencharge ; et où cela ne suffisse je ne fauldray de vous assister des deniers qui me viendront d'aultre part, vous priant cependant faire vostre mieulx de les assister et s'il s'offre occasion de donner une main aux ennemis, ne la vouloir laisser eschapper ; priant Dieu vous avoir monsieur de Montigny en sa saincte garde. Du camp devant Maestricht le xxviij^{e} de juing 1579[1]. »

Montigny, tombé si facilement dans les pièges grossiers que lui ont tendu la mauvaise foi et la fourberie du seigneur de La Motte, se laissa prendre plus aisément encore, aux grâces élégantes et à la courtoisie du prince de Parme. Comme tant d'autres, il subit le charme de cet habile séducteur, à qui Philippe II, dans l'œuvre de la réconciliation des Pays-Bas, avait réservé la mission de couronner l'édifice. A la réception de la lettre du prince, il s'efforce

[1] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 185.

de rappeler ses soldats au respect de la discipline ; il ne néglige rien pour les contenir et les ramener dans le devoir; il croit aux promesses de Farnèse et sur la parole de celui-ci, il n'hésiterait même pas à engager son crédit. Cependant de nouvelles déceptions l'attendent. Par une lettre du 24 juillet, il apprend que l'on n'a rien pu obtenir de don Juan de Vargas-Mexia et qu'il faut attendre l'arrivée de don Alonso de Sotto-Mayor, lequel doit venir d'Espagne avec des ordres du Roi et d'importantes sommes d'argent, non seulement pour satisfaire aux engagements contractés à Mont-Saint-Éloy, mais aussi pour fournir aux nécessités présentes. Voici en quels termes Farnèse informe Emmanuel de Lalaing de ce nouveau retard :

« Monseigneur de Montigny, aiant entendu par lettres du sieur de La Motte le bon debvoir que avez faict pour contenir voz trouppes, attendant la provision qui pourroit venir, pour leur donner ce que leur a esté promis, par le contract faict entre ledict seigneur de La Motte et vous, je ne puis assez

vous louer et mercier et dire que n'avez faict en ce peu de service à Sa Majesté, et comme je suis de jour en jour attendant don Alonzo de Sottomayor avecq ordre de Sa Majesté, non-seulement pour l'argent dudict contract, mais encoire pour plus grandes sommes pour subvenir aux nécessitez présentes, puisque l'on n'a riens sceu tirer par la voye de Juan de Vargas-Mexia, à Paris je vous requiers, selon que avez si bien commenché, de continuer ce bon debvoir, et, afin de vous en donner le moyen, ne l'aiant d'icy présentement, j'escripz au seigneur de Rassenghien, comme chef des finances, de recouvrer en la ville de Lille dix mil escus d'or, pour faire ung repartement en attendant, ou bien s'il ne le sçait faire par ceste voye, qu'il se veuille pour ladicte somme obliger en son propre et privé nom, escripvant aussi le mesme aux marquis de Richebourg et seigneur de Capres, pour l'employ de leur crédit, par lequel chemin je tiens se pourront raddober les affaires et empescher que aucun inconvénient n'advienne, vous requérant

asseurer vos dictes trouppes que je n'ay aultre désir que les rendre contens. A tant, monsieur de Montigny, Dieu vous ait en sa garde. De Maestricht, le xxiiij^{e} de juillet 1579[1]. »

Qu'est-il résulté des démarches du baron de Rassenghien, du marquis de Roubais et du seigneur de Capres? Rien probablement; car, le 10 août, les chefs wallons réunis à Mons, écrivent collectivement au prince de Parme, pour le supplier de leur faire tenir en toute diligence « l'argent qui a esté pro-« mis passé sy longtemps à M. de Montigny « par le seigneur de La Motte au nom de Sa « Majesté[2]. » Mais il s'agit bien d'argent : on endort Montigny au moyen de belles promesses, et l'on s'efforce de le contenter à l'aide d'expédients. C'est d'abord le seigneur de Baraffle que La Motte a envoyé « expressément » en Espagne, et qui apportera

[1] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 185.

[2] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse, 186.

« toute satisfaction. » Puis c'est Alonso de Sotto-Mayor, qui doit suivre le seigneur de Baraffle « endedens cincq ou six jours. » Tous deux arrivent, les mains vides, et sans le moindre sac d'écus, si bien que Montigny se décida, le 25 août, à s'adresser de nouveau à La Motte pour lui demander « ce quy en est, » et savoir son intention. Voici sa lettre :

« M. de La Motte, je me suis tousjours tant fondé sur vostre parolle, que je n'eusse vollu demander aultre gaige ou asseurance plus grande que celà, et sy ay tousjours vostre discrétion sy grande que ne promettriès jamais chose au nom du Roy, que ne fussiés souffisamment assçeuré qu'elle s'accompliroit de poinct en poinct, ou bien sy cela fut doubteux que vous en eussiés plustost laissé la charge à ung aultre, pour trecter avec ceulx quy méritent d'estre trompez et non avec ceulx de ma qualité et quy ont procédé sy franchement et librement que moy, quy ay faict beaucoup plus que n'estois oblisgé. Car, en premier lieu, com-

bien que je debvois recevoir cent mil florins, outre ce que ay receu, le 7e de juing passé, et le xve ensuyvant faire une monstre généralle de touttes mes trouppes, pour delà en après estre payé de mois en mois; sy ay-je toutes fois n'estant riens de ce que dessus accompli, tenu mes trouppes avec fort peu de pret jusques à présent, ayant continuellement endommaigé et emprins sur les ennemis (à quoy je n'estois obligé avant la sortie des Espaignolz), le plus que m'at esté possible, y hazardant libérallement et mes gens et ma personne, comme poront tesmoingner ceulx quy sont et ont esté présens. Vous me promectiés qu'au retour du sieur de Baraffle, que disiès avoir despesché expressément en Espaigne à cest effect, j'aurois toutte satisfaction. Icelluy de retour ayant encoires tardé beaucoup plus que n'espérions, n'at raporté autre chose fors que le seigneur Don Alonso de Sotto-Mayor le suyvroit pour le plus tard endedens cincq ou six jours, venant pour traicter à fache descouverte et nommément me donner entier contentement de mon

traicté. Au lieu de six jours, il en a tardé vingt ou trente aprez la venue dudict seigneur de Baraffle, et sy y en at encoires autant que le susdict don Alonso a passé par Gravelinghes sans qu'il vous ayt jamais pleut me faire ung mot pour m'advertir sy nostre traicté s'accompliroit ou poinct ; et bien que n'ayez tant faict pour moy, je n'ay vollu faillir de vous despescher encoires ceste par ce porteur exprez, pour vous prier de me mander librement vostre intention et ce quy est, sans que je soie avec mes trouppes (où il y at tant de gens de bien et d'honneur quy ne méritent aucunement d'estre abusez) plus longuement mené de parolles.

« Quant à moy je proteste devant Dieu et tout le monde, que je n'ay jamais eu autre désir que d'accomplir ce traicté en tous ses poinctz, et s'il y en arrive des inconvéniens, ce sera à mon grand regret ; partant je vous supplie de rechief d'y donner l'ordre requis en toutte diligence et sans plus de délay, suyvant la confiance que vous mesmes povez juger qu'ay eu en vous.

« Je suis hier retourné avec aucunes de mes trouppes de devant les portes de Gand où j'ay esté avec messires le conte d'Egmont et le baron de Hèze, ayans esté sy avant, que d'avoir tué aucuns des ennemis jusque dedans la contrescarpe de ladicte ville de Gand. Le porteur de ceste vous en pourra dire plus amplement des particularitez, ensamble de ce quy se passe icy ; quy sera cause que ne feray ceste plus longue que pour prier Dieu vous tenir, M. de La Motte, en sa saincte garde, me recommandant affectueusement en vostre bonne grâce. De Haulterive, ce xxve en aougst 1579[1]. »

On remarquera sans doute que, dans cette lettre, Montigny ne fait plus mention des soixante-cinq mille florins échus le 7 mai, mais seulement des cent mille payables le 7 juin. Faut-il en conclure que la première de ces sommes a été délivrée aux chefs wallons ? On le pourrait à la rigueur ; bien que La Motte, dans sa réponse qui est en quel-

[1] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 185.

que sorte une justification de sa conduite, ne parle que des quarante mille florins payés au moment de la signature du contrat de Mont-Saint-Éloy. Nous avons fait, de notre côté, de longues recherches aux *Archives du royaume;* afin d'éclaircir la question; nous avons examiné avec le plus grand soin la riche collection des papiers d'État, sans rien y rencontrer qui puisse nous faire supposer que le payement des soixante-cinq mille florins ait été effectué. Du reste, ce fait nous importe peu. Nous avons surtout cherché à établir la mauvaise foi des Espagnols qui furent chargés de traiter avec les mécontents, et nous croyons avoir atteint ce but en faisant connaître les documents qui précèdent. Cette mauvaise foi et cette déloyauté, qui semblaient être les traits caractéristiques des négociateurs auxquels le prince de Parme confia le soin de ramener à l'obéissance du Roi les provinces wallonnes, éclatent surtout dans la réponse que Valentin de Pardieu fit le 29 août à la lettre de Montigny. Le seigneur de La Motte ex-

prime le regret que les affaires ne soient pas « en aultres meilleurs termes; » mais il s'en lave les mains; la faute n'en est pas à lui; il a fait tout ce qu'il a pu, comme il est encore prêt à faire ce qu'il pourra, pour l'accomplissement du contrat; il ajoute, un peu par ironie, sans doute, cette maxime consolante et toute philosophique, « que convient atten« dre deux jours quand il ne se pœult faire « en ung. »

Nous ne pouvons résister au désir de faire connaître cette réponse dans son texte original; elle était ainsi conçue :

« Monsieur, j'ay reçeu hier soir par ce porteur celle que m'avez escript de Hauterive le xxve du présent, par laquelle dictes vous avoir tousjours fondé sur ma parolle et que n'eussiés demandé aultre gaige ny asseurance; de quoy vous remerchie bien humblement. Et me samble qu'il n'y a matière de s'en plaindre, veu comme aultrefois par les miennes vous ay ramenter, que devant le contract n'entendois en particulier estre demandé, si l'argent tardoit ou ne se furni-

soit, ayant dict lors, comme je ne fay doubte vous en souvenez, que n'estoit en ma possession que cincquante mil florins desquel en vertu de l'authorité que librement vous ay donné sur moy et ce que en despend, en prendriez les quarante mil : De ces raisons. j'appelle à tesmoings monseigneur le marquis de Richebourg et monseigneur de Cappres. Nonobstant ay faict ce que m'a esté possible et suis encoire sans avoir peu parvenir de mon costé à l'enthier furnissement de nostre contract, que m'est advis estre beaucoup plus en chemin que n'estes. Car suivant icelluy l'on doibt baillier au prouffit de Sa Majesté, acquitement de tout ce que porroit estre deubt tant à cavaillerie que infanterie de voz troupes, à quoy ay faict instance, comme se pœult cognoistre par les escriptz que sur ceste matière se sont faicts, je vouldrois pour beaucoup que les affaires fussent en aultres meilleurs termes.

« Il me samble, tant du passé qu'à présent, avoir suffisament respondu sur ce que dictes que ne debvois avoir riens emprins

sans en estre bien asseuré, voiant bien l'advis que me donnés; mais nonobstant ne puis pour mes obligations laisser de servir au Roy, car selon que ay cognu ses intentions à mon advis sont bonnes et donnera, comme j'espère, raisonnable contentement à chascun; non que je vœulle en sorte que soit vous instruire pour cognoistre tant voz capacitez et raisons, mais pour ce costé diray que convient attendre deux jours quand il ne se pœult faire en ung. Il est vray qu'avez tardé longuement et entretenu voz troupes plus que n'eusse pensé, touttes fois estant les affaires où qu'elles sont, comme voiés, consistant en icelles le total service de Dieu pour lequel avês jà faict tant de bonnes et belles démonstrations, et que les besoingnes sont menées à Mons où vous estes, je me confie voirés ce qu'il s'y passera, pour prendre tel pied que de raison trouverés en conseil.

« De vostre qualité m'est advis estre hors de propos, considéré l'honneur que chascun sçait avoir porté à vostre maison et à vous,

que feray tousjours voluntiers, tant qu'on ne me forcera au contraire.

« Et quant à ne vous avoir riens mandé de l'arrivée de don Allonso, vous m'en tiendrés s'il vous plaist pour excusé, car j'ay bien envie de vous servir comme du passé; la cause a esté qu'il me disoit avoir charge de vous parler et à monseigneur le marquis de Richebourg et conte de Lalaing. Et vous puis asseurer que n'a esté ma négligence ny faulte de bonne volunté, et povez avoir sceu et entendu les causes pourquoy il ne l'a faict.

« Pour satisfaire à ce que me réquerés vous faire entendre librement mon intention, elle est bonne comme avés cognu du passé, sans voloir tromper ny abuser personne. Je pense vostre intention estre pour le parfurnissement d'argent ; surquoy je diray que Sa Majesté faict venir cent mil florins de ce costé, lesquels arrivent à chascun jour. La distribution desquelz et de plus grande somme, se fera comme du passé par l'ordonnance de Son Excellence; que pour

estre des députez à Mons, je crois que accommoderez par ensamble le tout : ce nonobstant, ay requis au prieur de Renty, se trouver vers vous pour traicter plus au long à ma deschairge sur ceste matière, car je désire estre cler envers et contre tous[1]. »

Cette réponse fut loin de satisfaire Montigny ses soldats, qui attendaient impatiemment et depuis si longtemps, l'argent qui leur avait été promis. Aussi, le chef wallon résolut de faire une nouvelle démarche auprès du prince de Parme ; le 17 septembre, il lui envoya le capitaine la Biche avec la lettre suivante :

« Monseigneur, comme M. le comte de Mansfeld, après avoir icy parachevé la paix, s'en retourne vers Votre Excellence, je n'ay voullu faillir de me ramentevoir en la bonne grâce d'icelle comme l'un de ses plus humbles et affectionnés serviteurs et ensamble luy remontrer l'extrême nécessité en laquelle

[1] Archives du Royaume. *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. III, fol. 33.

se retrouvent mes trouppes, à faulte que le sieur de La Motte ne furnit l'argent qu'il nous a, passé si longuement, promis au nom de Sa Majesté. Quy me fait supplier Votre Excellence d'ordonner bien expressément audit sieur de La Motte à ce qu'il délivre promptement le susdit argent, auquel effect je despesche expressément le capitaine la Bische, présent porteur, vers Votre Excellence, ensamble pour tant plus l'asseurer de l'envie qu'ay de luy rendre très-humble (*sic*) comme elle cognoistra par les euvres. A quoy me remectant je prie Dieu Monseigneur, luy donner l'accomplissement de ses vertueux désirs et à moy le moyen de luy faire service agréable. De Mons le 17 de septembre 1579[1]. »

Voici quelle fut la réponse du prince :

« M. de Montigny, je serois bien marry d'entendre que quelque alteration survint entre voz trouppes, à faulte qu'elles n'ont

[1] Archives du Royaume. *Réconciliation des provinces wallonnes,* t. III, fol. 356.

reçeu ce que le sieur de La Motte leur avoit promis par le contract faict avecq vous; mais comme il m'escript ce n'estre procédé de sa faulte, mais la courteresse des deniers quy luy sont esté envoyez d'Espaigne, je n'ay pœu laisser de vous escripre ce mot, pour vous prier de vouloir encores faire ce service à Sa Majesté de contenir voz trouppes sans désordre, jusques à la venue du conte de Mansfelt, qui ira de bref par delà et avecq lequel je pourvoiray tout ce que humainement me sera possible : ce que j'espère vous ferez et pourrez obtenir, tant pour la bonne affection qu'ilz portent tous au service de Sa Majesté, que pour ce que m'asseure ne vouldront estre cause de quelque altération. Et pour ce que ledict conte ira de bien bref par delà, ne vous diray icy aultre chose, fors que vous prie tousjours de donner le meilleur ordre que pourrez, en tout ce que s'offrira pour le service de Sa Majesté et que dépendera de vostre charge, suyvant la grande confiance que Sa dicte Majesté et moy en avons. A tant, M. de Montigny, je prie Dieu

vous ayt en sa saincte garde, de Maestricht le vij^e d'octobre 1579[1]. »

Farnèse accompagna cette dépêche d'une autre lettre toute personnelle, datée du 8 octobre et ainsi conçue :

« M. de Montigny, aïant, passé quelque temps, adverty le Roy monseigneur du bon chemin que vous preniez pour le maintenement de la religion catholicque romaine et de son service, et luy faict entendre le peu de moyen que vous aviez de vous mesme pour continuer en icelluy, ne fust qu'icelle vous donnast quelque moyen pour le povoir faire; Sa Majesté prenant regard à mon intercession et voz services, et ceulx que pourrez encores faire à l'advenir, à l'exemple de voz prédécesseurs, m'at escript qu'elle vous accorde quattre mille florins par an vostre vie durant, à les prendre et assigner soit par delà ou par deçà, où vous aimerez le mieulx. Reste maintenant de sçavoir vos-

[1] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 187.

tre intention pour en povoir advertir Sa Majesté, afin qu'icelle en face faire les dépesches requises; n'aïant voulu laisser de vous advertir du don qu'icelle vous faict de ceste mercède, et dire que s'offrant quelque aultre occasion pour vous monstrez de combien je désire vostre bien, advanchement et honneur, je ne la laisseray eschapper et vous favorizeray en ce que je pourray, comme personnaige qui tant le mérite; comme cognoit le Créateur, auquel je prie, M. de Montigny, vous avoir en sa saincte garde. De Maestricht, le viij^e de octobre 1579[1]. »

Il était urgent cependant que l'on prît des mesures pour remplir les engagements contractés avec Montigny. Les chefs wallons ne se lassaient pas d'exprimer des plaintes amères, de l'espèce d'abandon dans lequel on les laissait. De Hèze ne ménageait pas ses paroles, et, s'il faut en croire le baron de Selles[2], il tenait « aulcuns estranges pro-

[1] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 187.

[2] Lettre au prince de Parme, datée de Douay

pos. » Tous étaient extrêmement mécontents du seigneur de La Motte. Les députés des provinces réconciliées faisaient auprès du prince de Parme « de très-grandes do« léances » de ce que l'on eût montré si peu d'égards vis-à-vis de Montigny, en ne lui faisant pas délivrer les sommes qui lui avaient été promises au nom du Roy[1]. Ils avertissaient Farnèse « qu'il y avoit grande altéra« tion (et apparence d'en sourdre des grands « désordres), pour avoir le seigneur de La « Motte failly à furnir l'argent qu'il estoit « obligé par le contract qu'il avoit faict « avecq le seigneur de Montigny ; » et que s'il n'y pourvoyait incontinent, « ils en voyoient « suivre une apparente ruyne de tout. »

Par une lettre datée de Maestricht, le 12 octobre 1579, Farnèse informa le Roy de ces circonstances et lui fit connaître les

le 14 octobre 1579, aux archives du Royaume. *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. IV, fol. 68.

[1] *Correspondance d'Alexandre Farnèse*, 1re partie, p. 135.

mesures qu'il avait prises pour arrêter le mal; il avait réuni dix à douze mille écus que le comte de Mansfelt était chargé de distribuer entre les troupes wallonnes, en outre des sommes que ce seigneur pourrait encore recouvrer à Mons et dans les pays réconciliés; Farnèse espérait, à l'aide de ce secours, arrêter l'altération qui se manifestait parmi les gens de guerre, et contenir ceux-ci, jusqu'à ce que le Roi envoyât « quelque somme de deniers[1]. »

Nous ignorons comment se termina le différend financier dont nous avons exposé, dans les pages qui précèdent, les phases diverses. Les correspondances conservées dans la collection des Papiers d'État, aux Archives du royaume, sont complétement muettes à cet égard et ne nous offrent aucun indice qui puisse nous permettre de soupçonner le dénouement. Nous sommes toutefois, en mesure d'affirmer que le 10 novem-

[1] *Correspondance d'Alexandre Farnèse*, 1re Partie, pp. 143 et 144.

bre 1579, la situation était encore la même ; dans une lettre adressée à cette date au baron de Montigny, par les gouverneurs et les députés des pays réconciliés, ces derniers informent le chef des mécontents, qu'ils ne tarderont guère à lui avancer « quelque « somme à bon compte » du traité conclu avec le seigneur de la Motte[1]. On peut cependant admettre qu'à la longue, soit par à-compte, soit autrement, on aura fini par satisfaire les soldats wallons. C'était devenu d'ailleurs une nécessité pour Farnèse; ce prince s'occupait de former un corps de troupes nationales, qui devaient remplacer les troupes étrangères, dont le départ avait été stipulé par le traité d'Arras; il recherchait les moyens de faire entrer dans la composition de la nouvelle armée les régiments wallons, et comme il ne pouvait atteindre ce but qu'après les avoir payés, il est permis de croire qu'après tant de retards les engagements

[1] Archives du Royaume. *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 187.

contractés à Mont-Saint-Éloy, auront été remplis.

Nous n'avons pas l'intention de suivre ici le baron de Montigny dans sa courte mais brillante carrière, ni de retracer les nombreux faits d'armes qui illustrèrent les dernières années de son existence. Ce transfuge de la cause patriotique devint l'un des plus fidèles soldats de Farnèse, il rendit à l'autorité royale d'incontestables services. Il attacha son nom à la plupart des opérations militaires de l'époque et acquit la réputation d'un vaillant homme de guerre et d'un habile chef d'armée.

Philippe II récompensa sa fidélité, en le nommant successivement capitaine général et souverain bailli du comté de Hainaut[1], en remplacement de Philippe de Lalaing, tué

[1] Les comptes d'Emmanuel de Lalaing, en qualité de souverain bailli de Hainaut, sont conservés aux archives du département du Nord, à Lille. Ils vont du 30 septembre 1583 au 1er octobre 1590; un dernier compte, rendu par Anne de Croy, va du 30 septembre 1590 au 27 décembre suivant.

d'un coup de pied de cheval le 24 mai 1582 ; puis chevalier de la Toison d'or et enfin grand-amiral. En cette dernière qualité Montigny fut chargé du commandement de l'escadre belge qui devait rallier cette flotte gigantesque équipée à grands frais dans les ports d'Espagne, afin d'aller détruire la puissance britannique, et dont la fin misérable, au milieu des tempêtes de l'océan germanique, apprit au fils de Charles-Quint qu'il ne possédait plus le royaume des mers.

Ce fut la dernière opération à laquelle prit part Emmanuel de Lalaing ; il mourut, à l'age de trente-trois ans, le 27 décembre 1590, et fut enterré à Condé, dans le chœur de l'Église de Saint-Wasnon ou de Notre-Dame. Il avait épousé Anne de Croy, marquise de Renty, dame de Chièvres, fille de Guillaume de Croy, marquis de Renty, vicomte de Bourbourg, chevalier de la Toison d'or, etc., et d'Anne de Renesse. De cette union étaient nés deux enfants : Alexandre de Lalaing, baron de Montigny, tué devant l'Écluse en 1604, et Jeanne de Lalaing, mar-

quise de Renty qui s'unit à Jean de Croy, comte de Solre baron de Molembaix et de Beaufort, chevalier de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine des archers de la garde royale, et conseiller de courte-robe au conseil suprême de Flandre à Madrid. Jeanne de Lalaing devint veuve en 1638 et mourut en 1649, sans laisser de postérité.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



